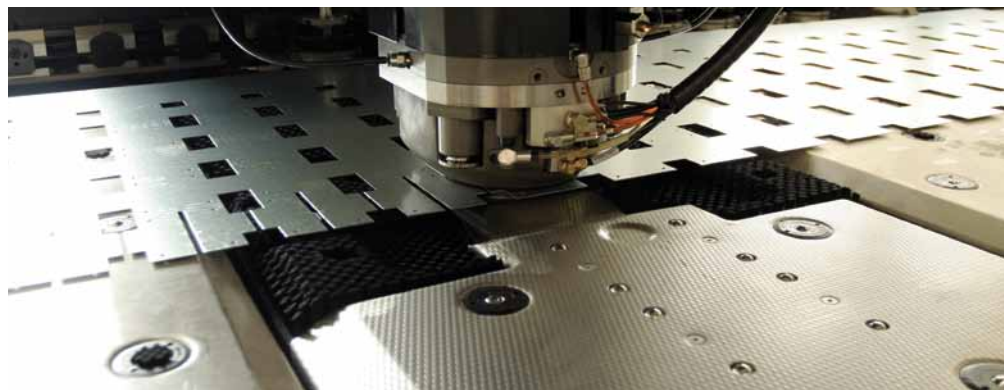
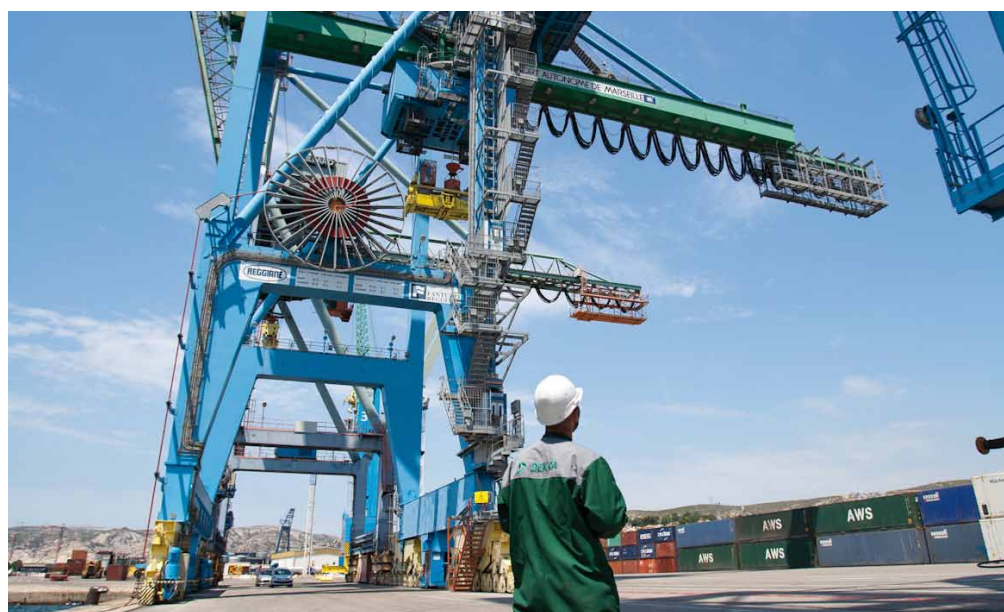


# BAROMÈTRE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

# 2011





## La prévention des risques est un investissement pour le futur !

Offrir un instantané de la situation des entreprises françaises en matière de prévention des risques professionnels, tel était l'objectif de DEKRA Industrial lorsque nous avons publié en 2004 notre premier baromètre.

Un succès puisqu'à l'époque près de 300 entreprises françaises avaient accepté de répondre à notre questionnaire, nous fournissant ainsi une base pertinente pour comprendre comment était vécue et ressentie la prévention au quotidien.

La seconde édition franco-allemande en 2007 nous avait permis de mesurer les évolutions dans les entreprises françaises, mais aussi de comparer leur perception de la prévention à celle de leurs collègues allemands.

En 2011, avec plus de 1800 sociétés interviewées, notre baromètre prend une ampleur véritablement internationale puisque outre l'Allemagne et la France, l'Espagne, la Pologne et les Pays-Bas ont également été interrogés sur leurs pratiques et leur manière de concevoir la prévention. Notre baromètre offre ainsi un panorama inédit de la gestion des risques professionnels en Europe.

L'Hexagone conserve néanmoins une place à part dans ce baromètre puisque plus de 700 entreprises françaises ont accepté de se mettre à nu et de nous faire part de leur sentiment concernant les risques de leur activité. Elles nous ont également livré leur appréciation sur l'efficacité des mesures mises en place.

Incontestablement, de nombreux progrès ont été accomplis : les accidents du travail diminuent et les mentalités évoluent. La prévention des risques qui était encore, il y a peu, perçue comme une source de coûts, est de plus en plus



### Mark THOMÄ

Né en 1968, MARK THOMÄ

Diplômé d'HEC, il rejoint, en 1993 le groupe Alcatel et est nommé directeur Administratif et financier d'Alcatel Slovaquie.

En 1996, il devient directeur Administratif et financier de DEKRA International, puis directeur Général de DEKRA Veritas Automobiles (devenue aujourd'hui DEKRA Automotive).

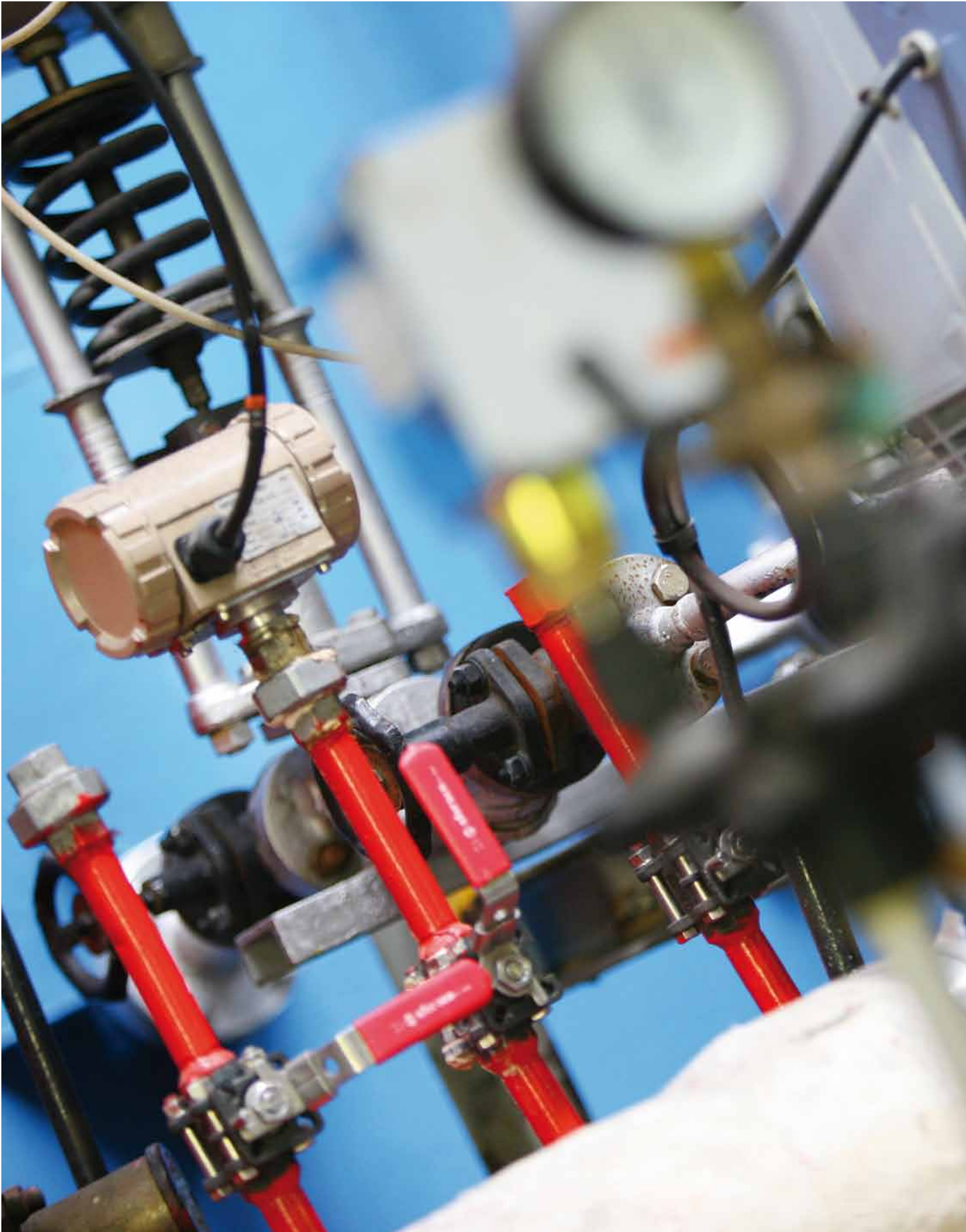
En 2005, il est nommé directeur Général de DEKRA Industrial puis, l'année suivante, président du Directoire de DEKRA Industrial France.

En 2010, il devient membre du Directoire DEKRA SE et directeur Général de la Business Unit DEKRA Industrial.

appréhendée comme un réel investissement pour l'entreprise. Une évolution qui ne doit pas faire oublier que le nombre d'accidents, de blessures et parfois de décès reste encore beaucoup trop important. Il demeure de nombreux axes d'amélioration à explorer.

J'espère que ce baromètre vous sera utile et qu'il vous donnera, éventuellement, des pistes pour perfectionner les actions déjà mises en place au sein de votre entreprise. Si le risque zéro n'existe pas, il est de notre devoir de travailler tous ensemble pour nous en approcher.

Mark THOMÄ



## TABLE DES MATIÈRES

	Éditorial Mark THOMÄ .....	3
	Éditorial Bruno LABARRE .....	7
	Executive Summary .....	9
	Entretien avec Stéphane PIMBERT, directeur Général de l'INRS .....	11
Partie 1	<b>Partie 1 : état des lieux des risques dans l'entreprise</b> .....	13
	1/ Moins d'accidents, plus de maladies .....	15
	1.1/ Le succès de la réglementation .....	15
	1.2/ Une baisse des accidents en trompe-l'œil .....	17
	1.3/ Risques et perception du risque .....	19
	1.4/ Les efforts du BTP .....	20
	Comparatif France / Allemagne .....	23
	2/ Des Directions plus impliquées, des salariés plus concernés .....	25
	2.1/ Les Directions s'engagent .....	25
	2.2/ Sentiment d'exposition .....	27
	Synthèse .....	33
	Comparatif Europe .....	35
Partie 2	<b>Partie 2 : des outils pour faire face aux risques professionnels</b> .....	39
	1/ Les entreprises plébiscitent la certification .....	41
	1.1/ Hausse sensible des entreprises certifiées .....	41
	1.2/ Évolution .....	42
	1.3/ Une amélioration à pondérer .....	44
	Comparatif France / Allemagne .....	45
	2/ La veille réglementaire : à la recherche de sources fiables .....	47
	3/ Document unique : indispensable mais encore sous-utilisé .....	53
	Synthèse .....	59
	Comparatif Europe .....	61
Partie 3	<b>Partie 3 : faire de la prévention des risques un atout</b> .....	65
	1/ Les actions mises en place .....	67
	1.1/ Des stratégies variées .....	67
	1.2/ Évolution .....	70
	Comparatif France / Allemagne .....	75
	2/ Des partenaires performants .....	77
	2.1/ Bénéficiaire de la compétence d'un spécialiste .....	77
	Comparatif France / Allemagne .....	80
	2.2/ les partenaires performants : évolution .....	81
	3/ Communiquer pour faire de la prévention des risques un atout .....	85
	Ailleurs en Europe .....	87
	Synthèse .....	89
	Catégorie et domaine d'intervention des entreprises interrogées .....	90
	Note méthodologique .....	91
	Présentation DEKRA .....	93
	Sources .....	94
	Glossaire .....	95



## Faire de la prévention un facteur de croissance durable

Notre baromètre de la prévention des risques professionnels est formel: la prévention des risques est devenue un impératif pour la quasi-totalité des entreprises. Ce constat valorise le travail de longue haleine mené par les entreprises, les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la santé et de la sécurité au travail

Si le résultat brut est bon, il ne doit cependant pas masquer que, pour un très grand nombre de sociétés, l'objectif d'une politique de prévention des risques se cantonne purement et simplement au respect de la réglementation. Un réflexe sans réflexion puisqu'une stratégie de prévention des risques dans l'entreprise est un véritable mode de vie professionnel.

La certification en est un exemple frappant. Alors qu'elle devrait s'inscrire dans une démarche globale de progrès, elle est souvent appréhendée par les entreprises comme une finalité et elle génère dans certain cas un effet pervers: une augmentation sensible du nombre d'accidents.

C'est contre cet état de fait qu'il faut poursuivre notre effort. Une bonne politique de prévention des risques doit, pour être efficace, s'inscrire dans la stratégie globale de l'entreprise. Une donnée de mieux en mieux comprise par les directions des organisations, mais qui rechignent encore à associer pleinement leurs collaborateurs à leurs actions, alors que pour être efficace il apparaît indispensable d'associer toutes les composantes de l'entreprise autour de ce projet commun.

C'est seulement au prix de cet engagement mutuel que la prévention des risques pourra sortir pleinement du carcan réglementaire et favoriser



### Bruno LABARRE

Ancien élève de l'école supérieure Informatique (SUPINFO) et titulaire d'un Master d'administration d'entreprises de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, il débute, en 1989, sa carrière chez Xerox où il exerce différentes responsabilités dans les fonctions informatique, marketing, commerciale et gestion.

En 1999, il rejoint le groupe SITA Suez et crée la direction marketing et commerciale dédiée au marché des entreprises.

En 2002, il intègre Bureau Veritas en tant que directeur délégué de la région Ile-de-France. Il est ensuite nommé responsable des filières aéronautique, bois, agro-alimentaire et PDG des sociétés Bureau Veritas Certification France et Qualité France.

Depuis fin 2010, il est président du directoire de DEKRA Industrial France.

l'amélioration de la performance.

Notre baromètre le démontre. La prévention des risques n'est pas une source potentielle de réduction des coûts, encore moins une contrainte, mais bel et bien un levier de croissance sur lequel les entreprises peuvent s'appuyer. Qu'ils s'agissent de productivité, de fidélisation des collaborateurs, de pérennité ou de croissance à long terme, la prévention des risques peut et doit être un élément déterminant de vos succès futurs !

Bruno LABARRE





## EXECUTIVE SUMMARY

Si les accidents du travail continuent de baisser en France et en Europe, peu d'entreprises ont encore intégré la prévention des risques dans leur stratégie globale. Une dernière étape à franchir pour bénéficier d'un nouvel atout dans leur quête de compétitivité.

### Des accidents du travail en baisse

Notre baromètre le confirme : jamais le taux d'accidents du travail n'a été aussi faible en France. Une baisse qui doit beaucoup à une meilleure politique globale de prévention des risques même si les TPE et les PME - de par notamment leurs faibles ressources - restent les plus exposées. Un résultat plutôt flatteur mais qu'il convient de pondérer.

Primo, si la baisse des accidents du travail se poursuit, elle s'est depuis quelques années nettement ralentie.

Secundo, les maladies professionnelles - et notamment



### Des atouts mal utilisés

La certification est un exemple pertinent de cet état de fait. Les entreprises françaises - principalement l'industrie - sont plus de six sur dix à détenir une certification. Mais ce qui devrait être une piste d'amélioration est trop souvent appréhendé par les

*« La prévention prend tout son sens lorsqu'elle est intégrée dans la politique globale de l'entreprise »*

les TMS - ont littéralement explosé. En 20 ans, elles ont augmenté de près de 1 000 % !

Malgré tout, les efforts menés par les entreprises françaises nous ont permis de rattraper notre retard sur notre voisin allemand et d'afficher des résultats quasi-similaires à ce dernier.

### Une perception des risques différente de la réalité

Pour autant, il ressort de notre baromètre que les secteurs d'activité étudiés ont tendance à minimiser leur dangerosité. C'est surtout vrai pour l'industrie et, dans une moindre mesure, pour le BTP. Plus lucide sur sa situation, ce dernier domaine, pourtant fortement touché par les accidents graves et mortels, s'estime à peine plus dangereux que ses collègues de l'industrie. Une sensation qui provient probablement des nombreux efforts fournis par ce secteur depuis les années 50 mais qui ne contrebalance pas le fait que, composé majoritairement d'artisans et de TPE, le secteur possède encore du retard par rapport à l'industrie.

Perçus comme les premières victimes des accidents du travail, les salariés sont également considérés comme le premier facteur aggravant. Un résultat surprenant de prime abord compte-tenu de la nouvelle implication des sociétés en matière de prévention, mais finalement logique. Les directions se sont emparées du problème de la prévention depuis peu et, si elles œuvrent sérieusement sur des actions à mettre en place, elles ne communiquent ni n'impliquent suffisamment les salariés dans les décisions qui sont prises.

entreprises comme un objectif final. N'ayant pas bien communiqué auprès de leurs salariés, les entreprises voient rapidement une forme de relâchement poindre et gâcher une partie des bénéfices de cette certification. La veille réglementaire et le Document unique subissent, en quelque sorte, le même sort. Ce dernier, conçu pour aider les entreprises à mieux cerner leurs failles en termes de prévention et mettre en place des actions correctives, est souvent réalisé en interne et ne bénéficie donc pas d'une réelle impartialité qui permettra de travailler sérieusement sur de possibles améliorations.

### La lettre sans l'esprit

Motivation numéro un des entreprises : le respect de la réglementation. Les résultats sont là pour le prouver, la peur du gendarme a été d'une efficacité incontestable pour réduire les accidents du travail en France. Malheureusement, les entreprises françaises en restent encore trop souvent là. Elles plébiscitent pourtant les organismes de formation, les bureaux de contrôle et la médecine du travail pour leur aide sur le sujet. Pour autant, elles sont encore peu nombreuses à intégrer la prévention dans leur stratégie globale et se privent ainsi d'un nouveau levier de performance. Certaines l'ont déjà bien compris et capitalisent sur leurs actions de prévention en communiquant en interne ou en externe. Cela leur permet notamment de valoriser leur image d'entreprise citoyenne auprès du grand public et de se montrer attractives lors de recrutements.



## INRS, Entretien avec Stéphane PIMBERT, Directeur Général



**Baromètre:** Comment, selon vous, a évolué la prise en compte des risques professionnels par les entreprises au cours des cinq dernières années ?

**Stéphane PIMBERT:** *Le recul du nombre d'accidents du travail au cours des dernières années est le fruit des apports combinés de la prévention, de la réglementation, des améliorations dues aux équipements... Mais il faut rester vigilant car le nombre de maladies professionnelles reconnues augmente. Par ailleurs, une récente enquête réalisée par l'Institut LH2 pour l'INRS auprès de 1 000 chefs d'entreprise de moins de 50 salariés souligne que les questions de SST arrivent en 3<sup>e</sup> position des préoccupations derrière les questions commerciales et financières et que les risques parfaitement identifiés sont des risques à effets immédiats (risque routier, risques liés à l'activité physique et risques de chutes de plain-pied). Ce chiffre est rassurant. Cette étude montre que les chefs de petites entreprises accordent avant tout leur confiance aux services de santé au travail (45 %) et aux organismes de prévention (35 %) pour les informer sur ces sujets.*



### L'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 et administrée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques pour prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail.

### B.: Quels sont les principaux axes d'amélioration ?

**S. P.:** *Outre les grandes entreprises, nous devons également tout mettre en œuvre pour accompagner les plus petites entreprises dans leur démarche de prévention. C'est un défi qui concerne tous les acteurs de la prévention, en France comme en Europe. Il s'agit de développer des actions par secteur d'activité et par métier afin d'aborder la prévention dans le cadre de leur pratique professionnelle spécifique pour diffuser le plus largement possible des outils méthodologiques et pratiques dans les entreprises. C'est ce que nous faisons en développant des partenariats avec les organisations professionnelles, des pôles d'innovation et des centres techniques. Le rôle du site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) est très important pour nous aider à relever ce challenge. A titre d'exemple, en 2010, trente-trois millions de documents ont été téléchargés sur notre site internet avec une moyenne de 32 000 visiteurs uniques par jour.*



**PARTIE 1**  
**État des lieux des risques**  
**dans l'entreprise**

**RISQUES DANS L'ENTREPRISE :  
Entre perception et réalité ?**



## 1/ MOINS D'ACCIDENTS, PLUS DE MALADIES

### 1.1/ Le succès de la réglementation

Au cours des deux dernières années, près de neuf entreprises sur dix n'ont pas eu à déplorer d'accident ou de sinistre. Ce chiffre confirme l'impact croissant des politiques globales de prévention des risques. Mais si le monde du travail est de moins en moins « accidentogène » en France et en Europe, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'est pas pathogène. Les efforts d'information, de sensibilisation, de formation et d'encadrement doivent se poursuivre.

Les accidents du travail décroissent partout en Europe, même si les années de reprise économique se caractérisent par leur hausse temporaire suite à l'em-

bauche massive d'intérimaires et de jeunes recrues peu ou pas formés et donc plus exposés aux risques.

Attention cependant: cette

réduction régulière des accidents tient en partie au renforcement du cadre réglementaire et préventif, mais aussi à la transformation de la société

#### Taux d'accidents rencontrés par les entreprises au cours des deux dernières années

Question: "Au cours des deux dernières années, votre société a-t-elle été touchée par un ou plusieurs des événements suivants?"



occidentale vers une « économie de la connaissance » et des services. Pour schématiser, le clavier et la souris remplacent de plus en plus la machine outil et la machine à découpe. Le risque d'accident s'en trouve méca-

### La taille contribue à la diminution des risques

Du fait de la diversité de leurs activités, de leur taille et de leur organisation, les TPE et PME sont particulièrement confrontées aux accidents du travail.

## « Les mises en examen concernent surtout les PME et PMI de 50 à 500 personnes »

quement réduit tandis que les pathologies du « tertiaire » s'accroissent (cf. "d'autres facteurs de risques" p. 18).

89 % des entreprises n'ont enregistré aucun événement particulier en matière de protection et de santé au travail durant les deux dernières années. Elles sont 6 % à avoir enregistré un accident leur ayant causé un grave préjudice financier et 7 % à avoir subi un accident mortel et/ou un accident grave ayant provoqué une incapacité permanente. Les mises en examen (parfois liées aux accidents graves ou mortels en cas de doute sur la responsabilité de l'employeur) et les procès verbaux de l'employeur atteignent respectivement 1 % et 2 %.

Selon une étude de la CNAMTS, elles représentent près de 60 % du total des accidents du travail survenus en France en 2008. Avec 495 accidents mor-

tels déclarés en 2008 (contre 74 dans les grandes et très grandes entreprises), elles totalisent 87 % du total des accidents mortels. Parmi les principales causes, on peut notamment évoquer leurs ressources limitées mais également leur organisation, qui est souvent informelle. Ces entreprises voient donc la prévention comme une obligation coûteuse. Plus sensibles à la prévention et à l'intérêt économique que peut représenter une bonne maîtrise des risques professionnels, les grandes entreprises ont mis en place des processus bien huilés qui leur permettent d'être relativement épargnées...

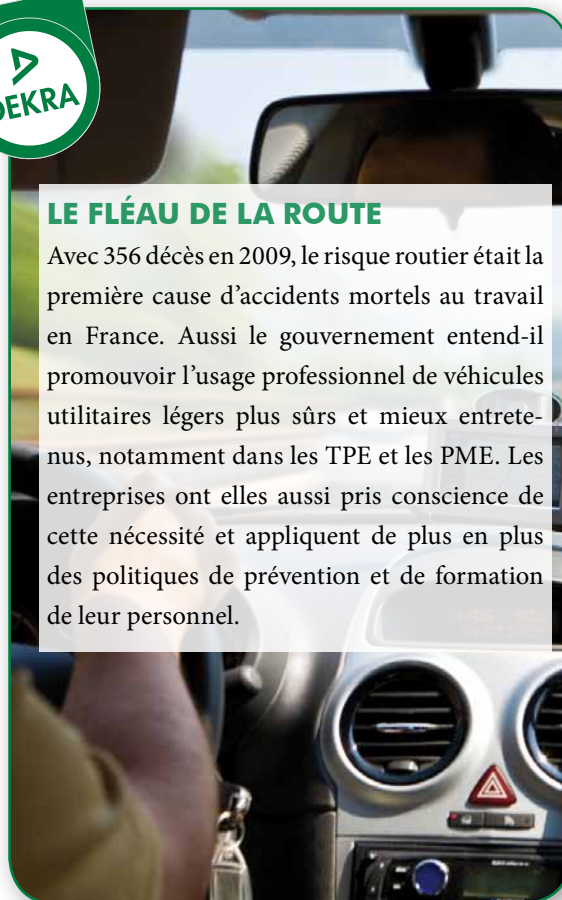
### La lettre sans l'esprit ?

...À condition de ne pas se cantonner - comme encore trop souvent - au simple respect des procédures, appliquées à la lettre mais sans l'esprit. Les managers et les salariés se sentent alors dédouanés puisqu'ils ont appliqué les consignes et obtenu des certificats ou autorisation de mise en travaux. La taille importante de ces grandes structures impose une collaboration réelle et performante entre toutes les parties prenantes (dirigeants, ressources humaines, CHSCT, management, salariés...) de façon à définir une stratégie efficace contre les accidents au travail. ■



### LE FLÉAU DE LA ROUTE

Avec 356 décès en 2009, le risque routier était la première cause d'accidents mortels au travail en France. Aussi le gouvernement entend-il promouvoir l'usage professionnel de véhicules utilitaires légers plus sûrs et mieux entretenus, notamment dans les TPE et les PME. Les entreprises ont elles aussi pris conscience de cette nécessité et appliquent de plus en plus des politiques de prévention et de formation de leur personnel.





## 1.2/ Une baisse des accidents en trompe-l'œil

Comme en Allemagne (cf. "Zoom" p. 23), la tendance au sein des entreprises françaises va dans le sens d'une baisse significative des sinistres et des accidents.

Entre 2006 et 2011, le nombre d'accidents du travail a quasiment été divisé par deux. Une performance d'autant plus remarquable qu'elle a concerné l'ensemble des typologies d'accident. Les accidents mortels et les procès verbaux de l'inspection du travail sont ainsi passés de 4% à 2% en cinq ans. Les sinistres ayant causé un grave préjudice financier et les accidents graves ont chacun perdu cinq points pour atteindre respectivement 6% et 5%. Si, en première lecture, ces résultats paraissent

excellents, ils cachent une double réalité: - la crise économique, synonyme de réduction des effectifs se traduit par une diminution du nombre d'accidents - La baisse des accidents du travail est moins forte qu'auparavant. Pour lutter contre cette tendance, la loi 2010 de financement de la Sécurité sociale a fait évoluer le système d'incitation financière sur la prévention, la tarification et la réparation des risques professionnels. Un système de bonus / malus lie désormais le taux de cotisation des ac-

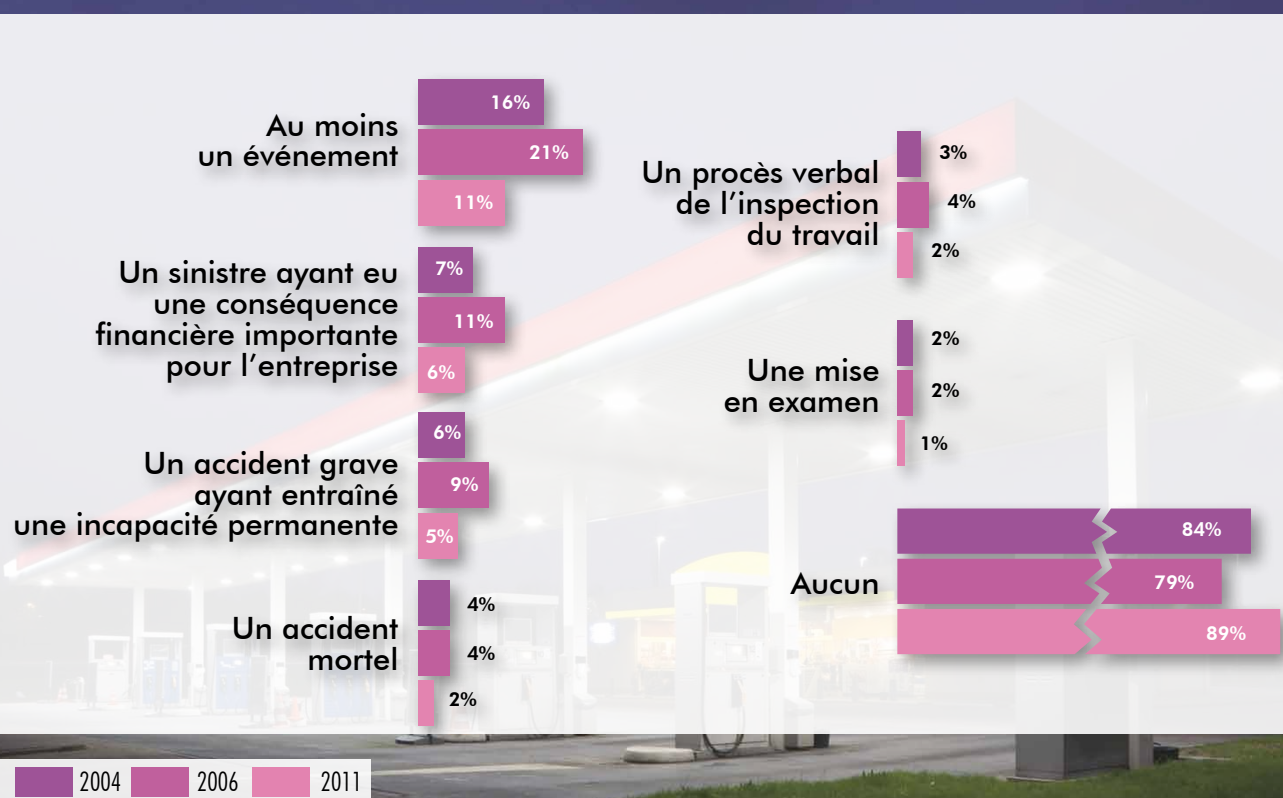
cidents du travail et des maladies professionnelles à la situation de chaque entreprise. Des contrats de prévention sont aussi proposés aux PME / PMI afin qu'elles bénéficient de subventions.

### Les TMS en forte hausse

Plus alarmant, la hausse constante des maladies professionnelles qui ont encore augmentées de 2,7% par rapport à 2009 (CNAMTS). Une hausse due en grande partie aux troubles musculo-squelettiques. Représentant près de trois-quarts des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité

### L'évolution des taux d'accidents rencontrés par les entreprises sur leur deux dernières années

Question: "Au cours des deux dernières années, votre société a-t-elle été touchée par un ou plusieurs des événements suivants?"



rité sociale, ce nombre s'accroît en moyenne de 18% depuis dix ans. Ces pathologies touchent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité mais plus particulièrement le secteur des «services, commerces et industries de l'alimentation» avec 10 379 nouveaux sinistres en 2010 (+10,7%).

Au total, l'ensemble des TMS indemnisés a engendré en 2008 la perte de 8,4 millions de journées de travail et 787 millions d'euros de frais couverts par les cotisations des entreprises pour les actifs du régime général et 60

millions d'euros pour les actifs agricoles, selon la CNAMTS.

### D'autres facteurs de risque

2,5% des cancers en France seraient d'origine professionnelle selon le Centre de recherche internationale sur le cancer (CIRC), et de 3% à 6% selon l'Institut de veille sanitaire (INVS), soit entre 4 000 et 9 000 cas par an. En 2003, une enquête sur la surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (SUMER) révélait que 13,5% de la population active, soit 2,37 millions de

salariés, étaient exposés dans leur travail à au moins un agent cancérogène.

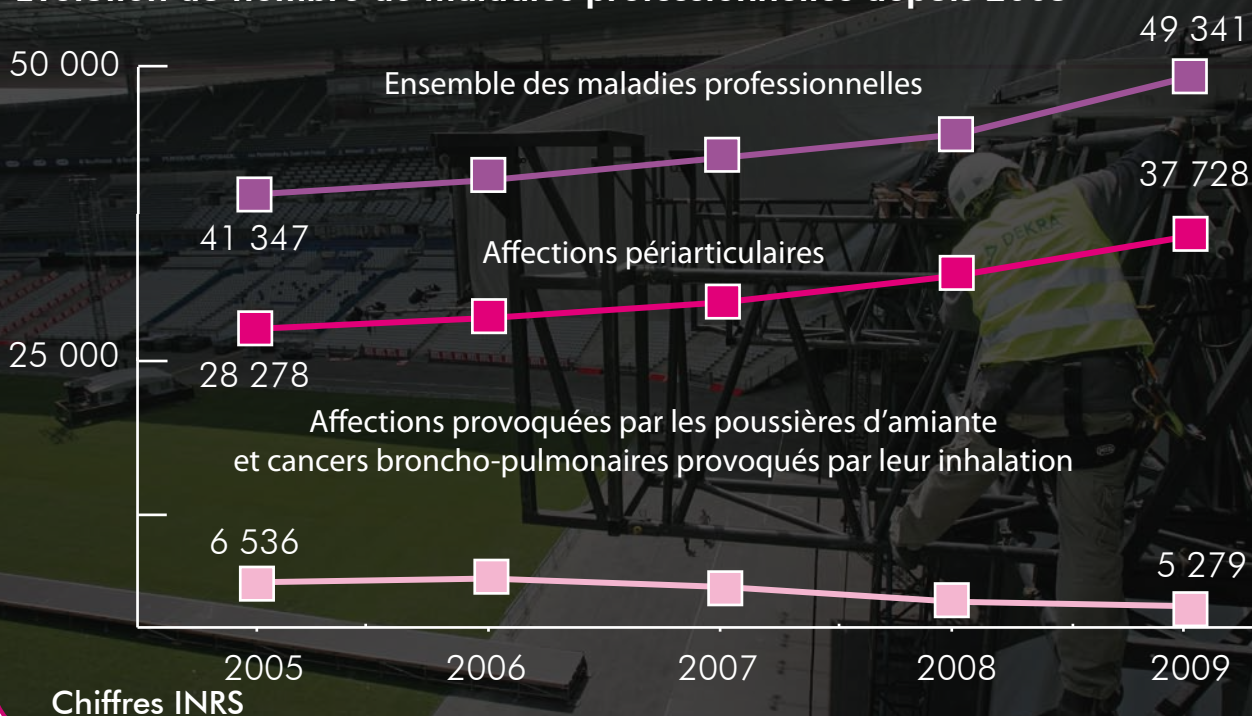
Depuis la fin des années 1990, de plus en plus de salariés déclarent souffrir de symptômes liés au sur-stress, au harcèlement ou aux violences au travail, et ce, dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Ces «risques psychosociaux» coûteraient plus de 20 milliards d'euros par an dans l'Union européenne et 1,5 milliard d'euros en France selon l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). ■



#### En chiffre (pour l'année 2009)

- 651 453 accidents du travail et maladies professionnelles avec arrêts enregistrés.
- 36 accidents pour 1 000 salariés.
- 43 028 accidents graves avec incapacité permanente.

#### Évolution du nombre de maladies professionnelles depuis 2005



### 1.3/ Risques et perception du risque

Le concept de perception du risque est directement lié aux risques réels. En effet, les organisations considérant leur secteur d'activité comme moins soumis aux risques professionnels s'exposent à un relâchement de leur vigilance, donc de leur politique de prévention. Les résultats de l'étude montrent que 57 % des entreprises et collectivités interrogées s'estiment globalement moins exposées.

Les entreprises du BTP estiment à 53,5% que leur activité présente davantage de risques que importants". Ce constat est plus nuancé pour les entreprises industrielles puisque moins de la

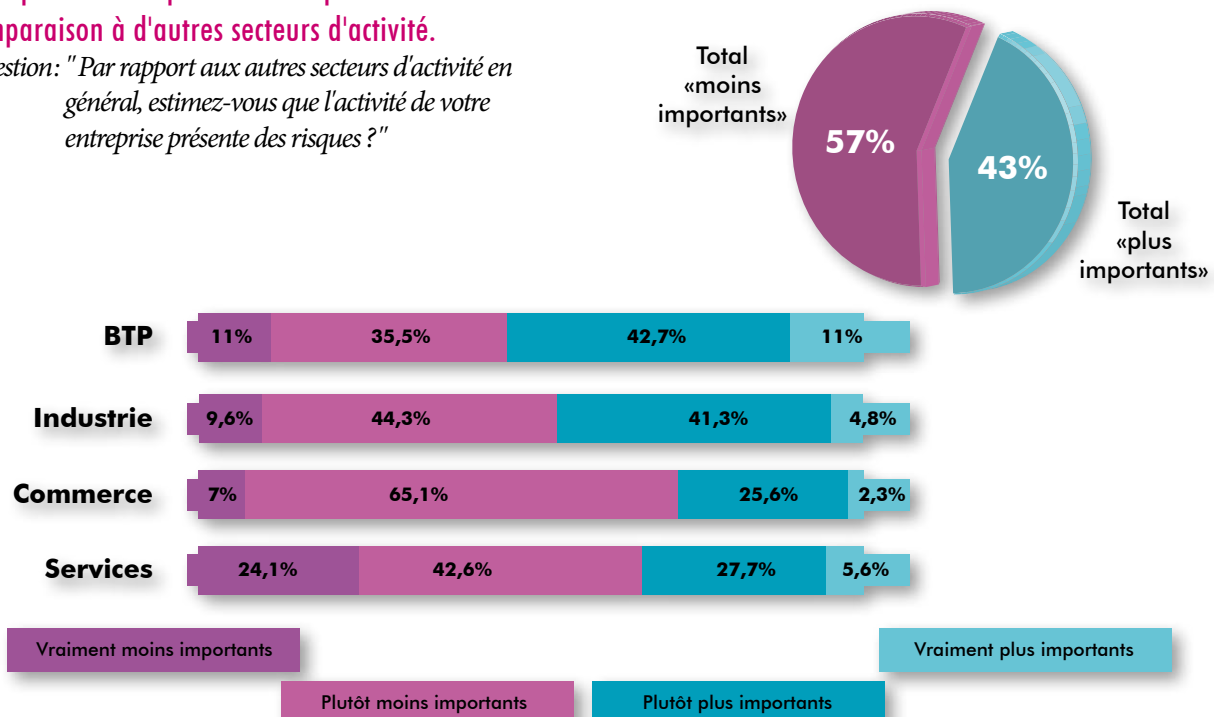
quand on analyse les chiffres sur les sinistres et accidents du travail. En effet, ces professionnels considèrent à 72,1% que leur secteur d'activité présente moins de risques. Ces déclarations révèlent que la notion de risque n'est pas spontanément associée aux nombreuses pathologies caractéristiques du secteur tertiaire (risques psycho-sociaux...) qui sont, pourtant en forte hausse (cf. "D'autres facteurs de risque" p. 18). ■

### « La notion de risque n'est pas associée aux pathologies caractéristiques du secteur tertiaire »

les sociétés travaillant dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Elles sont même 11% à admettre présenter des risques "vraiment plus moitié d'entre elles (46,1%) se considèrent plus exposées. À l'autre extrémité, le commerce se vit comme une activité particulièrement préservée, à juste titre

#### Perception des risques des entreprises en comparaison à d'autres secteurs d'activité.

Question: "Par rapport aux autres secteurs d'activité en général, estimez-vous que l'activité de votre entreprise présente des risques?"



## 1.4/ Les efforts du BTP

Conscientes des risques inhérents à leur activité, les entreprises du bâtiment et des travaux publics reflètent l'évolution des sociétés françaises en matière de prévention des risques. Les tendances et comportements exemplaires ou non y sont particulièrement marqués. À ce titre, un regard sur ce secteur se révèle riche en enseignements.

Dans le domaine de la prévention des risques, le secteur de la construction est remarquable car, s'il a longtemps concentré les

entreprises du bâtiment et des travaux publics connaissent encore nombre d'accidents graves voire mortels. En effet, si elles

mortel pour 3 % d'entre elles. Les grands groupes de BTP, qui ont saisi l'intérêt économique d'une bonne santé et sécurité au travail, mènent pourtant de véritables campagnes de prévention auprès de leur collaborateurs. Toutefois, ces actions sont plus difficilement appliquées par les petites structures. Or, plus de la moitié des salariés du BTP travaillent dans des entreprises de moins de neuf personnes ! "Le BTP, composé majoritairement d'artisans et de TPE, possède encore du retard sur l'industrie en matière de gestion des

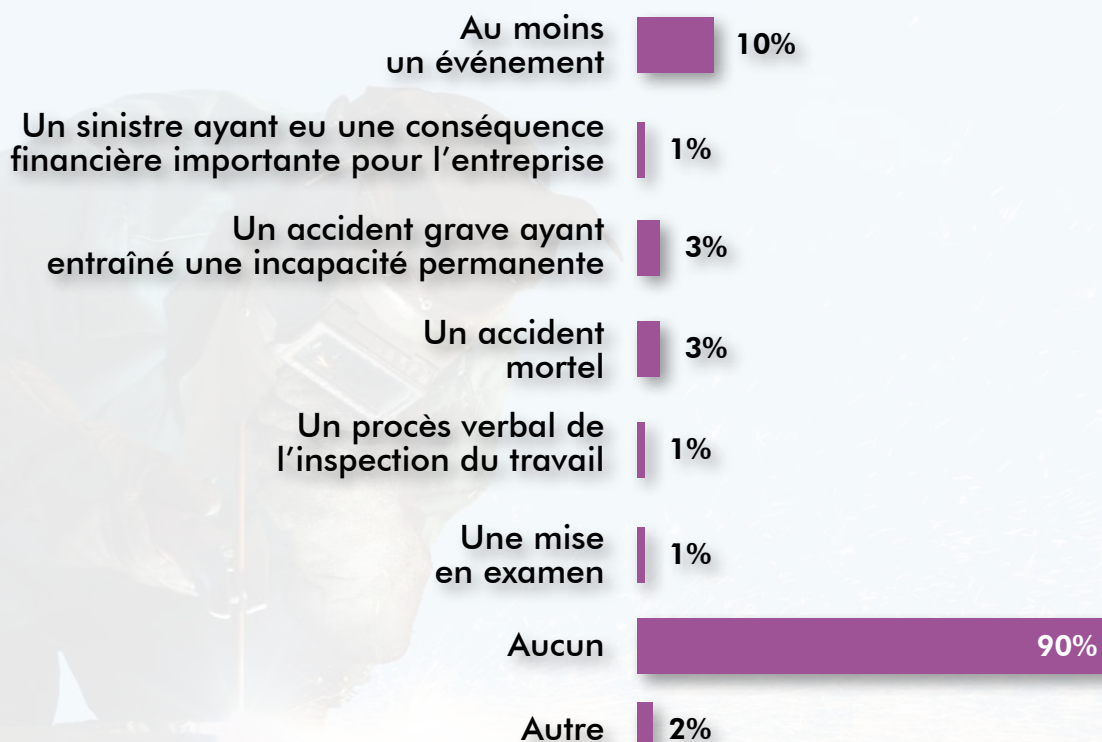
*« Le changement culturel survient le jour où le patron est convoqué devant les tribunaux »*

critiques, les efforts fournis par ses acteurs ont indéniablement porté leurs fruits au cours des 50 dernières années (cf. entretien OPPBTP p. 21). Néanmoins, les

sont 90 % à n'avoir déclaré aucun accident au cours des deux dernières années, les entreprises du BTP interrogées en 2011 reconnaissent avoir subi un accident

### Taux d'accidents rencontrés par les entreprises du BTP au cours des deux dernières années

Question: "Au cours des deux dernières années, votre société a-t-elle été touchée par un ou plusieurs des événements suivants ?"



risques", confirme Laurent Cré-moux, directeur régional Île-de-France, DEKRA Conseil HSE. "Le changement culturel survient le jour où, suite à un accident grave, le patron est convoqué devant les tribunaux. Malheureusement, les employeurs découvrent souvent leurs obligations à ce moment-là. Suite à ce choc, on assiste à une prise de conscience, avec la nécessité pour l'entreprise de se faire aider par un spécialiste de la prévention, par exemple sur la rédaction du document unique ou la mise en place de nouvelles procédures". Ces pistes d'amélioration sont une première étape dans une nouvelle façon d'appréhender l'organisation du métier: des partenariats, avec un suivi dans le temps assuré par le regard extérieur du consultant spécialisé, plus objectif et mieux informé grâce aux missions menées chez d'autres clients et dans d'autres secteurs d'activité.

### Des plans d'action sectoriels

Pour améliorer la prévention des risques secteur par secteur, la branche accidents du travail de la Sécurité sociale a défini plusieurs grands programmes de gestion du risque professionnel.



## OPPBTP - Entretien avec Patrick RICHARD, directeur Technique

**Baromètre:** Quel est votre analyse concernant la prévention des risques dans le secteur du BTP ?

**Patrick RICHARD:** Si on s'en tient aux accidents du travail, depuis 1965, année de mise en application du décret 65-48 relatif aux mesures spéciales de protection et de salubrité à prendre dans le secteur du BTP, le nombre d'accidents a baissé de façon spectaculaire (de 350 000 à 115 000 en 2010). La diminution est encore plus sensible en tenant compte de l'augmentation du nombre de salariés sur la même période (1,15 millions contre 1,58 millions en 2009). Depuis environ 10 ans, la diminution est cependant moins forte.

**B.:** Comment l'expliquez-vous ?

**P. R.:** il y a de nombreuses raisons. Parmi elles, on peut évoquer la diversité des acteurs du BTP. Si les « majors » ont mis en place une véritable stratégie en matière de prévention, il n'en est pas de même pour tous. Je rappelle que plus de la moitié des salariés du BTP travaillent dans des entreprises de moins de 9 personnes et près de 235 000 travaillent tout seul ! Ils



n'ont pas forcément le temps et les moyens de prendre des mesures efficaces en la matière.

Certaines initiatives comme le document unique auraient néanmoins dû les y aider, mais trop peu d'entre elles s'en sont inspirés pour mettre en place un plan d'actions pertinent. Dans le BTP, trop d'acteurs voient encore la prévention comme une source de coûts supplémentaires. Organisme paritaire sous la tutelle du ministère chargé du travail, l'OPPBTP, par ses prestations en matière de conseil, de formation et d'information doit contribuer à une évolution des mentalités. C'est la raison pour laquelle nous développons de nouvelles approches en matière de prévention, de types sociologique ou économique venant compléter nos outils techniques.



## Laurent CRÉMOUX, directeur Régional Ile-de-France, DEKRA Conseil HSE

"Le métier du bâtiment évolue et accepte mieux le regard extérieur d'une tierce partie neutre. La pression des organismes de tutelle (CARSAT, CRAM, Inspection du travail) joue aussi dans ce sens. Enfin, les cadres sont de plus en plus sensibilisés à la sécurité. Une fois en entreprise, ils insufflent de nouvelles approches, posent de nouveaux pré-requis, abordent les questions différemment et tirent leur entreprise vers le haut ».



En matière de troubles musculo-squelettiques, l'effort portera en particulier sur les équipements automobiles, les activités de logistique et de routage, le traitement et le tri des déchets, la grande distribution ou encore les industries agroalimentaires. Sur la question du risque routier, le programme préventif de l'Assurance maladie visera les entreprises dotées de flottes de véhicules utilitaires légers, les sociétés de transport léger, le transport routier de mar-

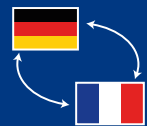
chandises et le BTP. Sur le registre de la lutte contre les agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR), le programme national de prévention passera en premier lieu par l'identification des produits et procédés cancérogènes, puis sur la hiérarchisation de leurs risques. Les activités accompagnées concernent le traitement des surfaces, le soudage, la mécanique industrielle et la fonderie, le BTP pour les risques d'exposition

à l'amiante, les teinturiers.

Enfin le programme national de prévention du risque psycho-social (RPS) s'appliquera aux secteurs du transport de voyageurs, des hôpitaux et cliniques, des banques et des assurances.

Autant de domaines de travail sur lesquels nous porterons une attention particulière quant à leur évolution pour les prochaines éditions du baromètre. ■





## ZOOM: Comparatif France / Allemagne

En France et en Allemagne, les entreprises sont parvenues, en sept ans, à des seuils très bas d'accidents et de sinistres, grâce à une prise en charge de la prévention au niveau des employés.

### La France en net progrès

Souvent devancées par leurs collègues germaniques en 2006, les entreprises françaises ont comblé leur retard. Une performance d'autant plus remarquable que l'Allemagne a elle aussi continué de progresser. Si en 2006, les deux pays étaient au coude à coude en ce qui concerne les entreprises non confrontées à un accident (79% pour la France, 78% pour l'Allemagne), la France obtient aujourd'hui un taux de 89% contre 82% pour leurs homologues d'Outre-Rhin. L'Allemagne conserve cependant une nette avance en termes de sinistres puisqu'elle affiche un taux de 2% là où la France avoisine encore les

6%. Le taux d'accidents mortels, de procès verbaux émis par l'inspection du travail est exactement le même pour les entreprises des deux pays. Le taux d'accidents

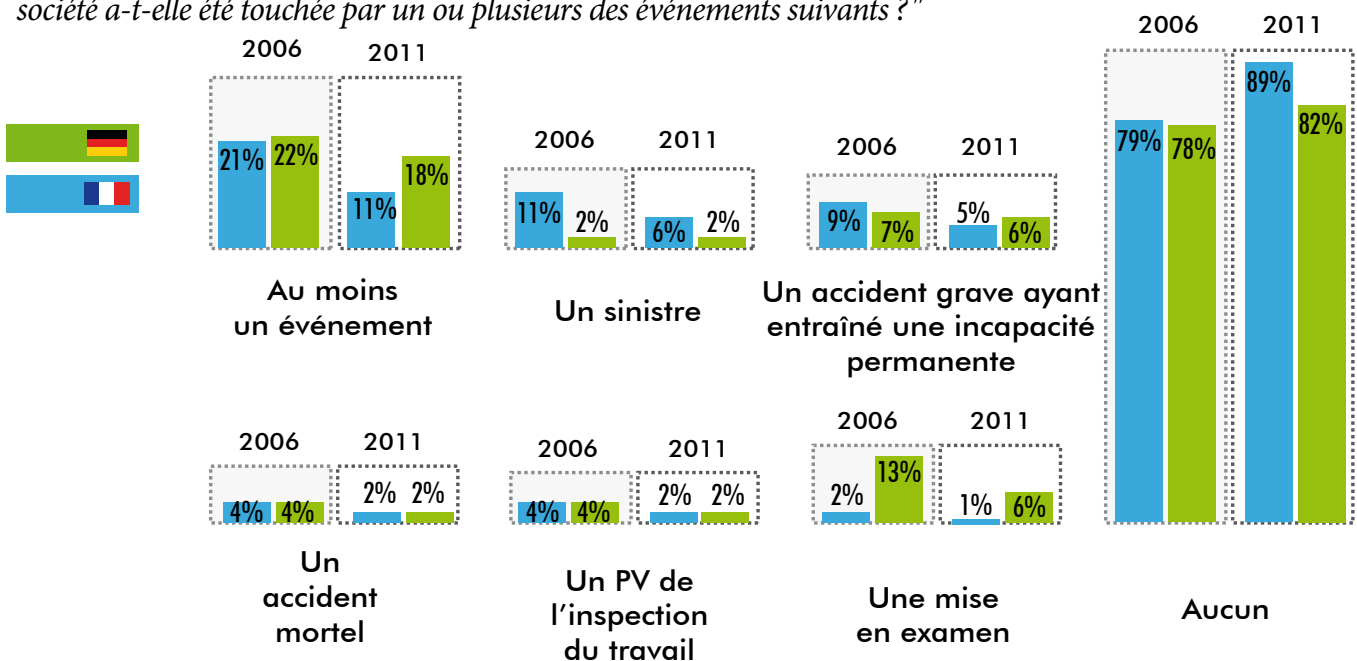


graves est quasi équivalent des deux côtés du Rhin (6% pour l'Allemagne et 5% pour la France). Le nombre de mises en examen reste, par contre, nettement plus élevé du côté de l'Allemagne (6% contre 4% pour la France).

### Une culture du risque intégrée par la base

De bons résultats qui pourraient s'accroître si, comme en Allemagne, les employés français s'appropriaient davantage les enjeux de la prévention. Les salariés allemands sont, en effet, deux fois plus nombreux à se sentir impliqués dans les stratégies de prévention mises en place par leurs entreprises.

**Comparaison des taux d'accident français et allemand - Question: "Au cours des deux dernières années, votre société a-t-elle été touchée par un ou plusieurs des événements suivants ?"**



**PRÉVENTION DES RISQUES :**  
**Qui se sent concerné ?**



## 2/ DES DIRECTIONS PLUS IMPLIQUÉES, DES SALARIÉS PLUS CONCERNÉS

### 2.1/ Les Directions s'engagent

Si la prévention des risques continue d'être l'affaire de tous (dirigeants, services des ressources humaines, responsables d'atelier et de chantier, salariés), les dirigeants d'entreprise se voient crédités d'une implication en hausse sensible.

Plus 7% en quatre ans. Entre les versions 2006 et 2011 de notre baromètre, les responsables d'entreprise sont désormais plus de la moitié à être perçus comme « très

municants, l'engagement en hausse des patrons va de pair avec un retrait relatif des ressources humaines. Celles-ci enregistrent moins 7% sur l'appréciation « as-

pas impliquée » dans la politique interne de prévention, contre 13% en 2006.

Une forte implication des chefs d'atelier et de chantier qui progresse de six points pour s'établir à 40%. Seuls 14% des entreprises les perçoivent comme peu ou pas impliqués, soit deux points de moins qu'il y a quatre ans. La catégorie « ensemble des employés » enregistre le résultat le plus stable, avec 59% qui estiment les salariés « assez impliqués », signe que la prévention est de plus en plus prise à bras-le-corps par les premiers concernés, sur le terrain.

*« L'engagement en hausse des patrons va de pair avec un retrait relatif des ressources humaines »*

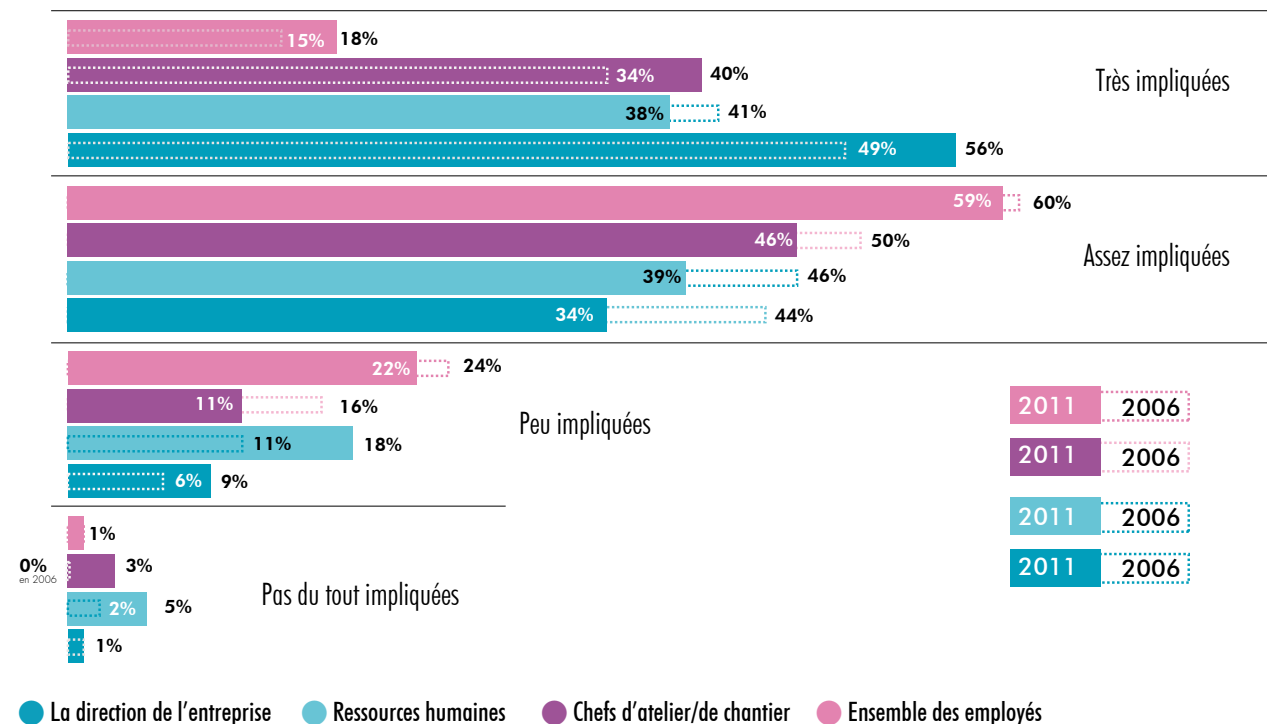
impliqués » dans la prévention des risques professionnels. Un tiers est « assez impliqué » et seul un dirigeant sur dix est vu comme peu ou pas impliqué.

Selon le principe des vases com-

sez impliquées ». Cette appréciation se fixe à 39% tandis que la mention « très impliquées » est en recul de 2%. De fait, près d'un quart des entreprises estiment que leur direction des RH est « peu ou

#### Taux d'implication dans la prévention des risques par fonction

Question: "Au sein de votre entreprise, quel est le degré d'implication des fonctions suivantes dans la politique de prévention ?"





## CFDT - Entretien avec Phillippe MAUSSION, Secrétaire confédéral

**Baromètre:** Quelle est la situation en termes d'accident du travail ?

**Phillippe MAUSSION:** Si les accidents du travail connaissent une lente décrue, les maladies professionnelles augmentent, notamment les cancers professionnels et les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les études de la direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques montrent des pénibilités physiques qui ne diminuent pas, des contraintes organisationnelles qui s'accroissent, des rythmes de travail plus exigeants. Aux risques physiques d'accidents et de

maladie se sont ajoutés les risques psychosociaux. Aux pathologies physiques (TMS, cancers...) sont venues se greffer des pathologies psychologiques (stress, fatigue...).

L'explosion des RPS (risques psycho-sociaux), comme la progression des TMS, montrent que les nécessaires actions sur le poste de travail et son environnement ne suffisent pas.

**B.:** Quelles sont les solutions que vous préconisez ?

**P. M.:** La CFDT est convaincue que l'élaboration et la mise en œuvre d'une prévention efficace et durable des risques professionnels, afin de préserver la santé et favoriser le maintien

dans l'emploi, ne peut pas reposer sur la seule action des acteurs de la prévention. Sans remettre en cause les actions et les prérogatives du CHSCT, la prévention doit être décloisonnée.

Elle doit s'inscrire dans l'objectif d'un travail de qualité enrichissant qui permette de préserver sa santé, concilier ses temps de vie personnels et professionnels et une réflexion sur les parcours professionnels.

Elle doit se construire dans le cadre d'un dialogue social renoué qui permet de questionner le travail dans toutes ses dimensions (contenu, organisation, qualité) aux différents niveaux de l'entreprise (de la direction générale à l'atelier) et qui permet aux salariés d'être acteurs de leurs conditions de travail.



## 2.2/ Sentiment d'exposition

### 2.2.1/ Les salariés en première ligne

Le sentiment du risque est élevé en France et concerne l'ensemble de l'environnement des entreprises (salariés, sous-traitants, équipements, clients, produits, riverains).

Les manières de travailler ont fortement évolué. Les nouvelles formes d'organisation et de management ont réduit les niveaux sous-traitance et à l'intérim, rotation des équipes, précarisation de certains emplois et métiers, crainte du licenciement, mesure

rieures sont aussi perçus comme exposés, à 72 %. L'environnement n'échappe pas à la menace, tout comme les clients de l'entreprise ou l'outil de production, cités par plus d'un tiers des répondants. Les riverains et les produits sont a priori les moins concernés, avec 29 % et 20 % des réponses. Parmi les catégories d'entreprise, les PME - PMI de 50 à 500 salariés se montrent, de loin, les plus inquiètes sur les risques qu'elles font peser sur leurs collaborateurs, leurs salariés, leur outil de production. Les grandes entreprises de plus de 5000 collaborateurs s'estiment les moins dangereuses, avec toutes ces catégories comprises entre 5 % et 10 % des réponses. ■

### « Une anxiété diffuse quant aux risques auxquels l'entreprise serait exposée »

hiérarchiques, sollicitant plus souvent la responsabilité individuelle des salariés et des cadres, leur demandant un niveau d'engagement accru avec une pression supplémentaire sur leurs résultats.

Cette individualisation est d'autant plus porteuse de risques qu'elle s'accompagne d'autres évolutions qui en accentuent les effets négatifs : recours accru à la

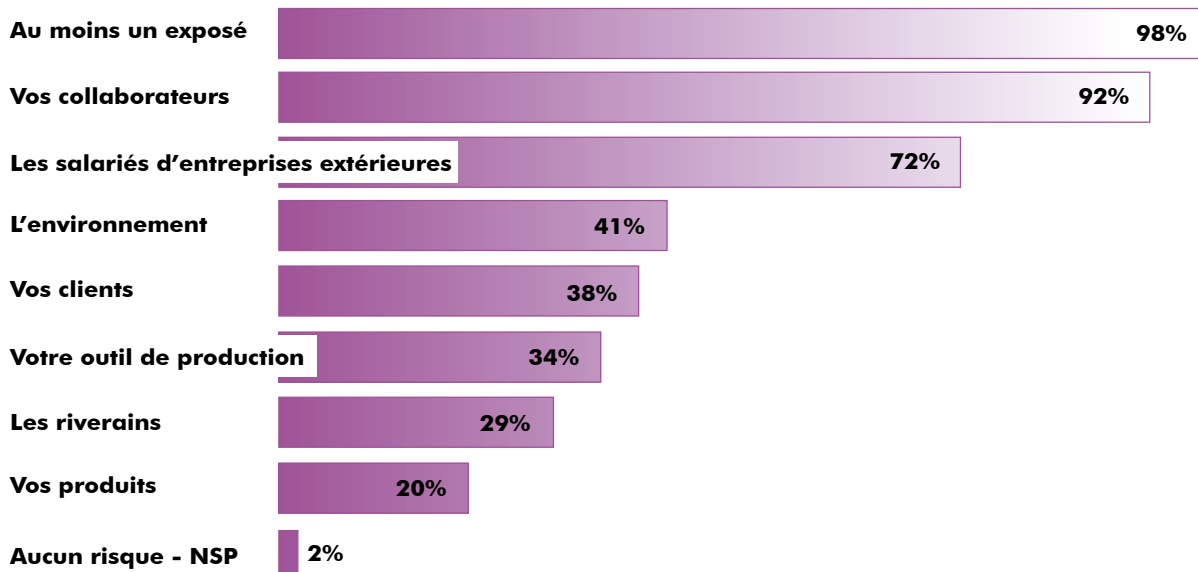
hiérarchiques, sollicitant plus souvent la responsabilité individuelle des salariés et des cadres, leur demandant un niveau d'engagement accru avec une pression supplémentaire sur leurs résultats.

#### Des PME inquiètes

En France, nul ne se sent vraiment à l'abri d'un risque d'accident. 98 % des collaborateurs pensent qu'au moins un des leurs est confronté à ce danger latent. Plus de neuf personnes sur dix se pensent exposées à un accident. Les salariés d'entreprises exté-

#### Taux d'exposition des personnes aux risques d'accident

Question: "Selon vous, qui peut être concerné par des risques d'accidents liés à votre activité ?"





## 2.2.2/ Le salarié est-il un facteur aggravant ?

Pour la très grande majorité des entreprises interrogées, le comportement des salariés est le facteur aggravant numéro un. Un constat simpliste ?

83 % des entreprises déclarent que le comportement de leurs salariés est un facteur susceptible d'accroître les risques d'accidents dans l'entreprise. 46 % estiment même qu'il s'agit du facteur principal d'accidents dans l'entreprise. Un résultat tranché puisque le deuxième facteur aggravant, le manque de connaissance des salariés, n'est

évoqué « que » dans 60 % des cas. La pression croissante mise sur les salariés, le changement d'organisation ou le recours à

travail. La stratégie de prévention des risques la mieux pensée ne donnera, en effet, aucun résultat sans la participation et l'implication de l'ensemble des composantes de l'entreprise. Le manque de connaissance des employés et le recours à la sous-traitance renforcent l'impression qu'en matière de prévention des risques, le facteur humain reste le plus complexe à maîtriser. Pour y remédier, de plus en plus d'entreprises mettent en place des rendez-vous réguliers avec les opérationnels afin de revenir - voire de construire - avec eux sur les axes de prévention mis en place dans l'entreprise. ■

*« La stratégie de prévention des risques la mieux pensée ne donnera aucun résultat sans impliquer toutes les composantes de l'entreprise »*

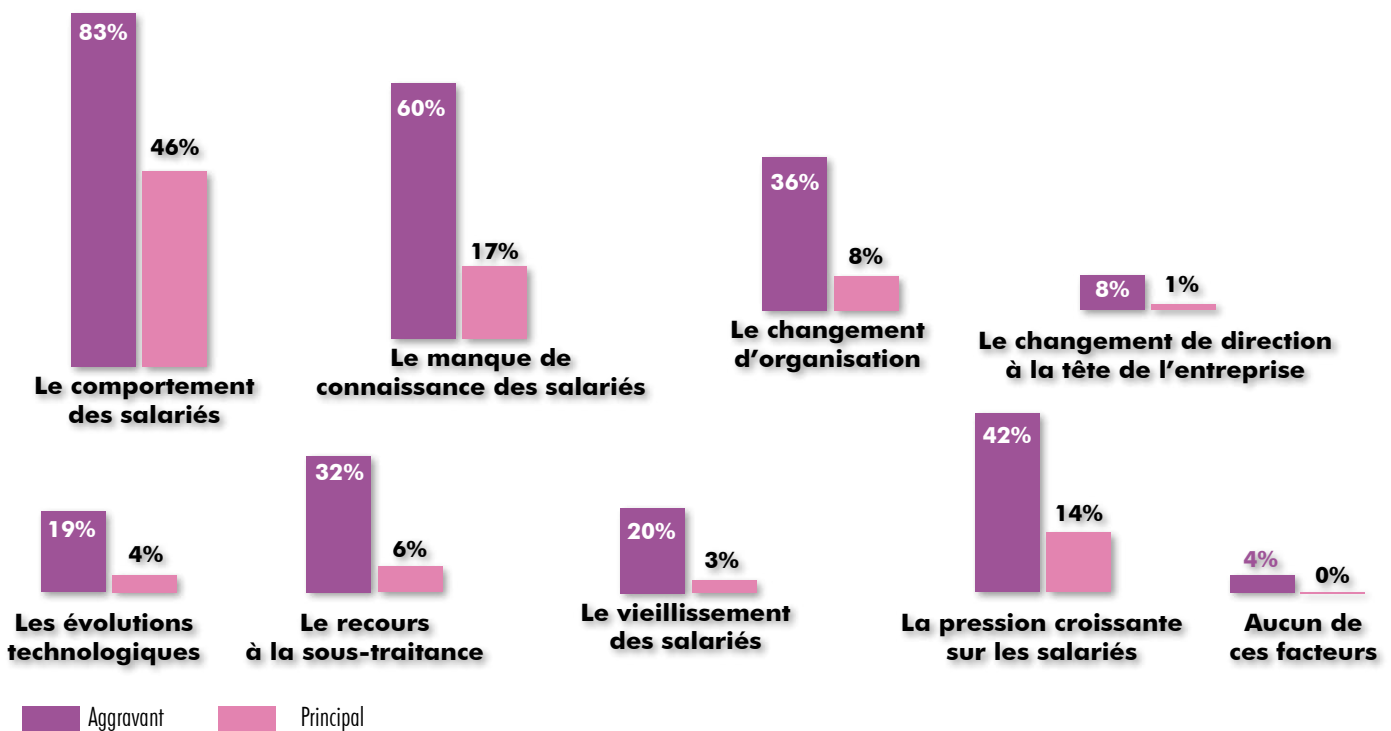
la sous-traitance recueillent respectivement 42 %, 36 % et 32 % des suffrages exprimés. Cette expression traduit l'impuissance des entreprises à résoudre certaines problématiques en matière d'accidents au

travail. La stratégie de prévention des risques la mieux pensée ne donnera, en effet, aucun résultat sans la participation et l'implication de l'ensemble des composantes de l'entreprise. Le manque de connaissance des employés et le recours à la sous-traitance renforcent l'impression qu'en matière de prévention des risques, le facteur humain reste le plus complexe à maîtriser. Pour y remédier, de plus en plus d'entreprises mettent en place des rendez-vous réguliers avec les opérationnels afin de revenir - voire de construire - avec eux sur les axes de prévention mis en place dans l'entreprise. ■

travail. La stratégie de prévention des risques la mieux pensée ne donnera, en effet, aucun résultat sans la participation et l'implication de l'ensemble des composantes de l'entreprise. Le manque de connaissance des employés et le recours à la sous-traitance renforcent l'impression qu'en matière de prévention des risques, le facteur humain reste le plus complexe à maîtriser. Pour y remédier, de plus en plus d'entreprises mettent en place des rendez-vous réguliers avec les opérationnels afin de revenir - voire de construire - avec eux sur les axes de prévention mis en place dans l'entreprise. ■

### Analyse des facteurs pouvant aggraver les risques d'accident selon le type d'entreprise

Question: "Selon vous, quels sont les facteurs susceptibles d'accroître les risques d'accident dans votre entreprise ?"



### 2.2.3/ Des salariés réellement fautifs ou oubliés des directions ?

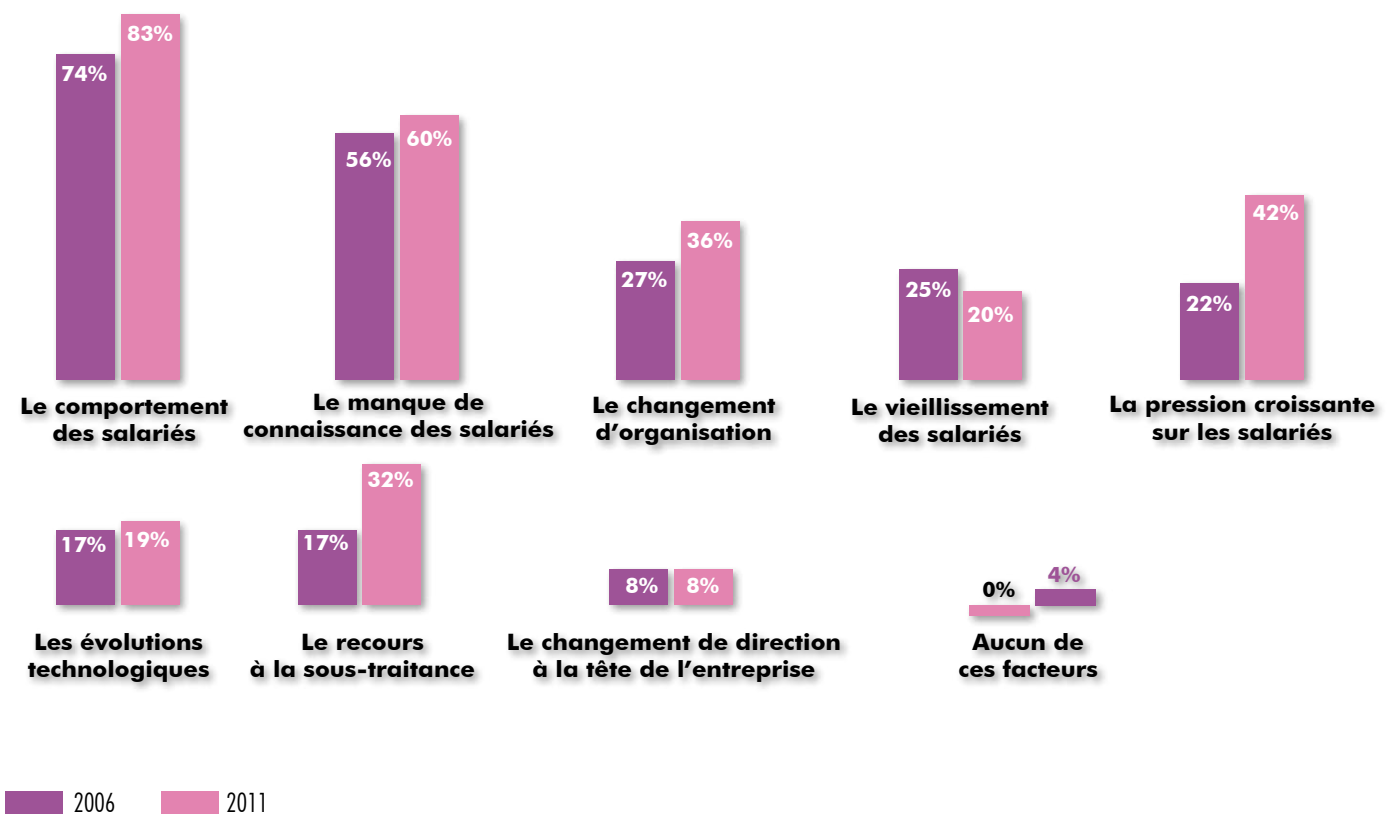
Comme en 2006, le comportement des salariés est considéré comme le facteur aggravant numéro un par les entreprises. Cette tendance est même plus forte en 2011 que cinq ans plus tôt. Une donnée symptomatique d'une peur accrue des entreprises ?

Si la plupart des entreprises se sont attaquées à bras-le-corps à la prévention des risques, elles n'en sont pas rassurées pour autant... bien au contraire ! Exception faite du vieillissement des salariés, tous les facteurs dits aggravants sont à la hausse entre 2006 et 2011. Ce constat témoigne de la plus forte implication des entreprises en matière de prévention des risques, mais également de leur grand désarroi sur les stratégies à mettre en place ! Tout est devenu anxiogène pour les petites et grandes structures ! Le recours à la sous-traitance vu

comme un facteur aggravant a ainsi augmenté de près de 90 % en cinq ans. Une donnée qui s'explique par le fait qu'il paraît plus facile aux entreprises d'agir sur leurs propres salariés que sur les employés d'autres entreprises. Malgré tout, le comportement des salariés vu comme facteur aggravant est passé de 74 % à 83 %. Cette tendance ne devrait pas s'inscrire dans la durée, tout au moins en ce qui concerne les grandes structures. Ces dernières ont mis en place des politiques de prévention importantes. Pourtant, le sentiment persiste

que - malgré leurs efforts - le facteur humain reste problématique. De réelles actions de formation et de sensibilisation accrue ainsi qu'une implication plus grande de tous les acteurs de l'entreprise devraient leur permettre cependant de moins se sentir inquiétées par le comportement des salariés. En incluant davantage ces grands oubliés dans les stratégies de prévention, les salariés devraient rapidement perdre leur statut de facteur aggravant et au contraire se muer en facteur de progrès. ■

#### Évolution des facteurs pouvant aggraver les risques d'accidents (2006 / 2011)





## CNAMTS - Entretien avec Yvon CREAM, Responsable du département prévention



**Baromètre:** Quel est aujourd'hui le bilan en matière d'accidents du travail ?

**Yvon CREAM:** Nonobstant une légère hausse cette année des accidents du travail - principalement due à la reprise économique - on

à un ralentissement de leur croissance puisqu'elles avaient augmenté de 8,7% entre 2008 et 2009 contre 2,7% entre 2009 et 2010. Des données brutes encourageantes, mais qui masquent souvent un drame humain. A ce titre, nous ne devons donc en aucun cas diminuer nos efforts. Il reste encore de nombreux progrès à faire notamment par l'intermédiaire d'actions ciblées.

**B.:** Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

**Y.C.:** A l'Assurance Maladie - Risques Professionnels, nous nous sommes fixés des objectifs spécifiques à atteindre sous quatre ans. Ces derniers concernent des thématiques et des secteurs à forte sinistralité comme les TMS, la grande distribution, le risque routier... Ces travaux ont débouché, par exemple, à la mise en place dans les grandes surfaces de mesures, comme

paritaire de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels qui permet de chercher un consensus entre les souhaits des salariés et des patrons en matière de prévention des risques.

**B.:** Les problématiques sont-elles les mêmes partout en Europe ?

**Y.C.:** Nous avons constaté que nos problématiques sont identiques partout en Europe. Malgré tout, selon les pays, les priorités diffèrent. Si, en France, nous nous sommes mobilisés sur les risques psycho-sociaux, les pays scandinaves sont, eux, précurseurs en ce qui concerne les seniors. Par l'intermédiaire d'Eurogip\*, nous pouvons, le moment venu, utiliser le travail mené par nos collègues européens dans tel ou tel domaine.



constate une baisse tendancielle incontestable dans ce domaine. Il n'en est pas de même pour les maladies professionnelles qui continuent d'augmenter. Malgré tout, on assiste

la "scannette" ou le code barre détachable sur les objets de plus de 8 kilos qui permettent à la caissière de ne pas supporter ce poids. Une réussite qui doit beaucoup au statut

\* Eurogip: organisme français créé en 1991 pour étudier les questions relatives à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

### RPS ET DOCUMENT UNIQUE

Pour une meilleure prise en compte des questions d'intégrité physique, de sur-stress, de harcèlement moral et de violence au travail, les pouvoirs publics ont renforcé la protection des salariés, dans le cadre de la loi de modernisation de 2002. Les risques psychosociaux doivent faire l'objet d'une évaluation a priori afin d'être recensés dans le DUERP (Document Unique).







## SYNTHÈSE DE LA PARTIE 1 :

### État des lieux des risques dans l'entreprise

Face à la hausse des maladies professionnelles et du sentiment diffus de risque, les pouvoirs publics misent sur un décloisonnement des acteurs pour améliorer les politiques de prévention.

La perception du risque s'est généralisée en quelques années, comme si le monde du travail était devenu anxiogène dans tout secteur d'activité et tout type d'entreprise. La situation réelle est plus nuancée et contrastée; si le nombre d'accidents graves et mortels est en recul depuis plusieurs années, d'autres risques sont en forte hausse, comme par exemple les troubles musculo-squelettiques, davantage surveillés depuis quelques années.



La taille de l'entreprise joue aussi sur la perception du risque. Ainsi, les PME et PMI de 50 à 500 salariés ont un sentiment du risque supérieur de 20 % à 40 % à leurs homologues TPE ou grands comptes, les collectivités territoriales se sentant les plus à l'abri. Par métier, l'industrie est plus sensible aussi à l'exposition aux risques, avec des taux supérieurs de 20 % à 40 % par rapport aux services, au BTP ou encore au commerce.

### L'explosion des maladies professionnelles

En France, le nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues a été multiplié par six entre 1998 (environ 8 000) et 2009 (49 341). Parmi les affections les plus nombreuses, les troubles musculo-squelettiques représentent plus des deux tiers des maladies professionnelles et sont en augmentation régulière. Il en va de même pour les pathologies induites par l'exposition à l'amiante (plus de 10 % des maladies professionnelles) et pour les lombalgies et dorsalgies.

À ces chiffres en nette augmentation, s'ajoute l'allongement de la durée moyenne des arrêts de travail liés à une maladie professionnelle. De plus, selon la CNAMTS, entre 2000 et 2009, le nombre de jours d'arrêt rapporté au nombre de maladies reconnues a plus que doublé tant pour les salariés du régime général que pour ceux du régime agricole.

Les services de médecine du travail, créés après la deuxième guerre mondiale, ont été transformés en services de santé au travail par la loi de modernisation sociale de 2002. Cela traduit une évolution importante vers une approche globale de la prévention des risques professionnels. De plus, le principe de la pluridisciplinarité est introduit dans le code du travail et la notion de santé s'élargit à la santé mentale. Désormais, les services de santé ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé physique et psychique des travailleurs.

Enfin, l'implication grandissante des directions constitue un premier pas vers une concertation accrue avec toutes les composantes de l'entreprise et une place plus importante accordée à la sensibilisation ou la formation des salariés. Celle-ci permettra aux entreprises de récolter sur le terrain les fruits des politiques de prévention mises en place.





**État des lieux des risques  
dans l'entreprise  
Partie 1 : comparatif Europe**



## Comparatif Europe

Sur une longue période, les accidents du travail décroissent partout en Europe, même si les années de reprise économique se caractérisent par leur hausse temporaire suite à l'embauche massive d'intérimaires et de jeunes recrues, peu ou pas formés et donc plus exposés aux risques.

Entre les décennies 1980 et 2000, le nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente a reculé de 36% en France. Entre les décennies 1990 et 2000, le taux d'accidents mortels rapporté à l'ensemble de la population active a chuté par exemple d'un indice 108 à 69 en France (-39), 168 à 107 en Allemagne (-61), 106 à 70 au Royaume-Uni (-36) et 106 à 57 en Italie (-49).

### La prévention concerne 75% des entreprises

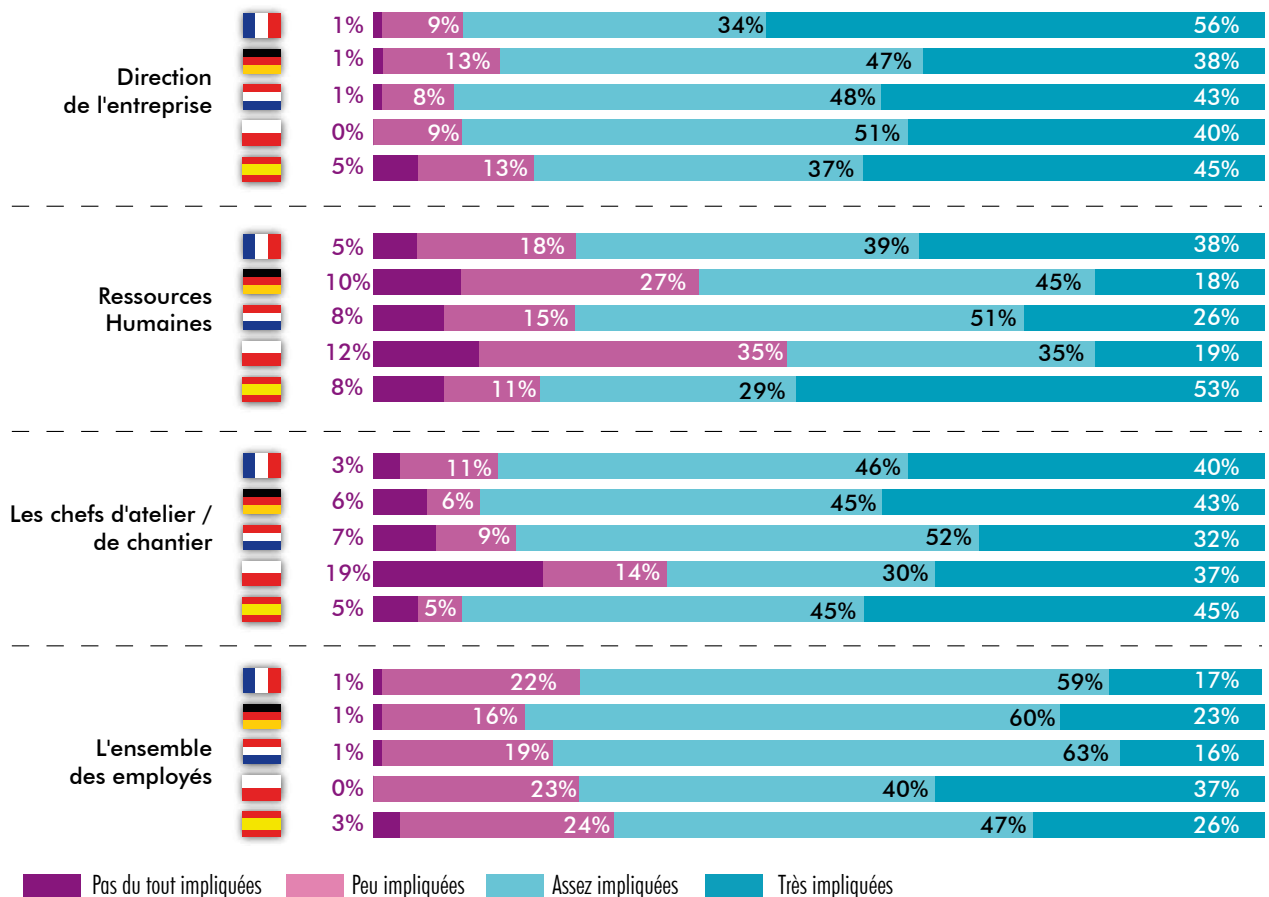
Selon une enquête de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, les trois quarts des structures européennes disposent d'un système de gestion ou d'un plan d'action de santé et de sécurité au travail, avec le Royaume-Uni en tête (98% des entreprises) suivi de l'Espagne (97%) et de l'Irlande (96%), contre moins de 40% des

sociétés grecques et turques.

Dans ces pays, le choix des prestataires de santé et de sécurité au travail est limité, contrairement à la Finlande par exemple. Un tiers des entreprises européennes fait évaluer ses risques par un prestataire, en particulier dans les petites structures. Cette pratique externalisée est peu en cours en Europe du Nord (Royaume-Uni, Danemark, Suède, Estonie).

### Comparaison européenne de l'implication des différentes fonctions de l'entreprise

Question: "Au sein de votre entreprise, quel est le degré d'implication des fonctions suivantes dans la politique de prévention?"



En termes de risques, les troubles musculo-squelettiques et le sur-stress lié au travail inquiètent en particulier les entreprises européennes. Les brimades et le harcèlement sont aussi mentionnés, mais dans une moindre mesure. La gestion des risques psychosociaux est mieux assurée dans les grandes entreprises, à l'exception des pays méditerranéens, moins sensibles à ces questions. Les plus avancés sur ces aspects sont les Pays-Bas, les pays scandinaves et britanniques. Néanmoins, seule la moitié des structures informent le personnel des effets des risques psychosociaux sur la santé.



lieu les collaborateurs, cités dans les trois quarts des réponses), contre moins d'un cinquième aux Pays-Bas (où les collaborateurs viennent en tête avec quatre cinquième des réponses).

Comparé à d'autres secteurs d'activité, seuls 5 % des entreprises po-

d'atelier et de chantier forment un autre pilier de la prévention avec 88 % d'entre eux décrits comme très impliqués et assez impliqués dans la politique de prévention. Sur la même question, la direction de l'entreprise obtient un satisfecit avec 85 % des réponses la créditant d'une forte ou bonne participation, quand les ressources humaines atteignent 63 %.

En Pologne, les ressources humaines sont vues comme pas ou peu impliquées par 47 % des entreprises – 23 % des structures néerlandaises et françaises pensent de même. Exception faite de la Pologne, tous les autres pays accordent une très grande confiance à leurs chefs d'atelier ou de chantier. 90 % des entreprises espagnoles les considèrent comme impliqués dans la sécurité et la prévention. Idem pour l'Allemagne, La France et les Pays-Bas qui leur accordent respectivement 88 %, 86 % et 84 % des suffrages.

La palme de l'implication est décernée aux dirigeants polonais et néerlandais, crédités de 91 % des réponses. Les dirigeants français suivent de près avec 90 % tandis que l'Espagne ferme la marche avec un taux de 82 %.

## *"Les TMS et le sur-stress en hausse partout en Europe"*

### **En détail**

Selon les résultats de notre baromètre, les entreprises néerlandaises sont les moins touchées par les risques. Au cours des deux dernières années, 85 % d'entre elles n'ont connu aucun sinistre, accident ou mise en examen. C'est le cas de 82 % des sociétés hispaniques et de 72 % des structures en Pologne. Ce pays ne déclare que 5 % d'accidents graves ou de sinistres avec des conséquences financières, mais enregistre 16 % de mises en examen suite à un accident (contre 12 % aux Pays-Bas et 11 % en Espagne).

Entre ces deux pays, l'écart dans la perception du risque est énorme. Plus de 90 % des sociétés en Espagne considèrent qu'au moins une catégorie de personnes ou de biens est exposée à un risque via leur entreprise (avec en premier

lonaises s'estiment vraiment plus exposées que leurs homologues. En revanche, un quart des sociétés néerlandaises expriment cette opinion, et 16 % des structures en Espagne.

Dans les facteurs d'aggravation des risques, le comportement des salariés est mentionné dans neuf réponses sur dix en Pologne (très loin devant leur manque de connaissance, qui atteint 40 %). En Espagne ce chiffre s'élève à 76 %, et à 39 % aux Pays-Bas. Dans ce pays, c'est le manque de connaissance qui est désigné dans 70 % des cas (34 % en Espagne).

### **Degrés d'implication respectifs**

En Allemagne, la culture du risque s'endosse sur un plan collégial (l'ensemble des employés est impliqué dans 83 % des entreprises). Les chefs



**PARTIE 2**  
**DES OUTILS POUR FAIRE FACE**  
**AUX RISQUES PROFESSIONNELS**

**LA CERTIFICATION:  
une fin en soi ?**





## 1/ LES ENTREPRISES PLÉBISCITENT LA CERTIFICATION

### 1.1/ Hausse sensible des entreprises certifiées

Sous ses différentes formes, la certification a le vent en poupe auprès des entreprises et des collectivités territoriales françaises. Elle ne doit cependant pas être considérée comme une fin en soi, mais s'inscrire dans une dynamique de prévention et de management des risques professionnels.

ISO 9001 pour la qualité, ISO 14001 pour l'environnement, ILO-OSH 2001 et OHSAS 18001 pour la sécurité et la santé au travail... 64% des entreprises sondées dans le cadre de notre baromètre 2011 possèdent au moins l'une de ces

certifications internationales. Avec un coût de certification raisonnable, les petites et moyennes entreprises n'hésitent plus à solliciter une reconnaissance «labellisée» de leurs efforts de prévention (plus d'une sur deux possède au

moins une certification). Par secteur d'activité, l'industrie trône les positions de pointe, avec 71% de notre échantillon dotés du label ISO 14001 ou EMAS, 69% d'OHSAS 18001 et un tiers de l'ISO 9001. À l'autre bout du

#### État des lieux sur les certifications

Question: "Votre entreprise est-elle certifiée?"

Au moins une certification

64%

Aucune certification

36%

Autres 14%

OHSAS 18001 (sécurité)  
14%

ISO 9001... (qualité)  
54%

ISO 14001 ou EMAS (environnement)  
28%

spectre, les entreprises de commerce sont moins de 5% à posséder l'une de ces certifications. Les entreprises du bâtiment et les

du Conseil économique, social et environnemental (CESE)\*. Tout d'abord, il existe une confusion entre les notions de normes, de

*« Les PME n'hésitent plus à solliciter une reconnaissance « labellisée » de leurs efforts de prévention »*

sociétés de service oscillent entre 12% et 18%.

### Un impact relatif

L'obtention d'une certification n'est cependant pas une fin en soi, comme le souligne un avis

référentiels et les procédures de certification. Le foisonnement des référentiels entretient aussi cette complexité. De plus, les organismes certificateurs ne disposent pas d'accréditation propre au

domaine de la santé et de la sécurité au travail. Enfin, l'éclatement des activités entre différents sites (usines, ateliers, bureaux, établissements recevant du public) n'arrange pas les choses.

Au final, « l'obtention de la certification peut avoir des effets démobilisateurs, l'entreprise certifiée pouvant se considérer quitte de ses obligations, y compris légales, en matière de prévention des risques professionnels », pointe le CESE, alors qu'au contraire, elle devrait s'inscrire dans le quotidien et favoriser la sensibilisation des collaborateurs. ■

## 1.2/ Certification : évolution

Le taux d'entreprises certifiées a quasiment doublé en France entre les éditions 2004 et 2011 de notre baromètre, avec un impact limité sur la prévention des risques.

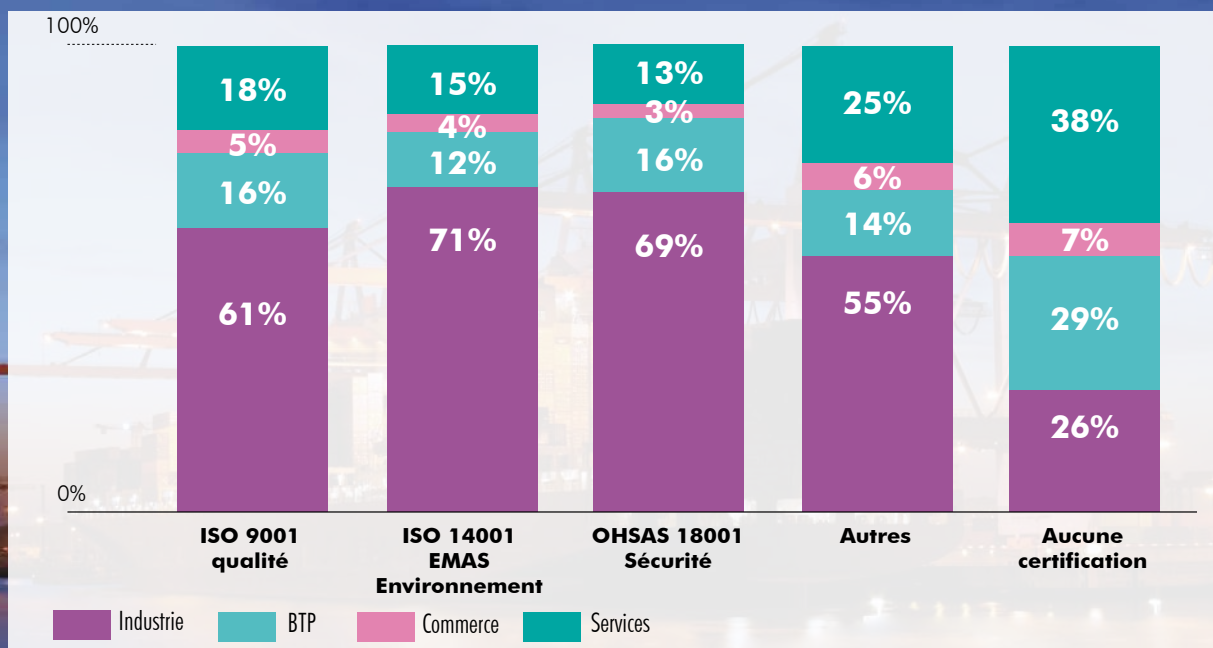
En 2004, un tiers des structures sondées disposait d'un label ISO (9001, 14001), ILO-OHS, OHSAS ou autre - certaines

en combinant plusieurs. Cette année, la proportion a bondi aux deux tiers. Il aura suffi de sept années pour que le rapport de

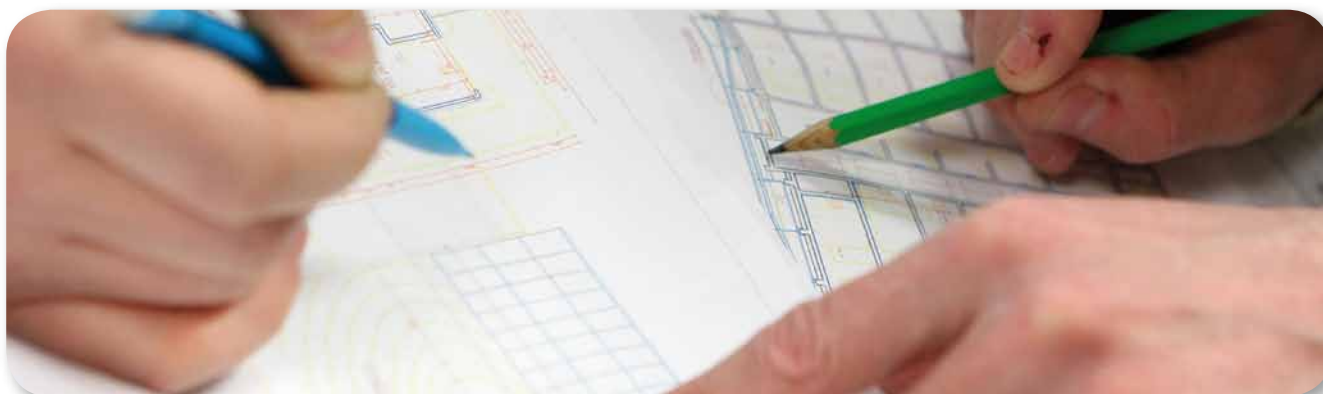
force s'inverse.

ISO 9001 conserve les faveurs des entreprises, avec 54% d'entre elles qui disposent de certifi-

Domaine d'activité et certification possédée



\* La certification des entreprises dans le domaine de la santé au travail, avis publié en 2010 par le CESE.



cation. Mais sa progression est moins forte que la certification environnementale ISO 14001,

cet angle d'analyse lors d'une prochaine édition du baromètre. Dans le même laps de temps,

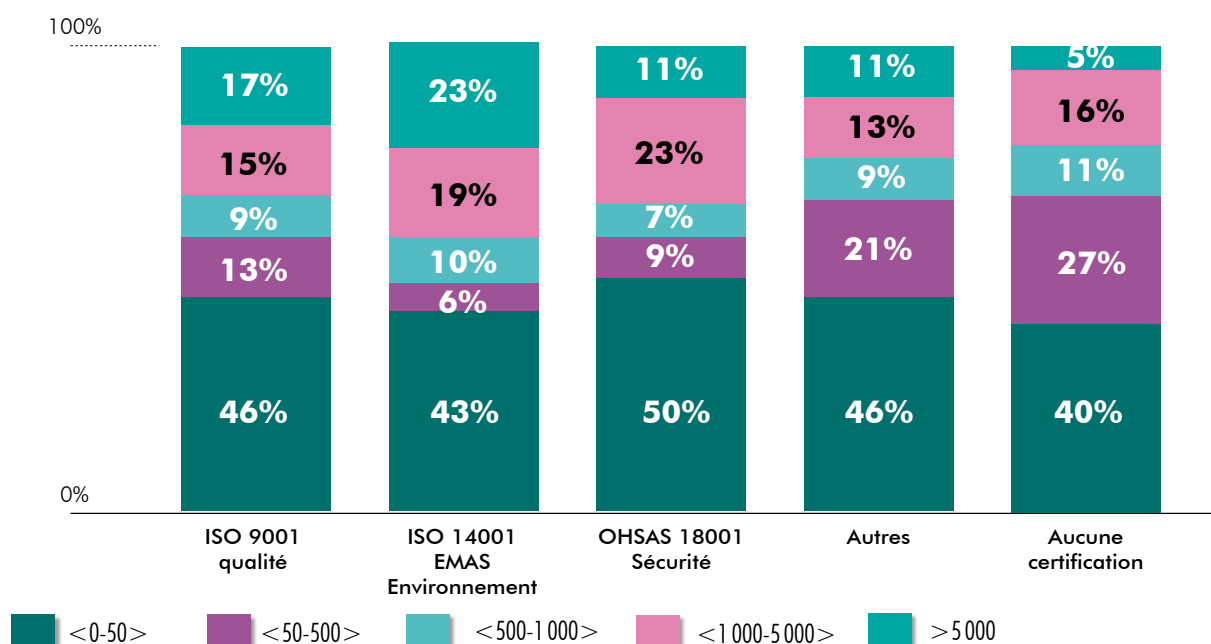
*« La certification environnementale ISO 14001 a été multipliée par sept en sept ans »*

multipliée par sept en sept ans. L'engouement pour le développement durable n'est pas étranger à cette hausse très significative. Il sera intéressant de poursuivre

OHSAS 18001 a « bondi » de 1% à 14% d'entreprises certifiées. Cet élan ne doit cependant pas s'effectuer au détriment de l'amélioration concrète des conditions

de travail. Autrement dit, le formalisme d'une démarche de certification risque d'entraîner, selon l'avis du Conseil économique, social et environnemental, une focalisation sur la conformité aux normes, au lieu de contribuer à l'amélioration réelle et continue des mesures de prévention. Et ce, d'autant qu'une certification ne remplace en rien le respect d'une société aux exigences légales et réglementaires de son pays. ■

### Taille de l'entreprise et certification possédée



### 1.3/ Une amélioration à pondérer

En attestant de la qualité professionnelle d'une organisation, d'un processus, d'un service ou d'un produit, les certifications sont également des arguments commerciaux forts (garanties pour les clients ou usagers, critères d'éligibilité aux appels d'offres publics...).

La tentation est grande pour les entreprises ou établissements publics de se contenter de ces bénéfices et de se détourner des actions de prévention des risques.

Les résultats de notre baromètre font écho à ce phénomène. On constate ainsi qu'un certain nombre d'entreprises ont tendance à se relâcher après avoir obtenu leur certification. Un phénomène qui doit autant à l'intensité de l'effort fourni pour l'obtenir qu'à l'idée reçue qu'une fois décrochée, celle-ci va quasiment vivre par elle-même et sans effort important. L'Association française de normalisation (Afnor) souligne que trop d'entreprises prennent la certification comme une fin en soi, un label à

obtenir, au lieu de la voir comme une étape dans leur démarche de progrès. Ces statistiques sont à pondérer par secteurs: les entreprises de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics sont surexposées aux risques et dans le même temps plus fréquemment certifiées que leurs homologues du commerce et des services.

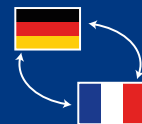
Une implication renforcée des salariés, des comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), des directions fonctionnelles et générales constitue un bon rempart contre une éven-

tuelle dérive formaliste de l'accréditation. Une telle approche présente l'avantage de combiner la réflexion individuelle, collective et structurelle avec la mise en œuvre d'un management et de programmes de formation adaptés. Tout ceci contribue à développer une expertise en santé, sécurité et prévention au sein de l'entreprise ou de la collectivité territoriale concernée. Et cela, plus profondément et durablement qu'au travers de la seule logique des normes, des référentiels et des accréditations. ■



#### Plus de 7 000 structures certifiées

En France, selon des données du réseau CNAMTS-CRAM-INRS et des organismes certificateurs, le nombre d'entreprises certifiées dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail est en croissance régulière et continue d'environ 20 % par an, principalement sous l'impulsion d'ILO-OSH 2001 et dans une moindre mesure d'OHSAS 18001. Près de 3 000 entreprises disposeraient d'un de ces référentiels, auxquelles s'ajoutent environ 4 000 sociétés certifiées MASE (manuel d'amélioration sécurité des entreprises). Cette hausse atteste d'une volonté de mieux associer les salariés, le management et la direction au développement conjugué de la prévention des risques et de la performance globale de l'entreprise (économique mais aussi sociale et environnementale). La certification valorise l'image externe de l'entreprise et bénéficie du dynamisme des offres de service des organismes certificateurs.



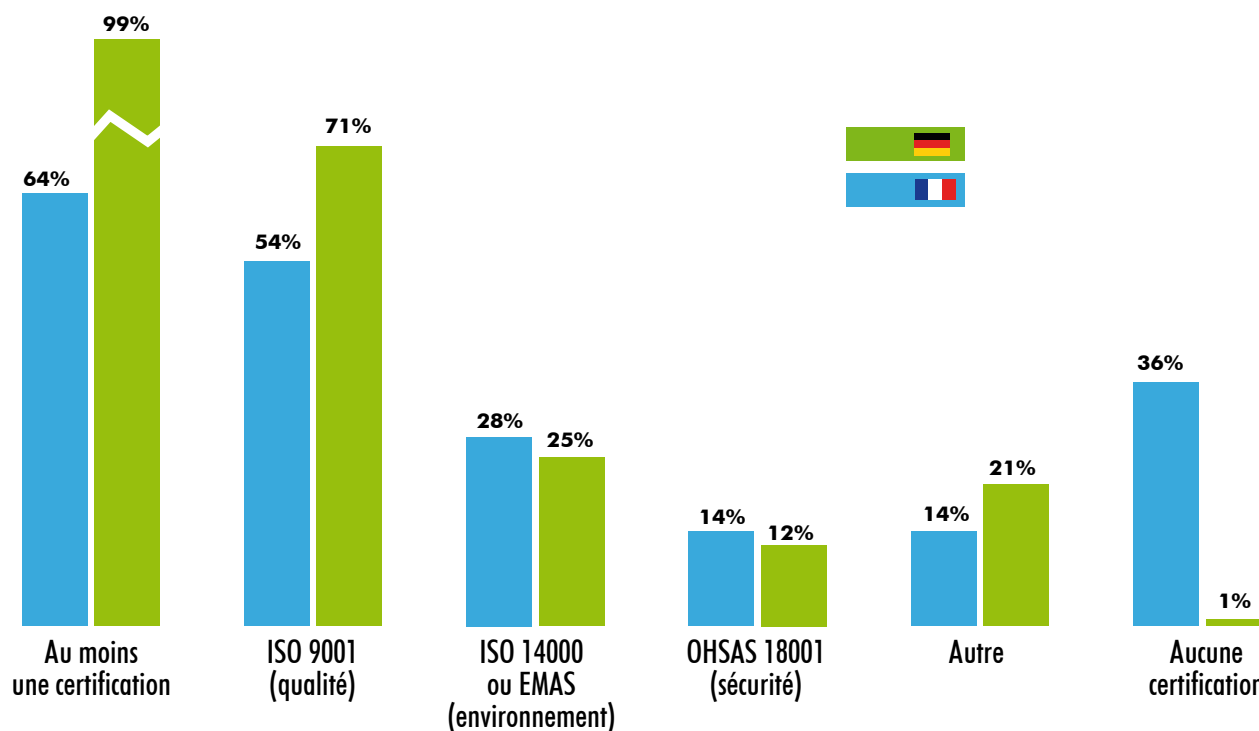
## ZOOM : Comparatif France / Allemagne

L'Allemagne véhicule souvent à l'étranger une image de rigueur, de qualité et de fiabilité. Cette perception se trouve confirmée par l'adhésion massive aux certifications : 98,7 % des entreprises germaniques sondées en possèdent au moins une.

En valeur absolue, l'Allemagne avoisine ainsi les 50 000 entreprises labellisées ISO 9001, quand la France en compte deux fois moins (mais en Europe, les championnes toutes catégories de cette norme sont les entreprises italiennes et espagnoles, avec respectivement 120 000 et 70 000 sociétés accréditées).

En revanche, sur les normes environnementales (ISO 14001 / EMAS) ou les labels de sécurité (OHSAS 18001), les structures françaises prennent une petite longueur d'avance sur leurs homologues germaniques (+3 % et +2 %). En sens inverse, l'écart penche nettement du côté des entreprises allemandes concernant d'autres certifications telle que la norme DIN69900, adoptée par près de 20 % des répondants en Allemagne pour leur gestion de projets.

Comparaison sur les certifications possédées en France et en Allemagne. Question: "Votre entreprise est-elle certifiée?"



### LE RÔLE MOTEUR DES PME

La dynamique de certification en Allemagne est plutôt à porter au crédit du tissu des petites et moyennes entreprises et industries, soucieuses de développer une image de rigueur et de sérieux, en affichant leur conformité aux référentiels internationaux de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.

**LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE :**  
**200 lois, amendements**  
**et décrets par an...**  
**Comment les entreprises**  
**gèrent-elles au quotidien ?**

## 2/ LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE : À LA RECHERCHE DE SOURCES FIABLES

Internet et les bureaux de contrôle : ces deux sources d'information confirment leur position centrale dans tout ce qui a trait à l'évolution d'un cadre légal complexe et en adaptation permanente (environ deux cents lois, amendements et décrets sont produits chaque année).

En affirmant leur rôle de vigie, internet et les bureaux de contrôle ont comme fait le vide autour d'eux. Utilisés respectivement par 55 % et 46 % des entreprises, ces deux canaux d'information sont talonnés par un service d'abonnement (43 %) et les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail ou caisses régionales d'assurance-maladie (42 %).

Entre 2006 et 2011, ce canal d'information réglementaire a perdu un dixième de son audience. Ce recul n'est pas le plus significatif. Durant la même période, le recours à la presse comme source de veille a

régressé de près de 20 %. L'usage du service juridique chute du même taux, celui des installateurs de 38 %, l'inspection du travail de 23 %, les sociétés de maintenance ou d'entretien de 28 %, les syndicats professionnels de 31 %...

### Des entreprises de services moins vigilantes

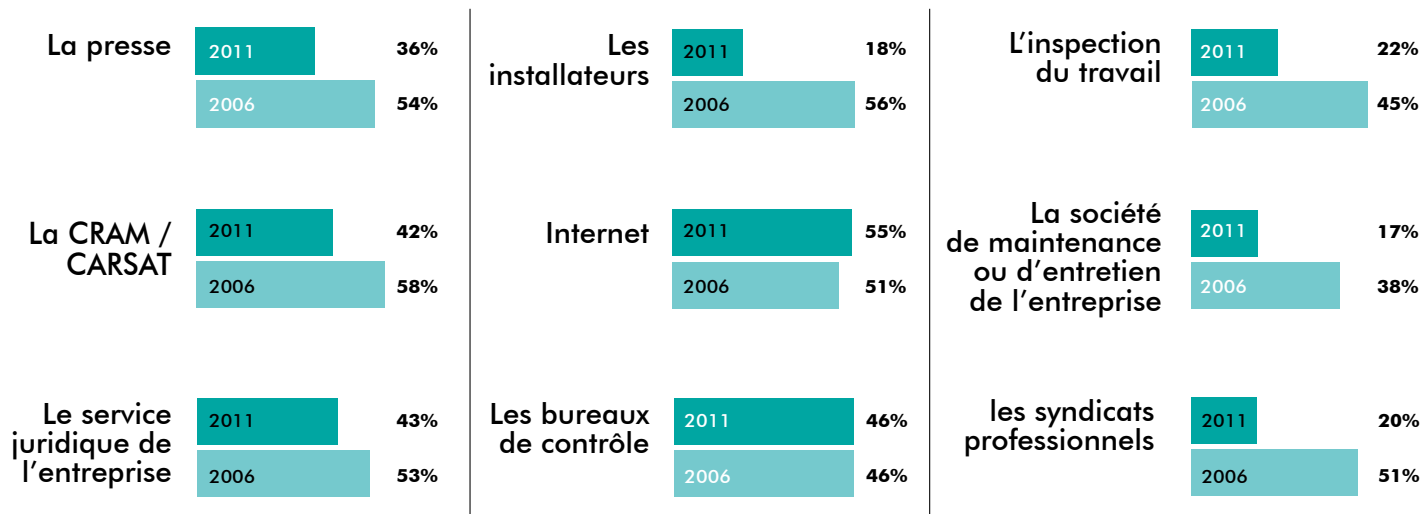
Par secteur d'activité, l'industrie tient le haut du pavé (cf. entretien avec les fromageries BEL p. 50), avec les quatre cinquièmes des répondants qui mènent une veille réglementaire sur plusieurs fronts simultanés : par voie d'abonnement,



échanges avec la CARSAT ou la CRAM, les cabinets d'expertise comptable et l'inspection du travail majoritairement. Dans le commerce, quatre entreprises sur cinq sont actives sur les questions de veille, mais avec

### Évolution des sources utilisées par les entreprises pour suivre l'évolution de la réglementation

Question : "Par quel(s) moyen(s) vous tenez-vous au courant des évolutions de la réglementation vous concernant ?"





une fragmentation des sources d'information (les syndicats professionnels, les services juridiques, les sociétés de maintenance et les bureaux de contrôle étant les canaux les plus sollici-

(pour 41 % d'entre elles), à leur service juridique et à la presse (près d'un tiers). En queue de peloton, plus d'un tiers des entreprises de services ne mène aucune veille réglementaire.

des entreprises, les chiffres dénotent une utilisation forte et multiple des canaux de veille par les structures de 50 à 500 salariés (chaque source étant utilisée par 30 % à 50 % de celles-ci). Les TPE de 0 à 50 salariés sont surtout actives via leurs experts comptables et leurs syndicats professionnels (pour 45 % et 29 % d'entre elles). Pour les sociétés de plus de 500 salariés, le canal privilégié est celui du service juridique, les autres sources ne recueillant en moyenne qu'un à deux dixièmes des suffrages.

### « Le recours à la presse comme source de veille a régressé de près de 20 % »

tés, mais dans chaque cas par moins de 10 % des entreprises commerciales).

Pour leur veille, les sociétés du BTP s'en remettent principalement à leur expert-comptable

38 % s'en remettent aux informations des sociétés de maintenance ou d'entretien, 29 % à leur service juridique et à leurs installateurs, 28 % à internet.

Analysés au prisme de la taille



#### **Bernard Le COUPANEC,**

Directeur technique développement qualité sécurité chez DEKRA Industrial

« L'évolution du nombre d'entreprises certifiées amène ces dernières à solliciter de plus en plus souvent le savoir-faire d'acteurs spécialisés pour leur veille réglementaire ».





## Des sources d'informations variées

L'enquête menée pour le baromètre montre la très forte implication des entreprises de 50 à 500 personnes en matière de veille réglementaire. Utilisant la quasi-totalité des moyens d'informations mis à leur disposition, ces dernières privilégient néanmoins les Caisses régionales d'assurance maladie, leurs installateurs, internet ou encore un abonnement veille réglementaire spécifique...

### Répartition des sources pour suivre l'évolution de la réglementation en fonction de la taille des entreprises

Question: "Par quel(s) moyen(s) vous tenez-vous au courant des évolutions de la réglementation vous concernant?"





## Fromageries Bel - Entretien avec Martine COUANNE spécialiste environnement



**Baromètre:** Vous accordez une place importante à la veille réglementaire, pourquoi ?

**Martine COUANNE:** La norme ISO 14001 impose de réaliser une veille réglementaire relative à l'environnement. Il faut couvrir l'ensemble des activités de l'entreprise, et par conséquent être exhaustif. Avant que le site d'Evron soit pilote pour la mise en place de l'ISO 14001, le siège des Fromageries Bel travaillait déjà dans ce domaine, notamment pour tout ce qui concerne les exigences liées aux denrées alimentaires. Nous avons ainsi réellement mis en place notre premier process de veille réglementaire en 2004, dans le cadre de notre certification ISO 14000 (systèmes de management environnemental). Afin de ne

pas nous retrouver noyés dans la profusion de nouveaux textes, nous avons fait appel à un prestataire extérieur qui avait pour mission de rassembler uniquement les textes concernant notre activité et de nous alerter.

**B.:** Que vous apporte l'externalisation de votre veille réglementaire ?

**M. C.:** De la sécurité. Je bénéficie d'une première « explication de texte » qui me permet de comprendre facilement les enjeux d'une nouvelle loi. Un atout qui s'ajoute au fait qu'en ayant délégué cette activité à un spécialiste, j'ai plus de temps pour me consacrer à mes autres missions et davantage de recul pour apprécier l'impact de ces nouvelles réglementations.

**B.:** Y a-t-il d'autres avantages ?

**M. C.:** Au-delà de la prestation classique de veille réglementaire, j'apprécie de pouvoir consulter - quand je le souhaite - mon bureau de contrôle pour obtenir des réponses précises sur certaines problématiques spécifiques.





### Libre-service ou prestations de services

Quels facteurs expliquent une telle focalisation des actions de veille sur internet et les bureaux de contrôle ? Le manque de ressources internes en PME / PMI comme dans les petites et moyennes collectivités territoriales favorise peut-être le phénomène.

Face au foisonnement de textes de loi, les acteurs de la prévention s'en remettent à l'océan d'informations que représente

internet (avec l'accès à la fois à des sources gouvernementales et internationales, à des avis et des recommandations d'experts, à des forums spécialisés dans lesquels s'échangent les bonnes pratiques). Les structures les plus organisées déclarent faire le plus souvent appel à une expertise payante auprès des bureaux des contrôles et des lettres d'informations spécialisées dans la veille réglementaire. Cela leur permet de bénéficier du savoir-faire d'un spécialiste mais aussi de gagner

du temps. Deux voies se dessinent ainsi : une approche informelle, gratuite mais coûteuse en temps, de la libre collecte de données par internet ; une démarche externalisée et payante, par laquelle un prestataire supervise l'évolution du cadre réglementaire et son impact sur l'activité du client. Dans tous les cas, une veille réglementaire efficace permet à l'entreprise de mettre en œuvre une bonne gestion des risques et de n'ignorer aucune de ses obligations. ■



### Sébastien VIALE,

responsable grands comptes veille réglementaire chez DEKRA Industrial

*« Réduire les risques, éviter les sanctions et les poursuites, être plus efficace et compétitif, connaître ses obligations, réaliser des économies... la veille réglementaire est un préalable indispensable au bon fonctionnement d'une entreprise. En faisant appel à un bureau de contrôle, une société a la garantie de disposer de tous les textes la concernant sans avoir à produire d'efforts et de passer du temps à un fastidieux travail de recherche. Si le coût d'un tel service peut être un frein pour certaines structures de taille modeste, il est cependant surprenant et inquiétant de constater que, dans plus d'un cas sur cinq, les entreprises ne mènent aucune opération de veille réglementaire ».*

**LE DOCUMENT UNIQUE:  
quelles sont les bonnes pratiques,  
forces et faiblesses ?**

### 3/ DOCUMENT UNIQUE : INDISPENSABLE MAIS ENCORE SOUS-UTILISÉ

Malgré l'obligation légale de réaliser et d'actualiser un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) à destination des salariés, près d'une entreprise sur cinq ne sait pas si elle remplit cette obligation ou ne s'y conforme pas.

Depuis un décret publié en novembre 2001, la loi est claire : chaque entreprise en France a l'obligation de réaliser une évaluation systématique et exhaus-

sive des plans d'actions et des programmes de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

Ces informations sont consi-

derées par le médecin du travail, à la médecine et à l'inspection du travail, aux services de prévention de la Sécurité sociale.

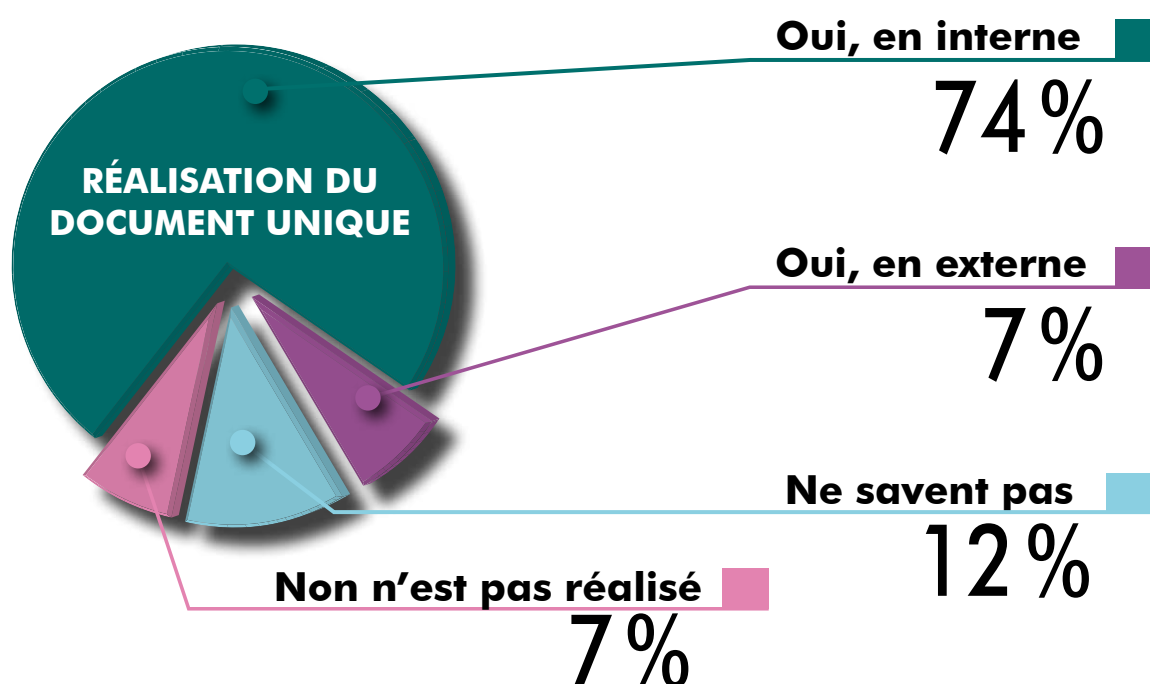
Pour chaque poste ou unité de travail, la structure doit évaluer les dangers et les risques, leurs causes et leurs conséquences, leur gravité potentielle (faible, moyenne, élevée), l'estimation de la fréquence et de la durée d'exposition, les mesures de prévention. Il est à noter que la réorganisation d'une unité de travail ou un accident du travail implique la mise à jour du document unique. ■

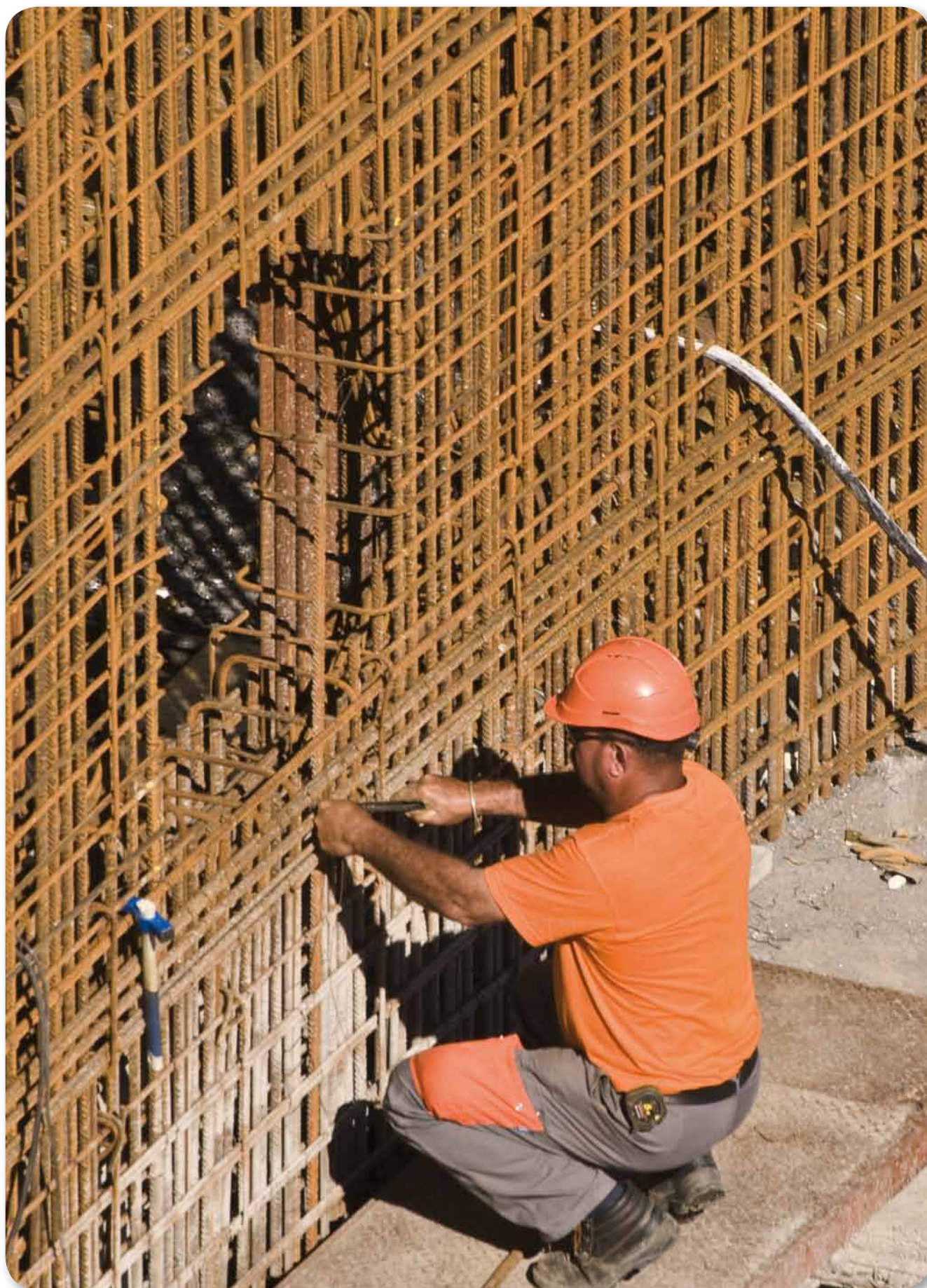
*« Chaque entreprise en France a l'obligation de réaliser une évaluation des risques auxquels ses collaborateurs sont potentiellement exposés »*

tive des risques auxquels ses collaborateurs sont potentiellement exposés. L'objectif du législateur est de favoriser, par le biais du DUERP, le développe-

ment des plans d'actions et des programmes de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Ces informations sont consi-

Question: "Avez-vous réalisé le Document unique d'évaluation des risques ?"





### Une démarche essentiellement conduite en interne

D'après notre baromètre 2011, trois quarts des entreprises et collectivités territoriales remplissent bien cette obligation, en

ment, un peu plus d'un dixième dans les services), soit au total une « zone blanche » d'un organisme sur cinq... Cette proportion s'élève à 23 % concernant l'actualisation du document unique (trois quarts des entre-

2006 un tiers des structures n'accomplissait pas cette formalité. Cet état de fait est confirmé par une statistique de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail qui, en 2006, évaluait à un quart les entreprises dépourvues de document unique d'évaluation des risques professionnels. Au plan de l'actualisation du document unique, quatre cinquièmes des sociétés industrielles et des sociétés de service se plient à l'exercice, contre 69 % dans le commerce et 59 % dans le BTP.

Le paradoxe est donc que ce dernier secteur est à la fois le plus exposé en termes de risques mais aussi celui qui informe le moins ses salariés des dangers

*« Le secteur du BTP est à la fois le plus exposé mais aussi celui qui informe le moins ses salariés »*

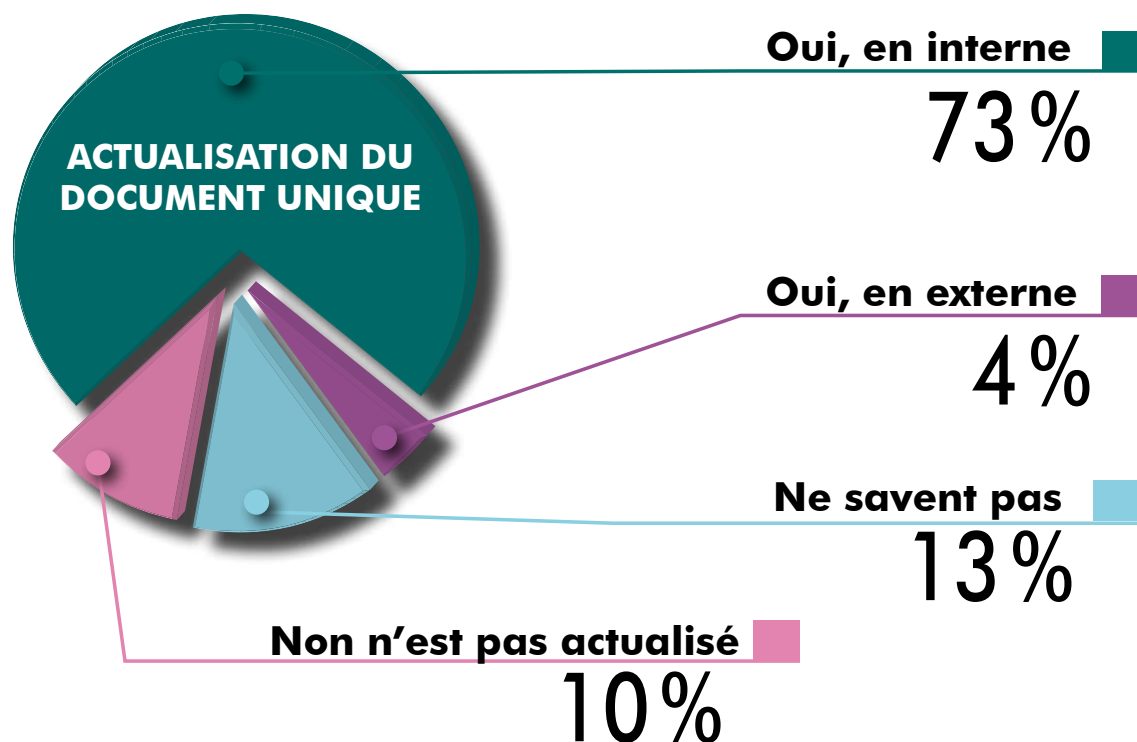
réalisant en interne leur document unique. 7 % se conforment aussi à la loi en faisant réaliser cette prestation par un tiers. Cependant, 7 % des structures ne produisent pas de DUERP (13 % dans le BTP) et 12 % d'entre elles ne savent pas répondre à la question (un cinquième dans le bâti-

prises l'effectuant en interne et 4 % la confiant à un prestataire externe).

### Évaluation à la hausse

L'édition 2011 de notre baromètre marque une baisse sensible des entreprises ne produisant pas de DUERP, puisqu'en

Question: "Avez-vous actualisé le Document unique d'évaluation des risques ?"





### Les vertus de la faute inexcusable

La jurisprudence récente de la Cour de cassation facilite la reconnaissance de l'existence d'une faute inexcusable et améliore de fait l'indemnisation des salariés. Cette évolution devrait inciter l'employeur à renforcer la sécurité dans l'entreprise, même si dans certains cas, il semblerait qu'elle puisse avoir des effets contraires. L'employeur hésiterait en effet à décrire les risques professionnels dans le DUERP; par exemple, cette mention pouvant prouver à elle seule de la prise de conscience du danger.

potentiels de leur activité. Le travail de sensibilisation doit être renforcé dans les structures du bâtiment, notamment artisanales où le gérant, confronté à de multiples responsabilités (gestion commerciale, des chantiers, des équipes) en oublie de remplir son obligation légale.

#### Le DUERP, et après ?

Quand bien même le document unique est produit, il s'agit souvent d'un modèle type qui ne reflète pas la totalité des risques existants - il est vrai que le décret

de 2001 n'impose pas de format ou de contenu spécifique, laissé à la libre appréciation du dirigeant. En 2009, une étude de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) soulignait un cloisonnement préjudiciable entre les phases d'évaluation et de prévention des risques. Réalisé en interne, le DUERP n'est en effet pas toujours exhaustif et ne permet pas de prévenir l'ensemble des risques. De plus, dans les petites entreprises, les organisations syndicales (peu présentes)

et les délégués du personnel sont insuffisamment associés à l'élaboration du DUERP.

Or, compte tenu des évolutions permanentes des métiers et des produits, les entreprises du secteur de l'artisanat, mais aussi celles de l'industrie et de la construction, gagneraient à actualiser leur document unique sur tout ce qui touche à l'évolution de l'accidentologie et des maladies professionnelles de leur secteur. ■



### ZOOM: Outre-Rhin

Qu'en est-il de la situation en Allemagne ? 9 % des structures n'établissent pas de document unique.

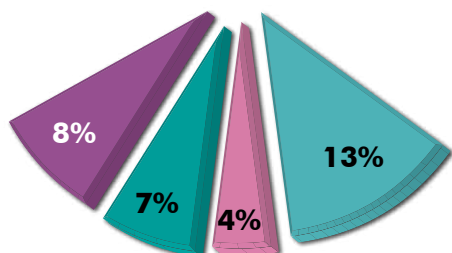
64 % le réalisent en interne et 18 % en externe (ce recours à des prestataires marque une différence notable avec la France). Le taux d'actualisation affiche quasiment les mêmes scores que dans notre pays, avec un quart d'entreprises qui n'accomplissent pas cette tâche.



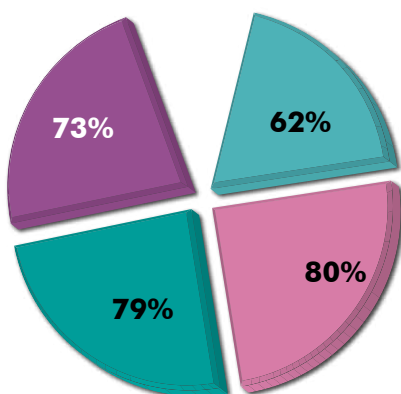


**Vue par secteur d'activité**

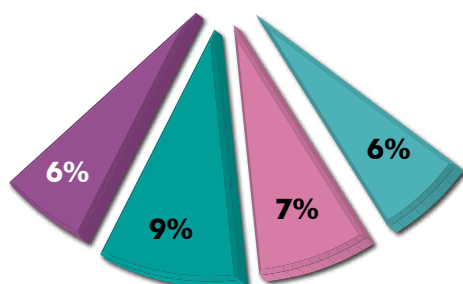
Question: "Avez-vous réalisé le document unique d'évaluation des risques?"



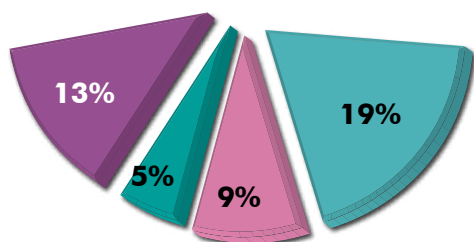
**Non, n'est pas réalisé**



**Oui, en interne**

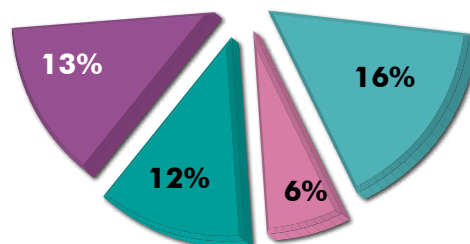


**Oui, en externe**

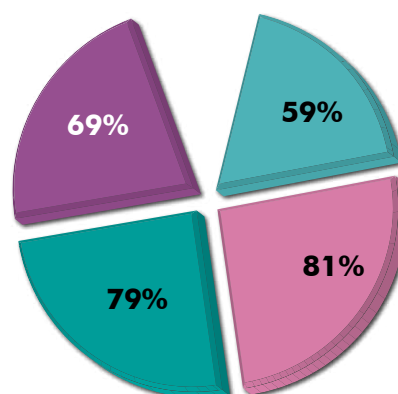


**Ne sait pas**

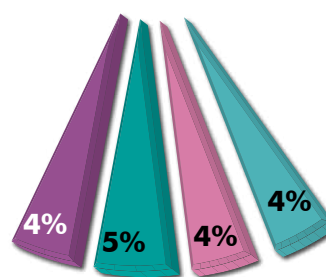
Question: "Avez-vous actualisé le document unique d'évaluation des risques?"



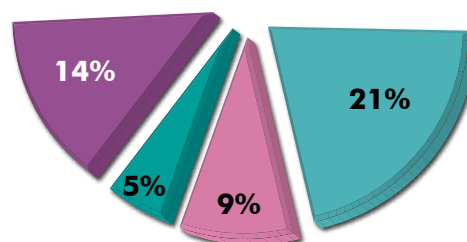
**Non, n'est pas actualisé**



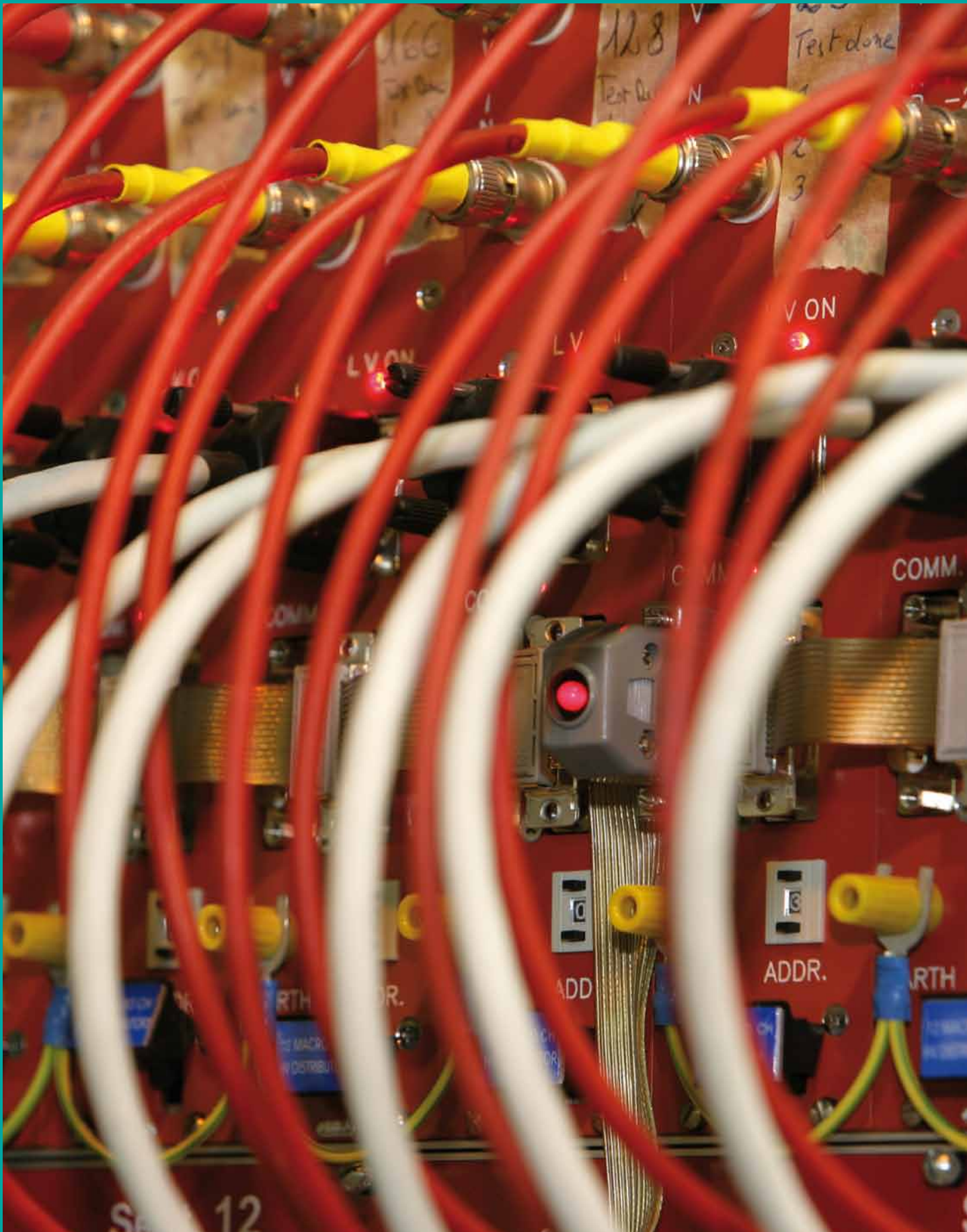
**Oui, en interne**



**Oui, en externe**



**Ne sait pas**



## SYNTHÈSE DE LA PARTIE 2 :

### Des outils pour faire face aux risques professionnels

Veille réglementaire, certification, document unique. Jamais les structures françaises n'ont semblé mieux armées pour faire face aux risques professionnels.



Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Deux entreprises françaises sur trois de notre panel déclarent ainsi détenir au moins une certification (contre 45 % cinq ans plus tôt). À l'identique, elles sont plus de 81 % à réaliser - en externe ou en interne - leur document unique. Une statistique en hausse de 17 % par rapport à 2006. D'importants progrès ont donc été réalisés par l'ensemble des entreprises nationales au cours de la demi-décennie écoulée. Ils démontrent que les entreprises fran-

çaises sont de plus en plus nombreuses à prendre en compte très en amont la prévention des risques professionnels.

Malheureusement, il ressort également de notre étude que celles-ci ont plus de mal à maintenir cet effort dans la durée. Pour nombre d'entre elles, l'obtention d'une certification constitue le point final de leur politique de prévention alors qu'il s'agit, en réalité, simplement d'une étape, voire d'un encouragement. L'obtention d'une certification n'a, en effet, de valeur que si l'entreprise poursuit et peaufine l'organisation mise en place dans ce but. À l'identique le Document unique avait pour vocation d'aider les entreprises à dresser un état des lieux fidèle de leur situation face aux risques. En listant les points chauds, il devait permettre de mettre en place des actions de prévention spécifiques et réellement adaptées aux besoins de la société. Malheureusement beaucoup de structures, qui ont choisi de dresser le document en interne, ont fait l'impasse sur certains points. Cette partialité a permis aux sociétés concernées de se donner bonne conscience, mais ne leur donne pas l'occasion de définir des axes d'amélioration pertinents. On comprend mieux pourquoi plus d'un dixième des entreprises qui se sont pliées à l'exercice n'ont pas actualisé ce document par la suite.

Une situation qui semble cependant évoluer - notamment dans les grands groupes - avec la mise en place de structures dédiées à la prévention ou à la veille réglementaire. De même les entreprises de taille plus modeste font le choix de l'externalisation afin de bénéficier d'un savoir-faire incontestable et d'un accompagnement personnalisé.





**Situation des entreprises  
vis-à-vis des risques professionnels  
Partie 2 : comparatif Europe**



## Comparatif Europe

Motivées par le respect des règlements en vigueur et la demande de leurs salariés, près de neuf entreprises européennes sur dix évaluent leurs risques professionnels.

Selon une enquête\* de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, «les politiques de sécurité et de santé au travail sont plus fréquentes dans les grandes entreprises, mais aussi en Irlande, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves, que dans les pays de l'Europe méditerranéenne, les récents États

membres de l'Union européenne et les pays candidats. Cette situation est peut-être due à des différences de sensibilisation, de connaissance et de tradition en matière de gestion de sécurité et de santé au travail dans ces pays.»

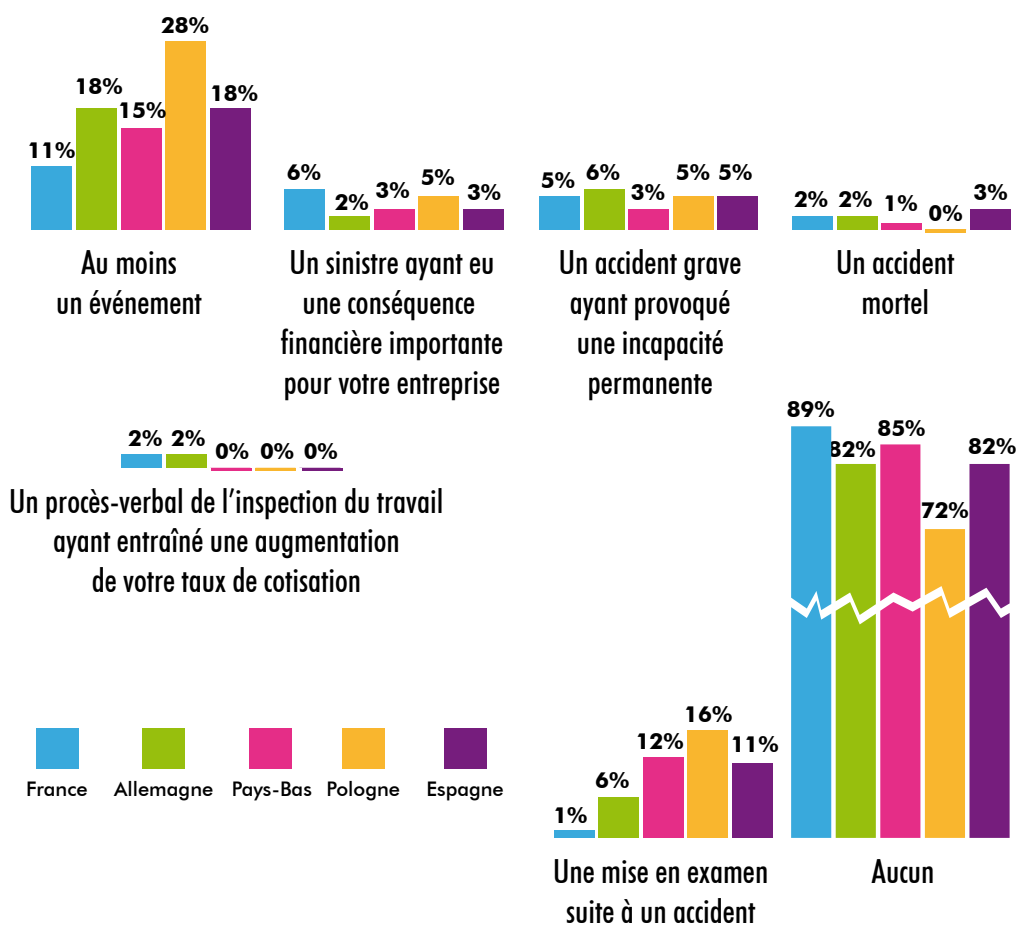
### Motivations diverses

Selon cette étude, 87% des sociétés européennes procèdent à

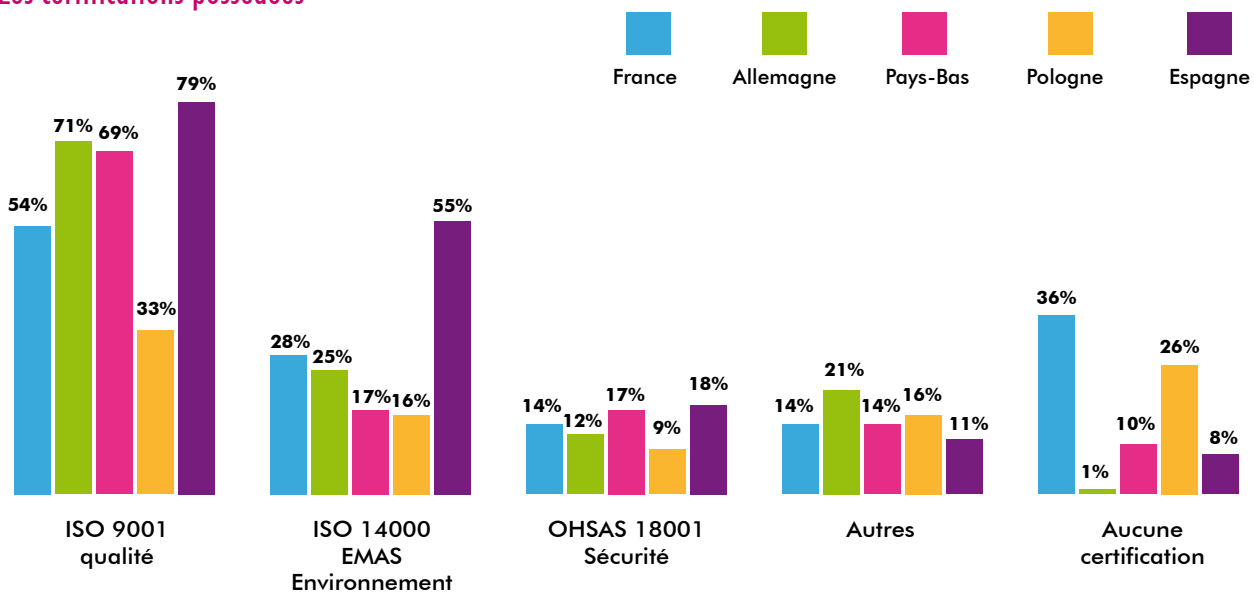
des évaluations de leurs risques, surtout concernant l'équipement, l'environnement et l'organisation du travail. La principale raison qui les pousse à agir ainsi réside dans le respect des obligations légales, suivie de la demande du personnel ou de ses représentants, puis de l'exigence des clients et de la réputation de l'entreprise.

### Comparaison par pays des taux d'accidents sur les deux dernières années

Question: "Au cours des deux dernières années, votre société a-t-elle été touchée par un ou plusieurs des événements suivants?"



## Les certifications possédées



Les entreprises qui n'appliquent pas de politique de santé et de sécurité au travail le font par manque de compétences ou bien en estimant cette démarche inutile (plus de 90 % des entreprises tchèques et danoises ne pratiquent pas de contrôles ré-

### Revue de détail

Selon notre baromètre, la certification concerne 92 % des sociétés espagnoles, principalement dans les domaines de la qualité et de l'environnement. 71 % des sociétés hispaniques éditent un docu-

néerlandaises possèdent au moins une certification (ISO 9001 aux deux tiers). Enfin, 77 % des sociétés bataves produisent un document unique d'évaluation et 75 % l'actualisent.

En Pologne, 74% des entreprises possèdent une certification, ce qui en fait – avec la France – l'un des pays d'Europe les moins certifiés. 12% des structures ne réalisent pas de Document unique de prévention des risques, et 16% ne l'actualisent pas. Dans ce pays, la presse reste le principal canal d'information et de veille réglementaire, avec 74% des structures qui utilisent ce biais, loin devant les cabinets d'experts-comptables et les abonnements spécialisés (42%) ou encore le service juridique interne (35%). Internet recueille seulement un quart des suffrages.

\* Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents, réalisée en 2009 dans 31 pays d'Europe auprès de 28 000 dirigeants et 7 000 délégués à la santé et à la sécurité d'entreprises de plus de dix salariés.

*"En France et aux Pays-Bas, les ressources humaines sont vues comme pas du tout impliquées par 45 % des entreprises"*

guliers, estimant qu'elles ne sont pas confrontées à des problèmes graves). Dans tous les cas, la complexité juridique ne constitue pas un frein.

Enfin, 40 % des sociétés européennes abordent les questions de sécurité et de santé en comité de direction, et les trois quarts d'entre elles estiment que leurs responsables opérationnels sont fortement impliqués sur ces sujets.

ment d'évaluation des risques et 74 % le mettent à jour une fois par an. La veille réglementaire s'effectue en majorité par la voie du service juridique interne (42 %), par la presse (31 %), internet (29 %) et les bureaux de contrôle (26 %).

Aux Pays-Bas, la presse est aussi le canal privilégié d'information de deux tiers des entreprises, suivi d'internet (59 %) et d'un abonnement spécialisé (41 %). Par ailleurs, 90 % des entreprises





**PARTIE 3**  
**Faire de la prévention  
des risques un atout**

**LA PRÉVENTION DES RISQUES :  
un levier de croissance  
pour les entreprises ?**



## 1/ LES ACTIONS MISES EN PLACE

### 1.1/ Des stratégies variées

Les entreprises industrielles de taille intermédiaire (50 à 500 salariés) se montrent les plus impliquées sur tous les fronts de la prévention. Loin devant leurs homologues des services, du BTP et du commerce.

L'instauration d'un cadre législatif favorable à l'environnement et la vague du développement durable ont un effet notable sur les actions de prévention. La réglementation impose ainsi de tenir compte, dès la création d'un site industriel, de son démantèlement ultérieur. Les accidents environnementaux servent aussi de leviers. Les entreprises ne pouvant se permettre d'être décrites par les médias comme des sources de pollutions ou de nuisances - a fortiori quand elles sont cotées en Bourse.

Les sociétés actives dans l'extraction, la chimie et la pétrochimie sont les plus génératrices de nuisance, avec des rejets dans l'air, du bruit, des risques de pollution des sols et des eaux. Les deux premiers phénomènes sont perceptibles par le grand public et ont donc un puissant impact médiatique. Les deux

autres aspects en revanche ne se voient pas, mais coûtent cher en cas d'accident et entraînent des risques sur la santé publique - ce serait le cas avec la pollution d'une nappe d'eau par des effluents chimiques ou minéraux. La performance consiste donc à intervenir en prévention plutôt qu'en réparation, comme nous le confirme Sébastien RODDIER Directeur Commercial DEKRA

Conseil HSE « *Plutôt que d'éponger a posteriori, mieux vaut agir à la source, en identifiant les risques et les moyens de gestion appropriés* »

Les grands groupes ne sont pas les seuls concernés. Les ateliers de traitement de surface par exemple, qui utilisent des métaux lourds et des bains acides, sont souvent des TPE.



Ces petites structures recourent la plupart du temps à l'externalisation de la fonction étude et conseil en environnement, afin de s'appuyer sur des prestataires experts en stratégie de prévention et de réduction des risques.

Dans le BTP, il faut distinguer deux catégories d'entreprise.

D'une part, les grands groupes, structurés et dotés de services internes spécialisés. Ils développent une culture préventive en vue d'être conformes au plan HSE, mais aussi pour optimiser leur performance, via de nouveaux matériels, de nouvelles organisations qui diminuent le nombre et la durée des accidents et augmentent la productivité.

D'autre part, les artisans, TPE et PME, qui manquent de volonté,

de moyens, ou d'encadrement ad hoc. Intervenant en sous-traitants de deuxième ou de troisième rang, subissant une pression accrue sur leurs prix, ces petites entreprises perçoivent la sécurité comme accessoire. Constat partagé par Laurent

*ment le risque d'accident».*

### Dans le détail

Quoiqu'il en soit, une très grande majorité de sociétés (73 %) a fait le choix d'assortir sa stratégie de prévention des risques d'un objectif chiffré. Un constat qui

## «Les structures entre 50 et 500 salariés cumulent les bons points dans tous les domaines de prévention»

CREMOUX, directeur régional DEKRA Conseil HSE : *«Dans le BTP, la démarche clé repose sur la sensibilisation et la formation: pouvoir faire comprendre à tous les ouvriers qu'enjamber une margelle ou passer par une fenêtre pour gagner un peu de temps augmente considérable-*

*ment la place prise dans les entreprises françaises par le sujet de la prévention. Sans surprise, cet objectif concerne dans une très grande majorité des cas (67 %) la réduction du nombre d'accidents de travail. Une aspiration légitime et ambitieuse, mais qui peut rapidement se*



### Sébastien Roddier,

Directeur Commercial DEKRA Conseil HSE pour les risques environnementaux et industriels.

*«Depuis une décennie, les mentalités ont profondément changé chez les industriels, surtout ceux qui ont été confrontés à un sinistre ou un accident. De tels événements néfastes leur coûtent bien trop cher en image de marque, en police d'assurance, en indemnisation, en reconstruction ou en dépollution.*

*Initialement perçues comme contraignantes et coûteuses, les directives Seveso sont désormais un élément de création de valeur, qui aiguille les choix d'investissement et de gestion - car anticiper le risque écologique coûte largement moins cher que de le réparer. Les groupes industriels définissent donc des indicateurs qui évaluent leur impact environnemental à moyen et long terme, avec des plans d'action adaptés et contrôlés.*

*Cette prise de conscience est effective également en termes d'opérations industrielles. Concernant les ressources en eau par exemple, l'optimisation intervient de plus en plus en amont des processus pour éviter d'avoir à traiter de grandes quantités d'eaux polluées. En étant conseillées dès la conception ou la refonte de leurs ateliers et de leurs chaînes de production, en gérant la prévention des pollutions dès la source, les entreprises réalisent d'énormes économies tout au long de l'exploitation de leurs sites. Elles réduisent aussi les risques sur l'environnement. Elles sont donc doublement gagnantes.»*



transformer en vœu pieu, sans la mise en place d'opérations spécifiques, dont on peut mesurer ou au moins estimer l'efficacité.

Au rang des principales actions menées au cours des deux dernières années, le contrôle des installations électriques, la formation SST, le contrôle des appareils de levage et des équipements de travail, et l'évaluation des risques se taillent la part du lion avec respectivement 78 %, 76 %, 71 % et 70 % des suffrages exprimés. Plus en retrait, les mesures

de pollution (rejets atmosphériques, rejets aqueux...) et les audits environnementaux n'ont été menés que par 32 et 34 % des entreprises interrogées. A noter que ces derniers sont en hausse de près de 50 % par rapport à 2004, preuve que, si peu d'entreprises ont déjà intégré dans leur stratégie de prévention des risques le développement durable, cette problématique est en forte hausse.

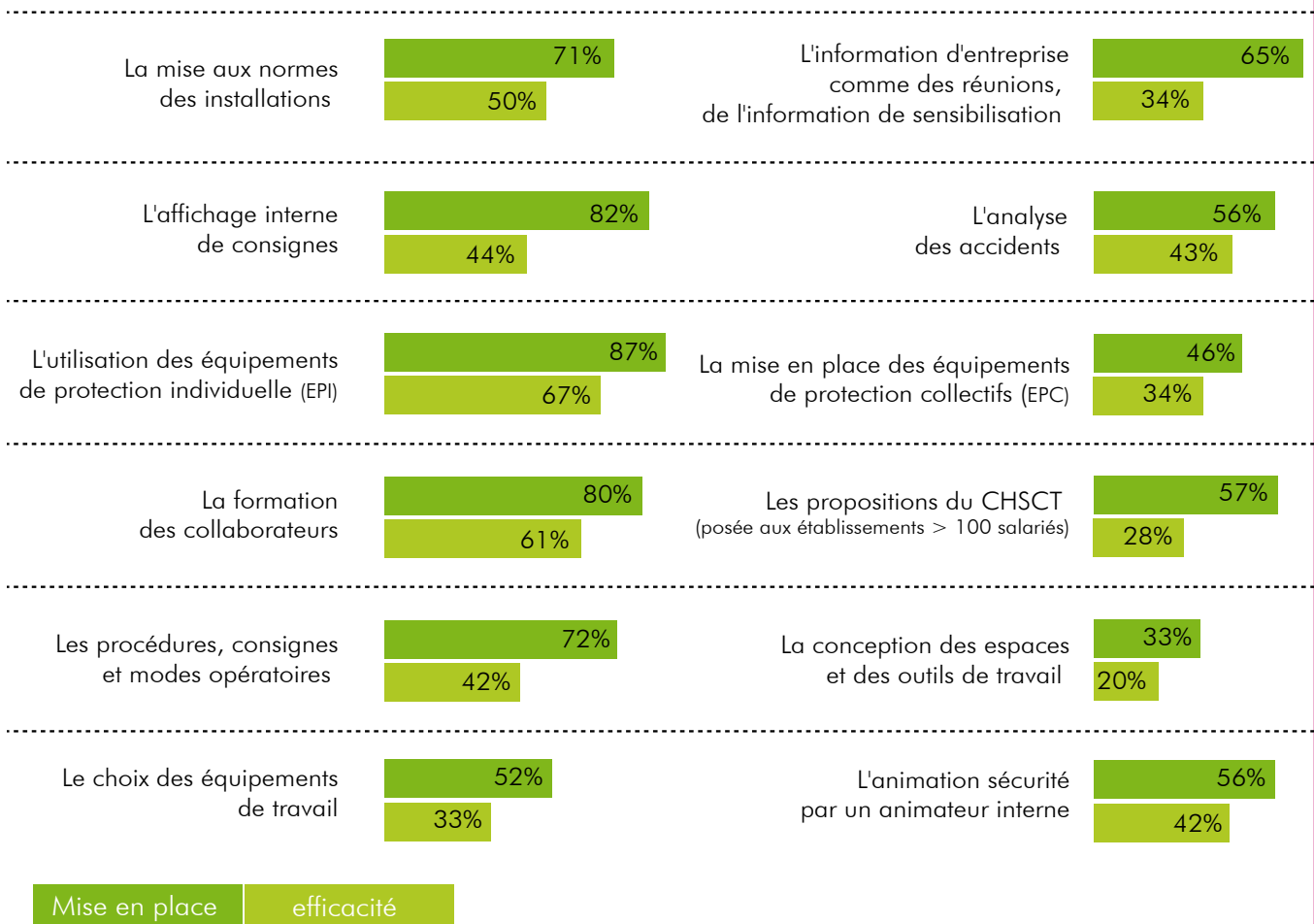
Une tendance qui confirme que la préoccupation numéro un des

entreprises reste de se conformer à la réglementation (89 %) ou d'éviter les conséquences pénales (51 %).

Au rang des principales mesures développées dans les entreprises, on peut citer l'utilisation des équipements de protection individuelle (87 %), l'affichage interne des consignes (82 %) ou la formation des collaborateurs (80 %). À l'inverse, peu d'entreprises mènent des actions du type conception des espaces et des outils de travail (33 %) ou

### Évolution en matière d'utilisation et d'évaluation de la performance des différents moyens d'actions des entreprises

Question: "Parmi les moyens d'action cités, quels sont ceux que vous utilisez dans votre entreprise pour prévenir les risques d'accident? Et pour chacun de ces moyens d'action, s'agit-il, selon vous, d'un moyen performant ou non pour prévenir les risques d'accident?"



mise en place d'équipements de protection collectifs (46 %).

Des résultats surprenants puisque certaines actions jugées peu efficaces (affichage interne des consignes, procédures consignes et modes opératoires) sont privilégiées à d'autres non mises en place mais considérées comme efficaces (animation sécurité, les réunions d'information et de sensibilisation ou encore la mise en place d'équipements collectifs). La raison semble être simple : le manque

de temps et d'investissement. Il semble clair, pour de nombreuses entreprises, que l'objectif est de se donner bonne conscience sans réellement chercher à définir des solutions efficaces. Les résultats de ce dernier tableau renforcent l'idée selon laquelle les salariés (pourtant considérés comme facteur aggravant) ne sont pas ou peu impliqués dans la politique de prévention. C'est d'autant plus dommageable qu'en les intégrant davantage, il serait facile de réduire le nombre d'accidents

au sein de l'entreprise et donc d'accroître sa compétitivité !

Les entreprises qui semblent le mieux avoir compris le message sont les sociétés dont l'effectif oscille entre 50 et 500 collaborateurs. Ayant acquis le réflexe préventif, elles peuvent - notamment grâce à des effectifs relativement modestes - adapter plus facilement leurs organisations à leurs nouvelles exigences. ■

## 1.2/ Les actions mises en place : évolution

**La dynamique de la prévention s'ancre dans les entreprises françaises, même si, par certains aspects, nous avons connu un recul à la fin de la décennie passée.**

Plusieurs innovations stimulent et prolongent les actions de protection de la santé et de l'environnement, comme par exemple :

- En termes d'organisation, des changements dans les habitudes de travail engendrent moins de fatigue pour les employés et moins de risques de rejets polluants dans l'environnement.
- Sur le plan de la détection (ponctuelle ou permanente) des nuisances sonores et des rejets atmosphériques, les sondes se sont miniaturisées, ont étoffé le nombre de paramètres mesurés et affiné leur mesure, améliorant sensiblement la détection de tout début de pollution.
- Concernant les techniques de dépollution, celles-ci deviennent moins coûteuses et produisent de meilleurs rende-

ments, avec des traitements sans cesse innovants.



### Le réflexe préventif a gagné l'industrie

Autre signe des temps, depuis le milieu des années 2000, le budget alloué à la prévention environnementale est inclus dans les dépenses de fonctionnement des entreprises industrielles. Celles-ci ont aussi amélioré leurs méthodes de production,

en recourant notamment à des outils plus adaptés - la mécanisation de la manutention, par exemple, fait gagner du temps et réduit les risques, selon le principe qu'il vaut mieux investir une fois dans une machine spécialisée, plutôt que de payer plusieurs salariés qui s'useront à manipuler de lourdes charges. Certains groupes se sont structurés et disposent de services méthodes qui exercent une telle veille et peuvent la diffuser au sein de l'entreprise, ce qui n'est que rarement le cas dans les PMI et les TPE.

De plus, dans des secteurs comme l'aéronautique ou le ferroviaire, les grands donneurs d'ordre exigent que leurs fournisseurs soient labellisés en matière d'environnement, de qualité, de sécurité au travail. Ainsi, en dix ans, la certification

est devenue le point de départ, et non l'aboutissement, d'un processus d'amélioration continue et d'une bonne image de marque - l'estampille ISO 14001 classe aussitôt une entreprise au rang des sociétés respectueuses de leur environnement.

### Dans le détail

La question la plus épineuse, révélée par nos baromètres successifs, réside sans doute dans la difficulté exprimée par les entreprises et les collectivités françaises à coordonner leurs politiques de sécurité et de prévention. Si 43 % d'entre elles avaient entrepris une telle démarche en 2004, elles sont 39 % à avoir fait de même l'an dernier.

Ce qui indiquerait, en creux, que plus de 60 % des structures agissent plus au coup par coup sur un sujet d'actualité, sans forcément organiser ni planifier leur politique de prévention des risques de façon transversale en faisant participer les différents services, interlocuteurs et niveaux hiérarchiques concernés.

Plus surprenant, mais peut-être lié à la hausse des entreprises certifiées, on constate un net repli des actions mises en place dans les entreprises françaises. Si en 2004 et 2006, elles étaient 95 % à avoir effectué la mise aux normes de leurs installations, elles ne sont plus que 71 % à l'avoir fait ! Malgré une efficacité reconnue, la mise en place des équipements de protection collective est passée de 64 % à 46 %. Idem en ce concerne la



## Eiffage Construction Entretien avec Thierry DOS REIS Responsable régional Prévention

**Baromètre:** Quelle est la politique d'Eiffage Construction en matière de prévention ?

**Thierry DOS REIS:** La prévention des risques est une des préoccupations majeures au sein de la branche Construction. Nous avons ainsi mis en place de nombreuses opérations dont l'objectif final n'est pas simplement de nous conformer aux exigences réglementaires, mais bien de nous rapprocher du zéro accident.

**B.:** Comment cela se manifeste ?

**T.D.R.:** Nous menons un important travail de fond depuis plusieurs années. Non sans succès puisque nous sommes parvenus à diviser par deux le nombre d'accidents en cinq ans. Pour y parvenir, nous avons mis en place une formation pour tous les salariés de l'entreprise, administratifs comme opérationnels. Baptisée "Effet Domino", celle-ci a pour but de montrer qu'à n'importe quel niveau de l'entreprise, on peut intervenir pour stopper la chaîne qui mène à un accident. Nous avons également mis en place un dispositif pour favoriser les remontées terrains. Récemment, un de nos grutiers a repéré un potentiel danger sur la goupille d'une benne à béton. À la suite de sa remarque, nous avons fait vérifier l'ensemble de nos bennes sur le territoire national.

**B.:** Y a-t-il d'autres opérations prévention menées au sein d'Eiffage Construction ?

**T. D.R.:** À l'initiative de la direction, l'ensemble des responsables prévention régionaux ont été réunis



pour mettre en place une politique ambitieuse au niveau national. À l'issue de cette rencontre, un plan d'action national a été mis en place pour, conformément à notre souhait, nous impliquer très en amont du chantier. Il nous donne la possibilité d'intervenir aussi bien sur l'organisation, que sur le matériel ou encore la formation et ainsi disposer de conditions de sécurité optimales.

**B.:** Peut-on encore aller plus loin ?

**T. D.R.:** Bien sûr. Pour autant, nous sentons que les mentalités évoluent et que la prévention est de plus en plus souvent prise comme un atout et plus uniquement comme une contrainte. Certains « anciens du BTP » sont même de plus en plus demandeurs et, dans certains cas, les directeurs de chantier demandent l'arrêt du chantier en cas de manquement même mineurs ce qui aurait été inimaginable quelques années plus tôt. C'est bien la preuve que ce travail de fond porte ses fruits. Il reste malgré tout beaucoup à faire puisque, dans un monde parfait, je n'existerais plus ! Nous n'en sommes pas encore là...



## TOTAL - Entretien avec Jean-Claude BOYADJIAN, directeur Général TOTAL Haïti SA

**Baromètre:** Total est implanté partout dans le monde. La politique de prévention des risques est-elle appréhendée différemment en fonction des pays ?

**Jean-Claude BOYADJIAN:** La prévention des risques est une priorité pour l'ensemble du Groupe quel que soit le pays où nous sommes implantés. Chez Total, la culture sécurité s'inscrit dans le long terme selon deux axes directeurs forts: la sécurité au poste de travail et la prévention des risques majeurs. En ce qui concerne Total Haïti, l'objectif est de mettre en place une politique qui nous permette de contribuer aux objectifs du Groupe en la matière et ainsi réduire le nombre d'accidents au poste de travail. À titre d'information, je souligne que la baisse des statistiques d'accidents au poste de travail amorcée depuis 2001 s'est poursuivie en 2010: en 5 ans, LTIR<sup>1</sup> et TRIR<sup>2</sup> – pour les salariés de Total et ceux des entreprises extérieures – ont connu respectivement une baisse de 56 et 59%. Ces chiffres ont reculé de 16% sur l'année 2010.

**B.:** Quels sont les leviers pour vous aider à mettre en place une politique de prévention efficace ?

**J-C.B.:** En 2009, étant confronté à une série d'accidents après une baisse constante du nombre d'accidents sur site depuis plusieurs années, Total a décidé de lancer une Inspection générale de sécurité (IGS) sur les 13 sites les plus représentatifs de ses activités industrielles en France. L'objectif était de comprendre l'origine des écarts constatés entre les principes de sécurité du Groupe et la manière dont ils étaient appliqués.

*Les conclusions de cette inspection, qui servent aujourd'hui de référence aux 400 sites à risques de Total dans le monde, nous ont été extrêmement utiles pour bâtir au niveau de Total Haïti un plan de prévention des risques professionnels. En complément, nous nous sommes également appuyés sur les « 12 règles d'or\* » édictées par le Groupe en matière de sécurité.*

**B.:** Concrètement, quels sont les process que vous avez mis en place au sein de Total Haïti ?

**J-C.B.:** Nous avons dû développer une véritable culture sécurité auprès de nos salariés, leur parler prévention quotidiennement, montrer l'exemple, faire le bon geste, corriger les éventuelles dérives... À l'issue de cette première étape, un responsable SSEQ (Santé-Sécurité-Environnement-Qualité) a été nommé pour poursuivre le travail et réaliser un plan d'actions sur trois ans, incluant notamment l'évaluation des risques liés à nos activités (logistique, réseau de stations-service...), des réunions mensuelles sur la sécurité avec les membres de la direction, des formations destinées aux collaborateurs et aux personnels d'entreprises extérieures, la mise en avant des « 12 règles d'or » en matière de sécurité de



### TOTAL

Total est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie. Ses 93 000 collaborateurs développent leur savoir-faire à tous les niveaux de ces industries: exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, gaz et énergies nouvelles, trading et chimie. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande mondiale en énergie, présente et future.

[www.total.com](http://www.total.com)

*Total... Nous participons également à des groupes de travail organisés par les différents ministères afin de définir des cadres réglementaires là où ils n'existent pas encore.*

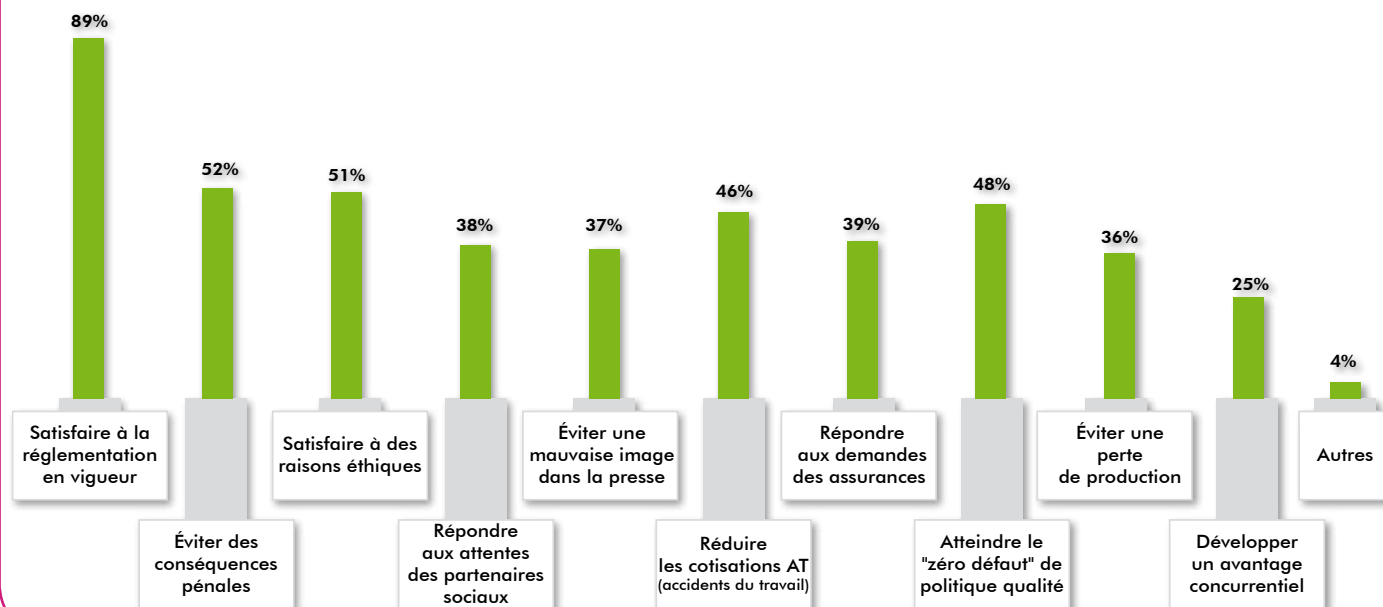
*\* Il s'agit des règles - concernant 12 thématiques spécifiques (opérations de levage, travaux en hauteur, circulation à risques...) - dont le non-respect est à l'origine de plus de 95% des accidents graves. L'objectif est que chacun se les approprie: elles doivent être connues et appliquées par chacun et doivent permettre de renforcer la prévention en incitant chacun à intervenir dès qu'un écart est constaté; enfin, elles doivent conduire à arrêter le travail si le risque n'est pas maîtrisé.*

<sup>1</sup> Accidents avec arrêt par million d'heures travaillées. <sup>2</sup> Accidents avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.



## Principales raisons expliquant la mise en place d'action de prévention par les entreprises

Question: "Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui peuvent inciter votre entreprise à mettre en place des actions pour prévenir les risques d'accidents?"



conception des espaces et outils de travail et le choix des équipements de travail, qui sont respectivement passés - entre 2006 et 2011 - de 60 % à 33 % et de 78 % à 52 %. Peut-être simples symptômes de la crise économique

qui limite les investissements des entreprises, ces items devront être surveillés avec attention lors de la publication de nos prochains baromètres pour savoir s'ils s'inscrivent dans la durée. À l'inverse le succès non démenti

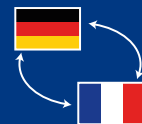
(85 % en 2006, 82 % en 2011) de l'affichage interne des consignes, alors qu'il est considéré comme peu efficace, confirme le choix des entreprises de privilégier les actions « faciles » aux actions « efficaces ». ■

## EXPÉRIENCE : cas d'école dans le secteur de la métallurgie

Spécialisée dans la métallurgie du plomb, cette PMI de Picardie de soixante personnes est filiale d'un groupe international. Dans le cadre d'une enquête régionale, elle a mis à plat, en interne, toutes les questions liées aux risques CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques). Les fausses croyances et les peurs sur le sujet ont pu être exposées et démystifiées, favorisant une prévention plus efficace. De plus, les dangers des produits ont été clarifiés en fonction des conditions et des situations de travail de chacun. Ceci a été rendu possible par un décloisonnement, un partage des informations et des retours d'expérience entre le CHSCT, les différents services et sous-traitants. Toutes ces informations ont ensuite été transposées dans le document unique d'évaluation des risques, qui s'est considérablement étoffé.







## ZOOM : comparatif France / Allemagne

Sur les grands axes de la prévention, France et Allemagne sont au coude à coude. Les écarts les plus flagrants entre les entreprises des deux côtés du Rhin se constatent sur des aspects somme toute mineurs, démontrant ainsi une certaine convergence des deux pays.

Parmi les différences, la plus notable résulte de la certification CACES sur la conduite en sécurité. 61 % des répondants en France ont mis en œuvre ce processus contre un dixième en Allemagne. De même, le plan de prévention d'un chantier récolte l'adhésion de 67 % des sociétés françaises contre un cinquième chez leurs homologues germaniques.

Derniers écarts d'ampleur constatés, celui relatif au dossier technique de l'amiante dans les locaux, constitué par 45 % des sondés en France et 16 % en Allemagne, et de la coordination des politiques de santé et de prévention (59 % pro-

cèdent de la sorte outre-Rhin, 39 % en France).

Sinon, une dizaine de pourcents seulement marquent en moyenne les différences d'action entre ces deux grands pays européens. Le contrôle de l'installation électrique est plus systématique en Allemagne (90 % contre 78 %). Même écart de douze points par rapport au document unique d'évaluation des risques.

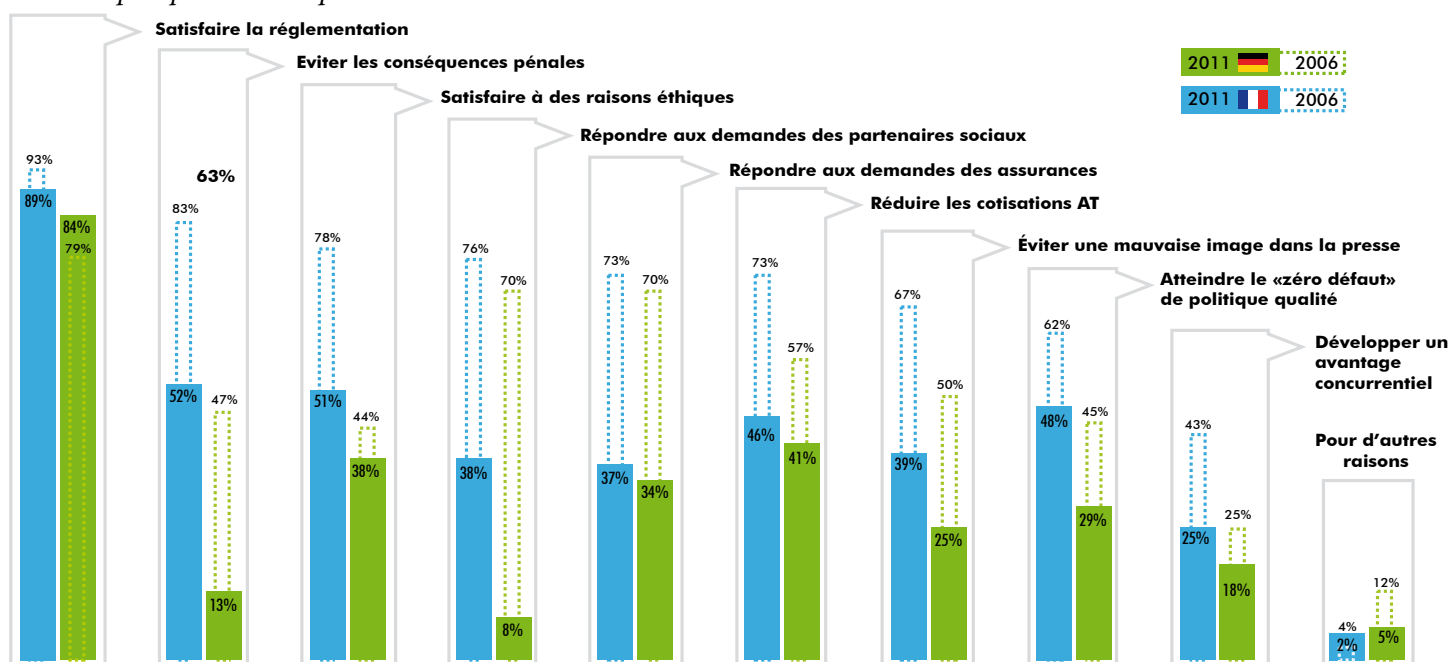
La mesure des pollutions (rejets atmosphériques et aqueux) est plus développée en France (un tiers contre un cinquième) quand l'audit environnemental est quasi à égalité dans chacun des deux pays,

avec un tiers des sociétés environ qui l'ont appliqué entre 2008 et 2010. La conformité des équipements de travail est réalisée à 40 %, quand la conformité des machines dangereuses est plus souvent validée en Allemagne (une moitié contre un tiers).

Cela démontre encore une fois que la réglementation et l'exigence induite en matière de respect des obligations légales de l'entreprise si elle est accompagnée d'une information adaptée des salariés, permet de réduire considérablement le risque d'accident.

### Comparaison franco-allemande des principales raisons expliquant la mise en place d'actions de prévention par les entreprises

Question: "Parmi les raisons suivantes, quelles sont celles qui peuvent inciter votre entreprise à mettre en place des actions pour prévenir les risques d'accidents?"



**LA PRÉVENTION DES RISQUES MAÎTRISÉE :  
À qui font-ils confiance ?**

## 2/ DES PARTENAIRES PERFORMANTS

### 2.1/ Bénéficiaire de la compétence d'un spécialiste

Les organismes « accompagnateurs » de la prévention sont nombreux. Un trio de tête se détache cependant, autour des notions de conseil, de formation et de contrôle.

Aux dires des entreprises, un prestataire externe fournit un regard plus objectif et plus au fait

travail afin de faire évoluer l'entreprise ou la collectivité vers de meilleures pratiques. Ce rôle

équipes sur site et à leurs managers. Parfois, l'entreprise va plus loin en demandant à ce que son partenaire prévention participe, en tant que conseil, aux comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail, et produise des statistiques sur la nature, les causes et la durée des arrêts de travail. De manière générale, selon Laurent CREMOUX: « Les mentalités ont évolué et de plus en plus d'entreprises apprécient de trouver chez un prestataire externe des services d'audit et de conseil prodigués sans interférence avec ce qui se

*« Un prestataire externe fournit un regard plus objectif et plus au fait des pratiques »*

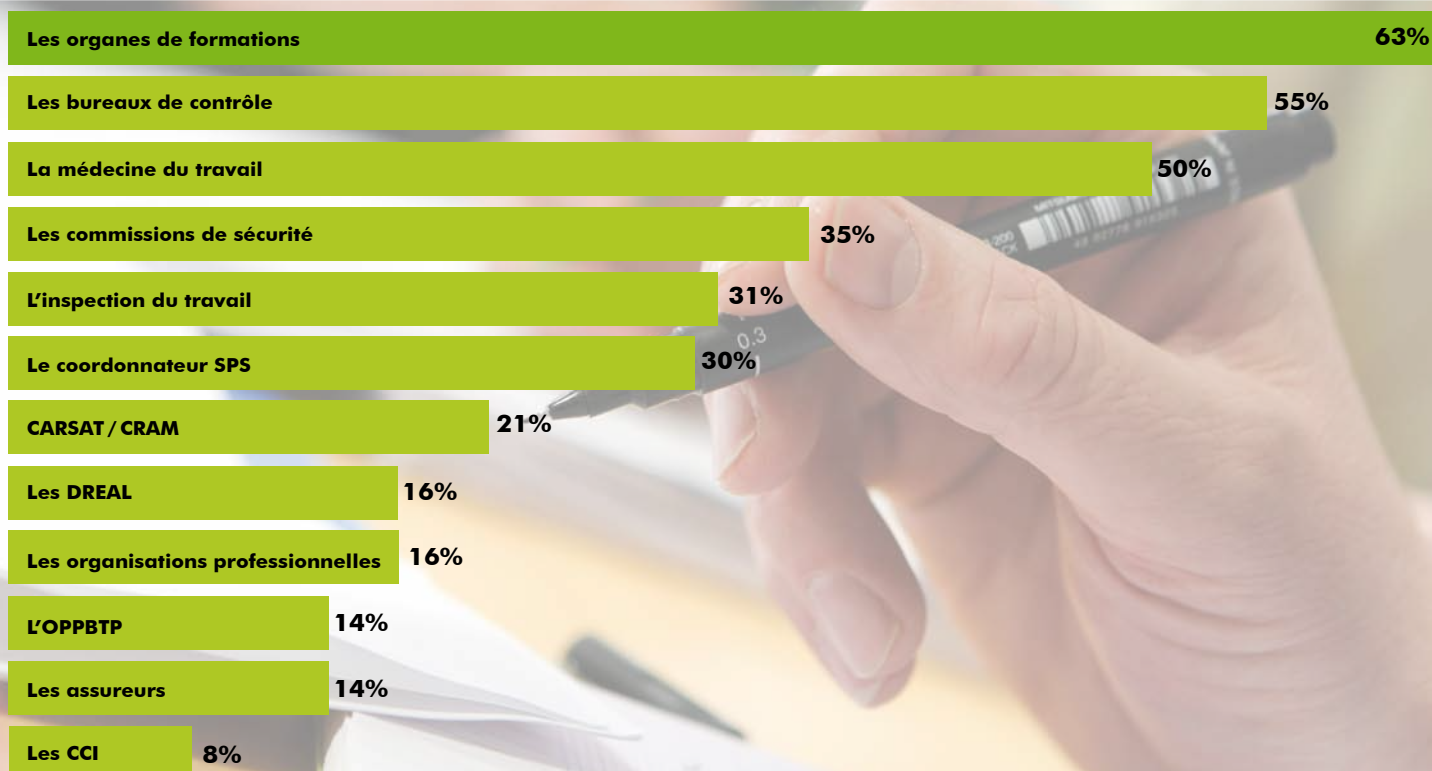
des pratiques dans un métier ou un secteur d'activité donné. Analysant et comparant la façon de travailler, décrivant les points forts et faibles de l'organisation, le prestataire remet en question les processus et les habitudes de

d'audit et de conseil fonctionne aussi en ce qui concerne les évolutions techniques et réglementaires.

Le rôle attendu de tels partenaires consiste aussi à concevoir et assurer des formations aux

#### Perception pour les entreprises des performances de leurs partenaires en prévention

Question: "Dans la liste de partenaires suivants, le(s)quel(s) qualifieriez-vous de performant(s) lors de la mise en place d'une politique de prévention des risques"



*« passe au sein de l'encadrement et des équipes internes »*

Autre forme d'intervention: les cabinets d'assurance mandatent des audits sur le risque environnemental et sa prise en compte par l'industriel, et tiennent compte des actions qui réduisent les risques pour réduire en parallèle le montant des polices d'assurance. La performance préventive est alors directement rétribuée et se retrouve en gain dans le bilan annuel de l'entreprise. Au-delà, et c'est le plus important, c'est la possibilité pour les entreprises de protéger les salariés et donc de garantir l'amélioration sur



le long terme de sa productivité.

### Dans le détail

Plébiscités par près de deux tiers des entreprises, les organismes de

formation fournissent la connaissance théorique et pratique attendue pour améliorer les conditions de travail et réduire le risque d'accident ou de sinistre. Les entreprises sont aussi demandeuses de conseil et de vérification sur le bien fondé de leur politique de prévention. Ainsi, les bureaux de contrôle sont vus comme des partenaires performants par 55 % des sociétés, dans cette capacité à établir le lien entre le cadre réglementaire et la réalité des dispositions prises sur le terrain, en atelier, dans un bureau, sur une chaîne de production, dans un commerce ou un tout autre établissement recevant



## EXPÉRIENCE: cas d'école dans le secteur de l'agroalimentaire

Active dans le domaine de la charcuterie industrielle, une PME du Jura voit ses effectifs fluctuer entre 150 salariés l'été, en basse saison, et 230 personnes l'hiver, en haute saison. Avec les quatre cinquièmes de ses produits vendus en grande distribution, la société est soumise à une forte concurrence. Sur le plan réglementaire, son métier exige du personnel le respect de règles strictes d'hygiène et de désinfection, pour éviter toute contamination alimentaire. Cette double contrainte économique et sanitaire crée parfois un décalage, chez les salariés, entre ce qui leur est demandé et ce qu'ils sont en mesure de réaliser. Cela entraîne aussi des changements dans l'organisation du travail ou les compétences requises, avec à la

longue, l'apparition de troubles musculo-squelettiques ou cardio-vasculaires, voire un sentiment de mal-être et d'anxiété.

Face à ce constat, la direction souhaitait améliorer les conditions de travail de ses employés, fidéliser ses intérimaires, réduire les accidents et les arrêts maladies qui perturbaient la production. Aidée par l'Institut national de veille sanitaire



et un laboratoire d'épidémiologie et d'ergonomie en santé au travail, l'entreprise a réalisé un questionnaire d'évaluation des risques, diffusé auprès de tous les salariés. Sept personnes sur dix y ont répondu, faisant ressortir la présence de douleurs dorso-lombaires dans 70 % des cas.

Sur cette base, l'entreprise a obtenu une aide pour améliorer les conditions de travail. Un consultant a été missionné pour préconiser les améliorations nécessaires en fonction des résultats du questionnaire et du cahier des charges défini par le comité de pilotage. La transformation des postes a ainsi réduit la pénibilité du métier et contribué à une meilleure gestion de l'entreprise sur le court et le long terme.

du public.

La médecine du travail obtient 50% des réponses tandis que l'inspection du travail représente une source pertinente pour un tiers des structures professionnelles. La place accordée à cet organisme est plutôt bon signe, dans la mesure où la dimension conseil de l'inspection du travail reste méconnue; les entreprises la percevant avant tout dans sa mission de sanction en cas d'infraction à la législation du travail.

D'autres organismes obtiennent des scores moindres mais s'avèrent malgré tout des acteurs de premier ordre puisqu'ils ne concernent qu'un secteur d'activité. On pense notamment au coordonnateur SPS et à l'OPPBTB qui interviennent tous deux dans le secteur du BTP. Les bons résultats obtenus par le trio de tête, qui sont considérés dans plus d'un cas sur deux comme des partenaires performants, reflètent le besoin des entreprises françaises. Malgré leur investissement réel, elles se retrouvent plongées dans des domaines - souvent - éloignés de leur cœur de métier. Elles ont donc nécessairement besoin de s'appuyer sur des structures dont il s'agit du cœur de métier, des véritables spécialistes qui sauront les conseiller et les aider en fonction de leurs problématiques spécifiques.

L'intervention d'une tierce partie peut également favoriser certains déblocages dans les structures. Il ne s'agit plus d'un choix de la direction, mais de l'avis d'une structure neutre, plus impartiale. ■



## Paris-Ouest Construction Entretien avec Denis CREVEUIL, DRH



**Baromètre:** Quelle est la stratégie de Paris-Ouest en matière de prévention des risques?

**Denis CREVEUIL:** Depuis deux ans, nous avons mis en place de nombreuses opérations visant à diminuer les accidents sur les chantiers. Nous nous sommes particulièrement investis en ce qui concerne les accidents de plein pied, les chûtes en hauteur ou encore les zones de circulation. Dans ce but, nous avons mis en place des « $\frac{1}{4}$  d'heure prévention» réguliers, mais également de nombreuses formations sur des sujets aussi variés que la manutention, les échafaudages...

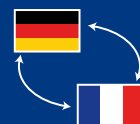
**B.:** Pourquoi avoir développé une telle stratégie ?

**D. C.:** Hormis l'aspect humain, il va sans dire que les accidents ont un impact financier non négligeable sur le compte employeur. La Direction de l'Entreprise a donc souhaité appréhender le problème de manière constructive. C'est cette volonté clairement affichée qui a marqué le départ de nos actions dans le domaine de la prévention des risques. J'estime cependant qu'il nous faudra à l'avenir accorder une place encore plus importante à cette problématique, en envisageant la création d'un poste d'ingénieur sécurité. Il nous permettra d'aller encore plus loin en matière de prévention.

**B.:** Avez-vous fait appel à des organismes spécifiques pour mettre en place cette stratégie ?

**D. C.:** Cette année, l'une de nos plus grandes réussites a été de faire expertiser par un bureau de contrôle notre document unique. Le produit qui nous a été remis était d'une qualité sans commune mesure avec ce que nous réalisions jusqu'alors en interne. Nous bénéficions désormais d'une photographie très précise de notre situation et nous souhaitons maintenant franchir une nouvelle étape avec notre partenaire prévention.

Nous allons faire vivre ce document afin d'initier des actions concrètes qui nous permettront d'améliorer les conditions de travail et donc les relations humaines sur chantiers, de diminuer les coûts, sans oublier d'améliorer la qualité et la satisfaction de nos clients.



## ZOOM: Comparatif France / Allemagne

Entreprises françaises et germaniques fonctionnent en miroir inversé. Outre-Rhin, la première place est donnée aux organisations professionnelles.

Le poids des syndicats est de notoriété publique en Allemagne. Signe peut-être en relation avec cet état de fait, plus de deux tiers des sociétés de ce pays citent les organisations professionnelles en tête du classement des partenaires performants. Juste derrière arrive la médecine du travail, classée troisième en France - mais avec 18% de voix obtenues en plus en Allemagne. Les bureaux de contrôle sont mieux placés en France, avec un quart de réponses en plus comparé à l'Allemagne.

Les caisses d'assurance retraite et santé au travail obtiennent le triple du score dans ce pays, avec 60%

de citations contre deux dixièmes en France.

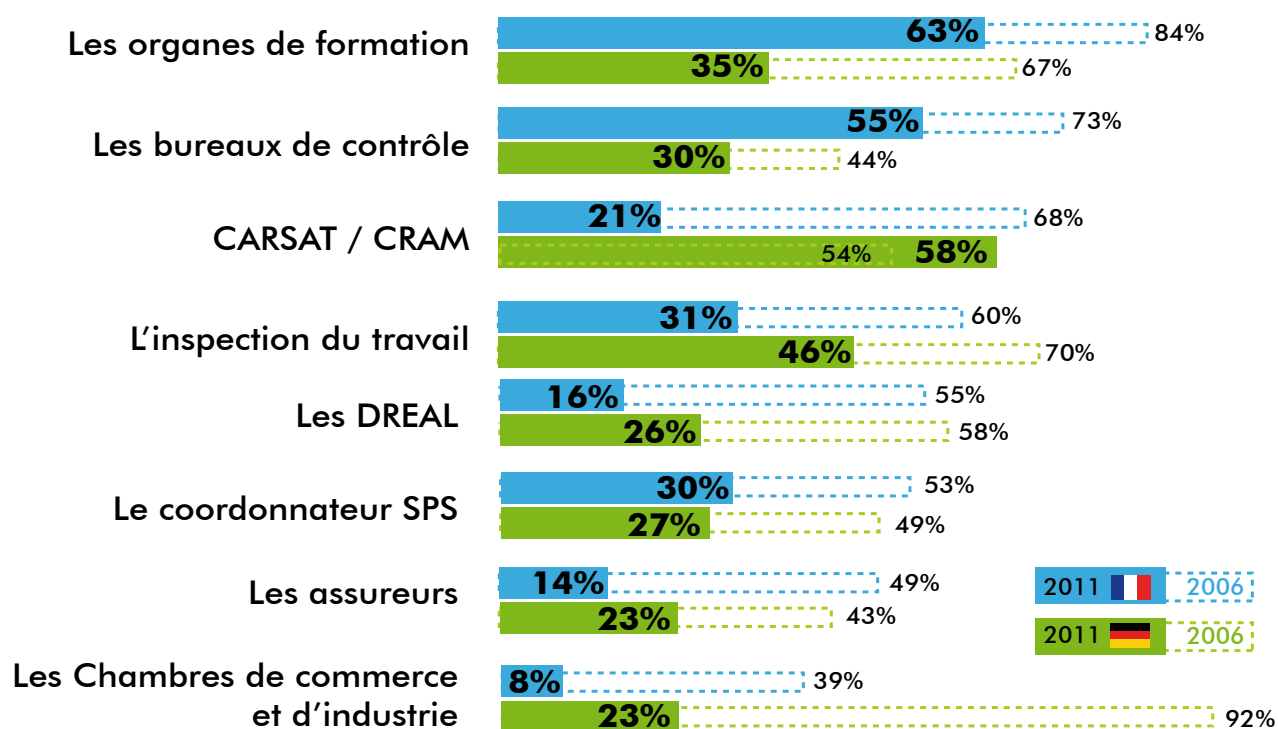
Autre écart flagrant, celui concernant les organismes de formation. Mais cette fois, c'est en France qu'ils sont les mieux perçus, avec près du double d'opinions favorables. L'inspection du travail et les chambres de commerce et d'industrie obtiennent un différentiel de plus de 15% en Allemagne. Le taux de réponses est supérieur de dix points, dans le même sens, concernant les directions régionales de l'environnement et les compagnies d'assurance.

Les autres partenaires obtiennent des réponses nivelées. Près d'un

tiers de citations pour les commissions de sécurité et le coordonnateur sécurité et protection de la santé dans les deux pays.

On peut ainsi se rendre compte aisément que les obligations légales des entreprises les contraignent à faire intervenir certains organismes certifiés ou habilités. Ainsi, en France, les centres de formation et bureaux de contrôle sortent « naturellement » en tête des partenaires prévention, tout comme les organisations professionnelles dominant en Allemagne de par l'importance de leur action et leur présence à toutes les étapes clés de l'entreprise.

**La perception des performances des différents partenaires de la prévention par les entreprises françaises et allemandes.** Question: "Dans la liste de partenaires suivants, le(s)quel(s) qualifieriez-vous de performant(s) lors de la mise en place d'une politique de prévention des risques?"





## 2.2/ Les partenaires performants : évolution

En sept ans, tous les partenaires des entreprises dans la prévention des risques sont en net recul, perdant jusqu'à 50% d'audience.

Si les grands groupes disposent en interne de services HSE bien organisés, informés et outillés, la question de la sous-traitance, voire de l'externalisation complète de ces fonctions, est plus sensible chez les PME, PMI et TPE. Le recours passe souvent par un prestataire qui fournit une assistance technique à la mise en place de la politique de sécurité et de prévention, sans avoir à embaucher un ingénieur

dédié.

À charge pour la structure mandatée de produire les audits de risques, de conduire les réunions, de bâtir des présentations, d'effectuer des retours d'expérience sur la sécurité auprès du personnel. Pour engager une telle démarche, il est nécessaire que la direction soit consciente du lien qui existe entre sensibilisation / information / prévention d'une

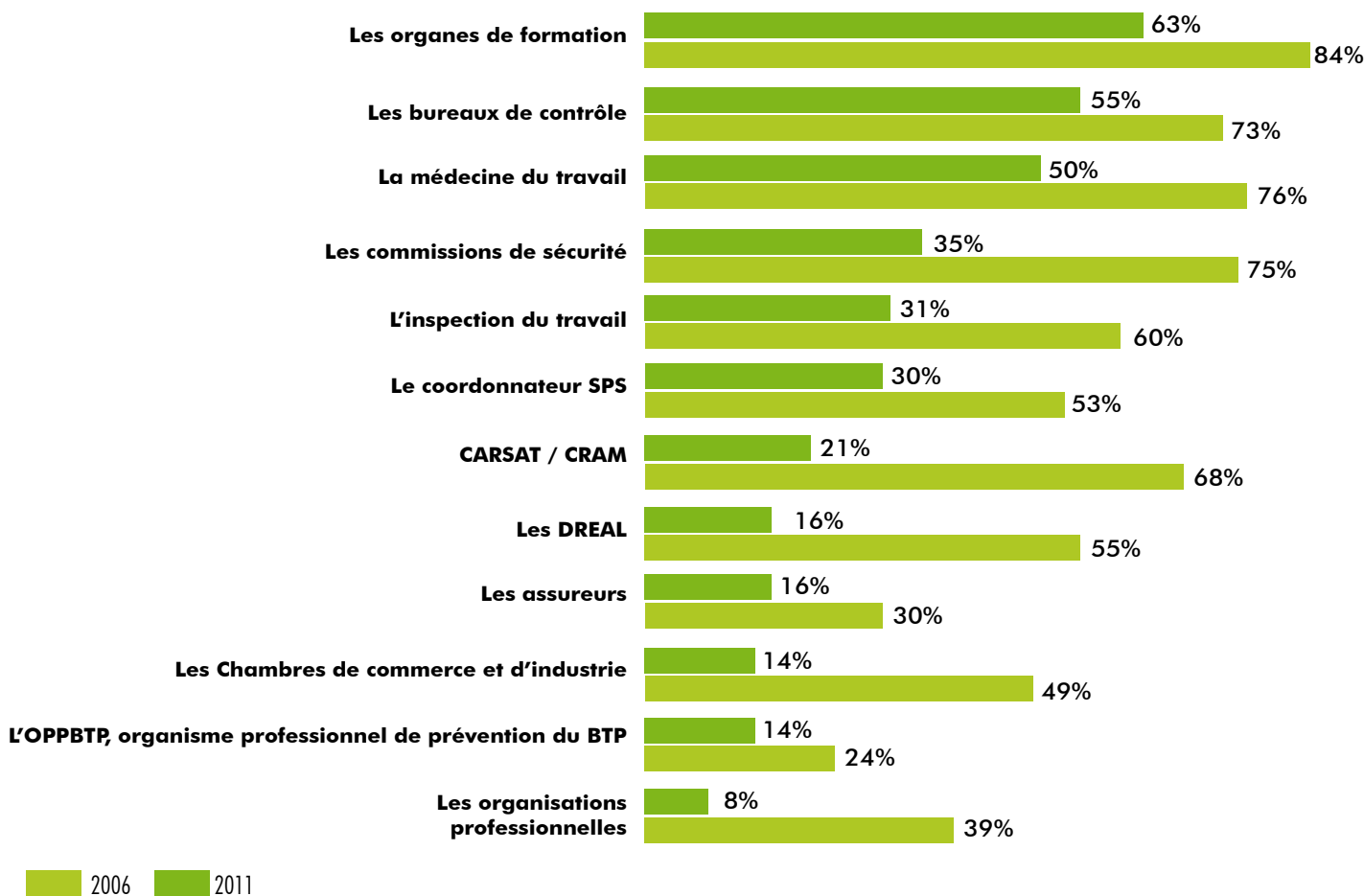
part, performance et image de marque d'autre part.

### Dans le détail

Les résultats de notre baromètre semblent souligner un recentrage des entreprises dans leur politique de prévention. L'organisme de prévention professionnelle du BTP est le partenaire qui perd le moins en reconnaissance, avec moins dix points en sept ans. Mais c'est aussi le

### Évolution de la perception par les entreprises des performances de leurs partenaires en prévention entre 2006 et 2011

Question: "Dans la liste de partenaires suivants, le(s)quel(s) qualifieriez-vous de performant(s) lors de la mise en place d'une politique de prévention des risques?"





## COPREC - Entretien avec François GREMY, délégué général

**Baromètre:** Quelle est la situation des pouvoirs publics vis-à-vis de la prévention des risques ?

**François GREMY:** Il convient de bien distinguer l'Exécutif, le Législatif, de l'administration ministérielle. Leurs enjeux respectifs, l'impact de l'actualité et le calendrier sont des facteurs qui, naturellement, influent sur le positionnement de chaque instance en termes de prévention des risques.

Les autorités politiques ont tendance à agir en réaction à une catastrophe. Cela peut donner lieu à des décisions rapides débouchant sur une réglementation considérée par les obligés comme plus contraignante que nécessaire.

L'administration ministérielle doit, elle, faire face à des réductions d'effectifs récurrents qui limitent ses compétences techniques et sa capacité à juger du degré de contrôle et de prévention à mettre en œuvre. Elle se fie alors aux acteurs réunis dans le

cadre de multiples concertations.

La profession, qui représente la tierce partie, se positionne comme un référent pour sensibiliser le pouvoir politique sur la nécessité d'anticiper et apporte à l'administration ministérielle sa connaissance technique afin que les textes réglementaires soient plus cohérents et applicables sur le terrain.

**B.:** La situation vous semble-t-elle avoir évolué au cours des dernières années ?

**F. G.:** Nous avons constaté deux nouvelles tendances, initiées principalement par le Grenelle de l'environnement.

1. L'introduction par les pouvoirs publics de la notion de performance environnementale complétant ainsi les traditionnels enjeux liés à la maîtrise des risques. Cet élan national, qui mobilise l'ensemble des acteurs (politiques, acteurs économiques, associations et citoyens), est censé promouvoir l'excellence des entreprises françaises sur la scène internationale.

2. En matière de prévention des risques et de performance environnementale, nous avons constaté l'émergence de politiques incitatives au détriment du contrôle réglementaire. Les politiques environnementales encouragent en effet la formation et la responsabilisation des acteurs directs (Bilan carbone®, performance énergétique des bâtiments...). Pour preuve, le Grenelle de l'environnement n'a fixé que deux contrôles obligatoires par un tiers: l'attestation de la RT 2012 dans le secteur de la construction et la vérification du Bilan social et environnemental des entreprises.



### LA COPREC

La Confédération des Organismes indépendants tierce partie de Prévention, de Contrôle et d'Inspection est une organisation professionnelle qui fédère les organismes de prévention, d'inspection et contrôle tierce partie indépendante. Les organismes adhérents sont les garants de la santé et la sécurité des citoyens dans leur vie quotidienne comme au travail. Ils accompagnent également les collectivités et les entreprises à réussir les défis du monde moderne, parmi lesquels le développement durable.

*Cette tendance devrait perdurer, du moins jusqu'à l'apparition de retours « terrains » négatifs.*

**B.:** Quel rôle peuvent jouer les bureaux de contrôle en la matière ?

**F. G.:** Les sociétés Tierce partie ont pleinement leur rôle à jouer auprès des donneurs d'ordre dans le cadre de ces politiques incitatives en matière de prévention des risques et de performance environnementale. Leur indépendance et leur compétence leur confèrent un positionnement stratégique sur des missions non réglementaires comme le conseil, l'assistance technique...





moins cité par les entreprises. À l'autre extrême du spectre, les caisses d'assurance retraite santé au travail (CARSAT) perdent la moitié de leur audience et ne recueillent plus qu'un cinquième des suffrages. Les assureurs connaissent le même sort avec -45 %. Les commissions de sécurité et les DRIRE devenues

DREAL « dévissent » de plus de 40 points pendant que l'inspection du travail, les chambres de commerce et d'industrie et la médecine du travail amortissent un peu plus leur chute, avec environ un tiers de déclarations en moins.

Les organismes de formation et les bureaux de contrôle conser-

vent la tête du classement, mais perdent néanmoins chacun plus ou moins vingt points. Les coordonnateurs sécurité et protection de la santé et les organismes professionnels restent moins cités que d'autres partenaires, mais enregistrent une érosion limitée à respectivement 20 % et 15 %. ■



### EXPÉRIENCE : cas d'école dans le secteur de l'agroalimentaire

La prévention concerne aussi les très petites entreprises. Travaillant à son compte, avec un salarié, un fabricant de pizzas s'est fait aider de la médecine du travail et d'un centre interentreprises de santé au travail pour filmer son activité, ses installations, ses postures. Près de soixante positions clés ont été analysées, mettant en lumière des torsions répétées du buste et des actions pour se baisser et se relever pour prendre les ingrédients et les ustensiles. La carte des pizzas a été repensée afin d'éviter de multiplier les ingrédients et donc les mouvements et déplacements, tandis que le plan de travail a été réaménagé de façon plus simple et pratique, en groupant les ingrédients et en évitant des décalages de niveaux. Suite à cela, le gérant a pu diminuer leur fatigue physique tout en développant sa clientèle et même embaucher un autre salarié.



**LA MAÎTRISE DES RISQUES :  
Outil de compétitivité ?**

### 3/ COMMUNIQUER POUR FAIRE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES UN ATOUT

La communication interne et sociale constitue le vecteur privilégié des entreprises en Europe. Les initiatives venant des salariés et de leur encadrement restent rares, notamment en France où l'on reste dans une logique pyramidale, du sommet vers la base.

La communication sur les risques se joue sur plusieurs fronts, à la fois en interne et en externe. Dans un premier temps, avant même d'émettre des messages, la règle d'or consiste à écouter et entendre les réflexions faites sur le terrain - qu'il s'agisse d'une chaîne de montage, d'un atelier, d'un commerce, d'un bureau... Les services de prévention travaillent ainsi en collaboration avec les salariés pour comprendre et analyser leurs méthodes de travail, la pénibilité de ceux-ci.

#### Écouter, faire évoluer, informer

Dans un deuxième temps, et

toujours en concertation avec les premiers concernés, vient la phase d'identification des postes à risques, avec la définition des améliorations possibles. Si nécessaire, le comité de pilotage constitué pour améliorer le cadre de travail peut demander à ce que soient revus les standards de production, en tenant compte des tâches annexes susceptibles de créer du surstress ou d'accroître l'usure physique du salarié.

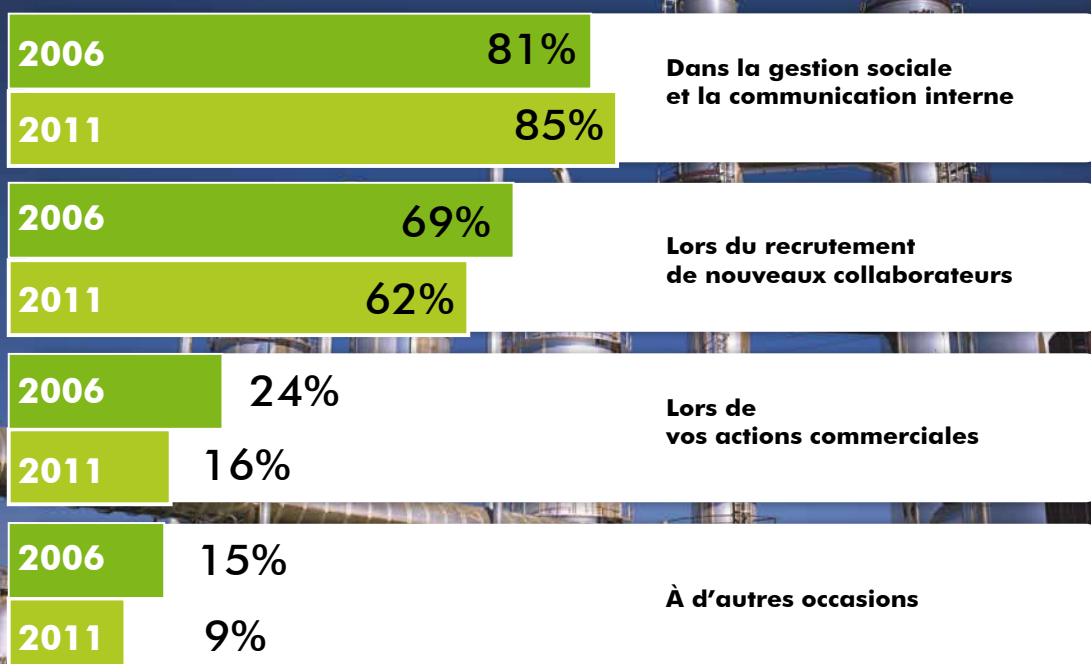
Pour réussir de telles démarches, il est nécessaire de se doter de méthodes et d'outils de pilotage, avec une feuille de route qui définit avec précision les objectifs et

les moyens pour chaque activité et poste de travail. Il s'agit également de hiérarchiser les actions par priorité, afin de les mettre en place puis de les adapter dans le temps en évitant un effet «goulot d'étranglement». Et tout au long du processus, il est indispensable de tenir informées les parties prenantes de l'évolution du projet : salariés, encadrement, représentants du personnel, comité hygiène et sécurité, médias, partenaires...

Dans le BTP, certaines entreprises ont pris l'initiative de créer des «défis sécurité» afin de motiver leurs équipes et de les impliquer au quotidien. Chaque année, elles

#### Moyens de communication utilisés par les entreprises pour leur politique prévention

Question: "Vous arrive-t-il de communiquer sur votre politique de prévention des risques d'accident?"



remettent le trophée du meilleur chantier à l'équipe qui a le mieux respecté les consignes et enregistré le moins d'incidents. La prévention devient alors un instrument de communication interne, mais aussi externe, en montrant une image positive de l'entreprise qui attire ainsi plus facilement des ouvriers et des chefs de chantier motivés par une telle démarche.

### Des documents à usage externe

Outre le document d'évaluation des risques professionnels, la communication prend un caractère obligatoire pour les entreprises cotées qui doivent éditer chaque année un rapport environnemental. Celui-ci est passé au crible par les analystes financiers, qui mesurent les risques auxquelles la société est exposée et attribuent, en fonction, des notes d'investissement. Pour les entreprises non cotées, la valorisation liée à l'environnement joue tout autant au moment de fusions, de cessions ou d'acquisitions. Une politique efficace en la matière évite un passif et valorise

l'entreprise.

Les ressources humaines font aussi partie des services qui gagnent à communiquer sur les actions de formation et de prévention mises en œuvre au sein de sociétés comme de collectivités territoriales. En interne, les répercussions

sont bénéfiques pour fidéliser le personnel. En externe, cela favorise le recrutement des « bons profils », avec une image de marque de structure responsable, soucieuse du bien-être professionnel de ses collaborateurs. Certaines actions liées au développement durable ou au handicap peuvent également permettre à l'entreprise de valoriser son image auprès du grand public.

### Dans le détail

Selon notre baromètre, plus de 80 % des sociétés françaises abor-

dent la prévention par des réunions d'équipe, mais aussi au niveau des directions, du comité d'entreprise ou du comité d'hygiène, sécurité, environnement. Le recrutement de collaborateurs représente le deuxième canal de communication, avec six struc-

tures sur dix qui profitent de ce moment pour remettre le dossier unique d'évaluation des risques, couplé ou non à de la documentation sur la sécurité et les bonnes pratiques, voire pour délivrer une formation aux nouvelles recrues.

Ces résultats sont quasi identiques en Allemagne, hormis sur les « autres occasions » utilisées par quatre fois plus d'entreprises germaniques pour faire de la prévention, et sur les actions commerciales, deux fois moins utilisées outre-Rhin.

Les actions commerciales sont

*« Certaines entreprises ont pris l'initiative de créer des "défis sécurité" »*



### EXPÉRIENCE : cas d'école dans le secteur du BTP

Filiale d'un groupe international, une société de 250 personnes fabrique et commercialise du ciment, des granulats et du béton pour le BTP. Confrontée à une hausse des arrêts maladie, la direction a entrepris un audit des conditions de travail sur les plans physiques et psychiques, en faisant ressortir les postes exposés et/ou isolés dans l'entreprise. Des mesures ont pu être prises pour maintenir le personnel en poste, par des formations complémentaires et des adaptations du cadre de travail, évitant de nouveaux arrêts maladies voire des reclassements pour inaptitude.



utilisées par moins d'un cinquième des entreprises en France, et d'autres actions ou événements (séminaires, journées portes ouvertes) par moins d'une sur dix. Si l'on affine ces résultats par catégories, six collectivités territoriales sur dix optent principalement

pour une communication dans le cadre de la gestion sociale et interne. La moitié des grandes entreprises et des PME font de même. Comparés aux années précédentes, ces chiffres restent stables. Le canal de la communication interne et sociale a renforcé sa pré-

pondérance en gagnant quatre points. Les autres vecteurs d'information sur les risques sont en léger retrait de huit points pour les actions commerciales, sept points pour le recrutement de collaborateurs et six points pour les autres actions. ■

## Ailleurs en Europe



Les entreprises adoptent la même répartition des canaux de communication mais avec de fortes nuances dans les taux d'usage. Ainsi, les Pays-Bas poussent-ils le plus loin le recours à la gestion interne et sociale dans leur information sur les risques, avec 94% des entreprises qui choisissent ce biais, contre une sur sept en Espagne et une sur huit en Pologne. Dans ce pays, près

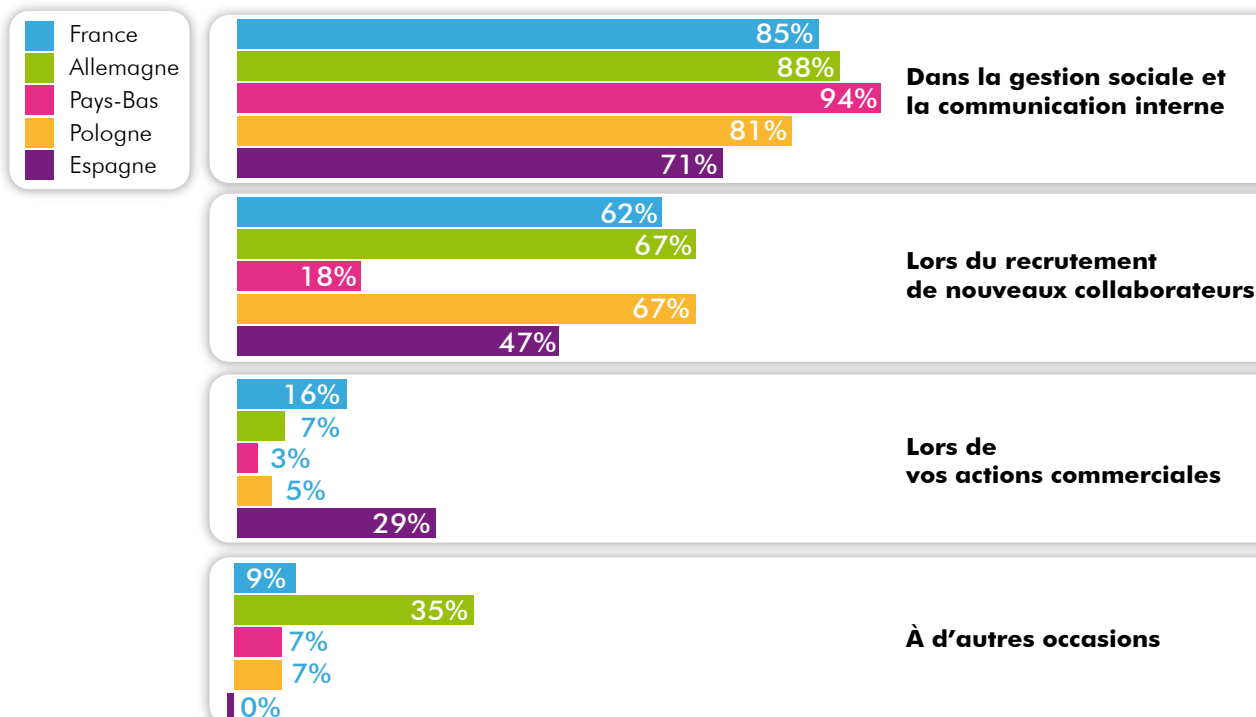
d'une entreprise sur sept informe ses salariés au moment de leur recrutement. Ce seuil descend à une société sur deux en Espagne et moins d'une sur cinq aux Pays-Bas. Les entreprises néerlandaises semblent privilégier une information au fil du temps plutôt qu'une sensibilisation lors de l'entrée en fonction du personnel, ce qui peut augmenter le risque en ne

fournissant pas aux nouveaux collaborateurs les moyens de comprendre pleinement les dangers liés à leur environnement de travail.

Les entreprises espagnoles se singularisent en utilisant, pour un tiers d'entre elles, les actions commerciales comme temps fort de leur stratégie d'information sur les risques.

### Comparaison européenne des moyens de communication utilisés par les entreprises pour leur politique de prévention

Question: "Vous arrive-t-il de communiquer sur votre politique de prévention des risques d'accident?"







## SYNTHÈSE DE LA PARTIE 3: Faire de la prévention des risques un atout

La prévention des risques professionnels a changé de statut en Europe. Perçue comme un passage obligé, pénible et coûteux il y a encore une décennie, elle est de plus en plus vue comme un outil au service de la stratégie d'entreprise. En investissant dans la prévention, les sociétés gagnent en effet en qualité d'organisation et de production, et parviennent à éviter des préjudices qui ont un impact négatif sur leur finance comme sur leur image de marque.

La prévention se trouve aujourd'hui à mi-chemin. Appliquée au pied de la lettre par une majorité d'entreprises, elle se limite encore trop souvent à la volonté de respecter les normes et obligations en vigueur. Cette attitude est certes déjà favorable, mais l'étape ultérieure consistera à valoriser la prévention comme un levier de performance. Une étude publiée récemment par Accenture indique d'ailleurs que 85 % des entreprises estiment qu'une bonne anticipation des risques est un facteur clé de la compétitivité. Pour cela, les entreprises, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité, disposent d'un large éventail sur lequel s'appuyer pour être conseillées, informées, épaulées, auditées. Si l'impulsion doit venir de la direction, c'est par le management intermédiaire et les employés que les résultats arrivent.

### De la sensibilisation à l'appropriation

Au-delà de la réduction des risques et de la diminution des arrêts maladie ou des accidents du travail, la réussite passe par un changement de mentalité à tous les échelons de l'organisation. C'est en comprenant les tenants et les aboutissants des risques associés à leur métier que les salariés, du cadre à l'ouvrier, du directeur à l'agent, assimilent pleinement les vertus de la prévention. Il est donc essentiel que les entreprises et les collectivités territoriales maintiennent et renforcent leurs efforts en matière d'information, de sensibilisation, de retours d'expérience...

C'est à cette condition que la sécurité s'inscrit au jour le jour dans le cadre de travail, et contribue à façonner un environnement sain, aux plans psychique et physique. Des collaborateurs sensibilisés et formés aux bénéfices de la prévention travaillent mieux, plus sereinement, avec davantage de motivation et moins d'absentéisme. Quand ils quittent une entreprise, ils emmènent avec eux cette culture de la sécurité et la transposent souvent dans leur nouveau cadre de travail.



### Un réflexe au service de tous

C'est ainsi que la sécurité se propage, par capillarité, irriguée à la fois par les salariés, les managers et les dirigeants qui ont pris conscience de sa valeur, mais aussi par tout le réseau des structures publiques, des agences nationales d'amélioration des conditions de travail aux instituts de prévention, en passant par la médecine du travail, les caisses de santé, les bureaux de contrôle, les organismes de certification, les cabinets de conseil, etc.

À l'échelle nationale et européenne, il est nécessaire que toutes ces structures communiquent au plus près des entreprises, en déclinant, métier par métier, secteur par secteur, les règles d'or de la prévention, en récompensant les entreprises remarquables en la matière. Palier par palier, par le travail continu de tous, s'édifiera la juste perception de la prévention au travail : non pas une contrainte, encore moins une charge, mais une évidence de chaque instant, développée et enrichie au bénéfice de tous.

## CATÉGORIE ET DOMAINE D'INTERVENTION DES ENTREPRISES INTERROGÉES

L'échantillon a été raisonné pour avoir une base de lecture suffisante selon :

### LA CATÉGORIE DE L'ENTREPRISE

- 727 entreprises ont été interrogées par nos soins pendant près d'un mois.
- 596 d'entre elles font partie du secteur privé et 131 sont des collectivités territoriales (Mairie, Conseil général...)

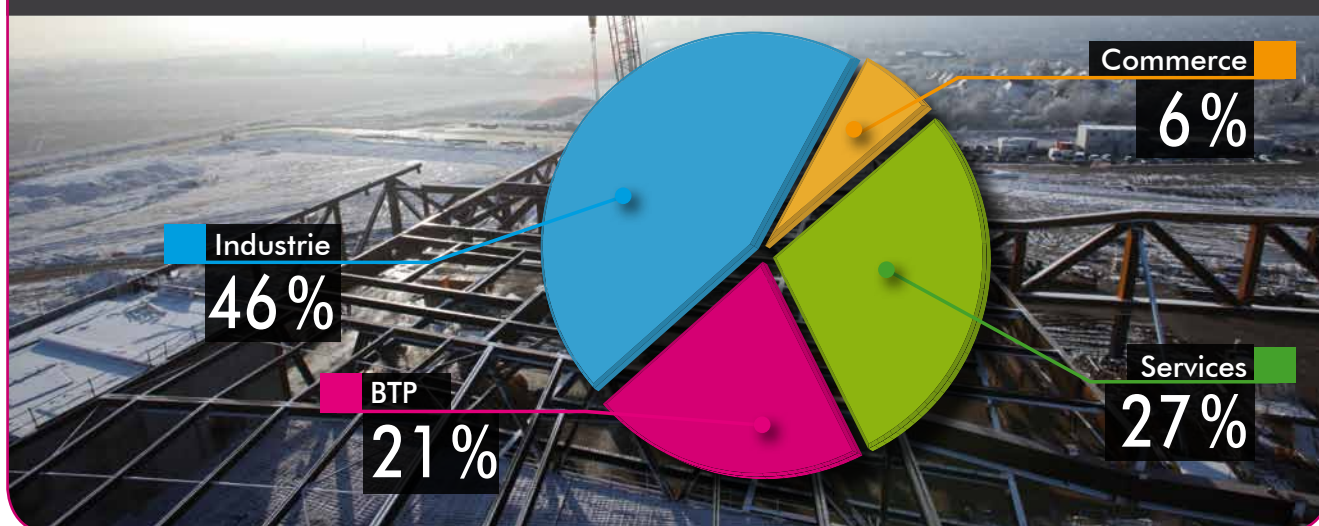
Catégorie de l'entreprise



### DOMAINE D'INTERVENTION

- Près d'une entreprise sur deux (334) évolue dans le secteur industriel. Les services (196) et le BTP (153) représentent respectivement près d'un quart des sociétés interrogées. Les entreprises commerciales, au nombre de 44 représentent 6% de notre échantillon.

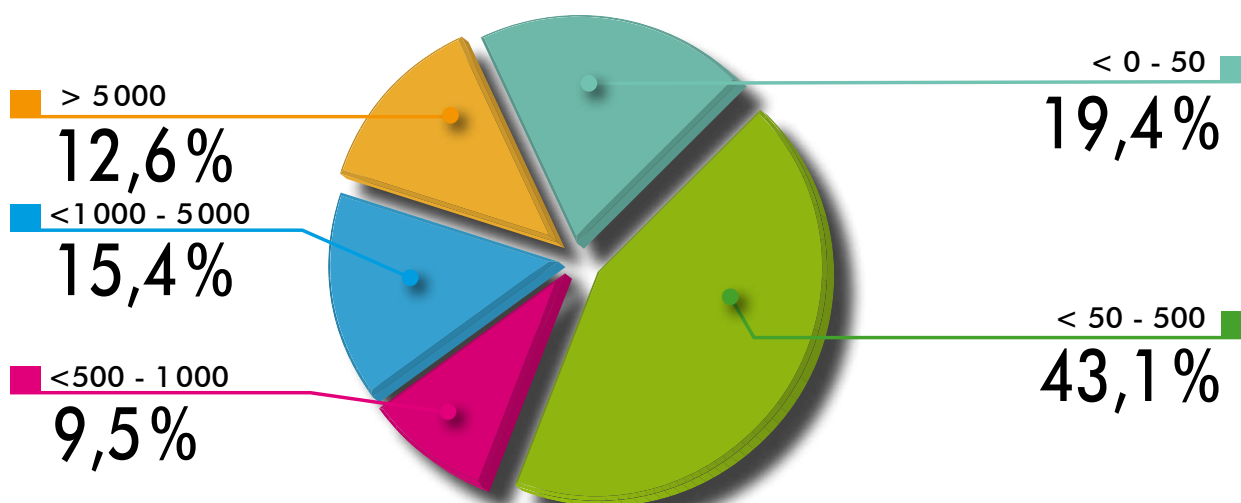
Domaine d'intervention



## TAILLE DE L'ENTREPRISE

- 60 % des entreprises interrogées, soit 430 sociétés, sont des PME, c'est-à-dire qu'elles emploient moins de 500 salariés.  
Parmi elles, près d'un tiers (environ 143 sociétés) emploient moins de 50 personnes.
- 297 sociétés de notre échantillon emploient plus de 500 personnes. Un tiers d'entre elles (99) comptent plus de 5 000 collaborateurs.

### Taille de l'entreprise



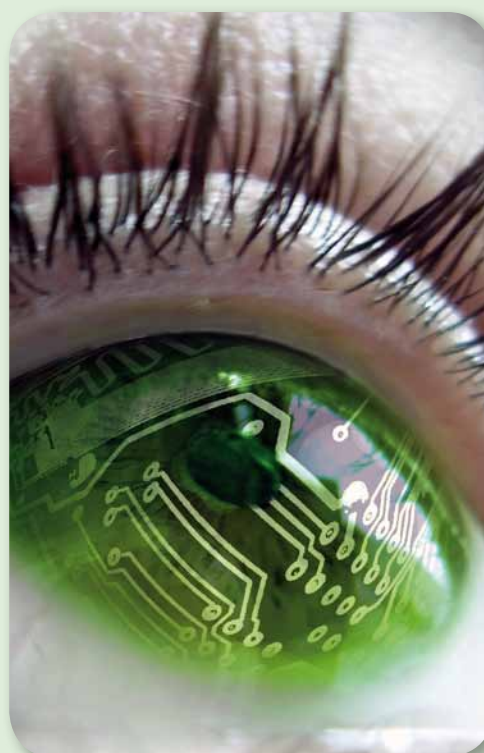
### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de l'enquête sur « la prévention des accidents par les entreprises » en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne et en Espagne, DEKRA Industrial a interrogé près de 1800 personnes en charge de la prévention des risques. En France, plus de 700 individus ont été questionnés du 7 juin au 8 juillet.

En Allemagne, plus de 600 personnes en charge de la prévention des accidents dans leur entreprise ou leur collectivité ont été interrogées du 7 juin au 8 juillet.

En Pologne, Espagne ainsi qu'aux Pays-Bas ce sont près de 400 personnes qui ont répondu à nos questions, du 15 juin au 22 juillet.

Les résultats et évolutions rapportés dans ce document sont issus des données déclarées par les répondants en 2011, des données collectées lors de nos enquêtes précédentes (2004, 2006) et des données fournies par d'autres organismes de la prévention des risques cités dans les sources.





  
DEKRA

île de France

SHARP SHARP

RENAULT



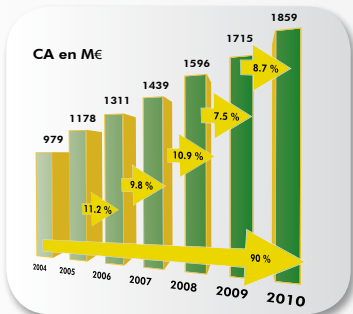
DEKRA est leader européen de l'inspection et de la certification dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, de l'environnement et du transport. Le groupe a son siège à Stuttgart en Allemagne et compte aujourd'hui 141 filiales. Ce réseau international lui permet d'accompagner l'expansion de ses clients partout dans le monde.



## DEKRA Groupe

24 870 collaborateurs  
1 859 M€ de C.A.

Implanté dans 54 pays, en Europe, en Amérique du Nord, au Brésil, en Afrique, en Russie et en Chine



## DEKRA Industrial

3 500 personnes en France  
2 400 ingénieurs et techniciens  
100 implantations opérationnelles de proximité.



Tierce partie

## MÉTIERS

### Inspection des installations et équipements

Prévenir les risques d'accident en vérifiant :

- Le maintien en état de conservation de vos équipements et installations techniques (vérifications périodiques).
  - La conformité de vos équipements et installations techniques, suivant un cadre législatif, réglementaire ou un référentiel qui vous est propre.
- Et ceci dans tous les secteurs : industrie, tertiaire, énergie, transport...

### Contrôle des constructions

Solidité des ouvrages, sécurité des personnes, accessibilité aux personnes handicapées... De la conception à la réception en passant par l'exécution, prévenir l'ensemble des aléas liés à la construction : loi Spinetta, audits de patrimoine existant, due diligence...

### Diagnostics immobiliers

Leader du diagnostic technique immobilier, nous réalisons pour les entreprises comme pour les particuliers l'ensemble des diagnostics (amiante, plomb, mesurage loi Carrez, gaz, termites, performance énergétique, risques naturels et technologiques, conformité, prêt à taux zéro) exigés par la réglementation.

### Formation

Nous proposons plus de 240 formations dans de nombreux domaines :

- Conduite (prévention routière, éco-conduite...)
- Immobilier (DPE, amiante, plomb...) ...
- Électricité (habilitation, conception, exploitation)
- Conseil HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)
- Levage conduite d'engins (CACES...)
- E-learning ...

### Conseil HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement)

Activité de conseil en management de la sécurité, l'accompagnement dans les démarches de certification ISO.

Études technique air-eau-déchets, dossiers réglementaires ICPE, sites et sols pollués, sécurité des personnes et des activités (coordination SPS), protection des sites sensibles et conseil en santé et sécurité au travail

### Audit, Conseil et optimisation de vos systèmes du bâtiment

Optimiser la performance de vos systèmes et installations afin de réduire leurs coûts de fonctionnement. Nos missions de diagnostics thermiques, d'audits d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques ou de coordination des systèmes incendies (SSI) sont toutes tournées vers cet objectif.

### Certification

Présent dans tous les secteurs (industrie, service, automobile, transport, logistique, informatique...), au travers d'une démarche de certification, de formation ou de réalisation d'audits.

Études © DEKRA Industrial - 1 800 entreprises sondées

## S O U R C E S

- La certification des entreprises dans le domaine de la santé au travail, avis publié en 2010 par le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental)
- Enquête santé et itinéraire professionnel (SIP), dont la première vague a eu lieu fin 2006-début 2007 et la seconde fin 2010, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
- Sondage ANACT / CSA "*Le stress au travail*" mené en 2009.
- Rapport de la commission parlementaire de réflexion sur la souffrance au travail - 2009.
- Étude "*Risques nouveaux et émergents liés à la santé et à la sécurité au travail*" menée par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail en 2009.
- Statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles publiées par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) pour l'année 2009.
- "Report on Accenture 2011 Global Risk Management Study" enquête publiée par le groupe Accenture

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

[www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

[www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)

## G L O S S A I R E

AFNOR : Association française de normalisation

ANACT : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

CACES : Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

CMR : Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques

CNAMTS : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DREAL : Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

EMAS : Eco Management and audit scheme

ILO-OSH 2001 : Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail

INVS : Institut de veille sanitaire

ISO: International organization of standardization (Organisation internationale de normalisation)

MASE : Manuel d'amélioration sécurité des entreprises

OPPBTP: Organisme professionnel de la prévention du bâtiment et des travaux publics

OSHAS 18001 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

RPS : Risques psychosociaux

SSEQ : Santé sécurité environnement qualité

SUMER : Surveillance médicale des risques professionnels

TMS : Troubles musculo-squelettiques



Crédits photo : DEKRA © - Lionel BARBE - Cyril DUPONT - Cédric HELSLY - Alexandre PAPAIS - fotolia.com

CONTACTEZ-NOUS :  
[barometre@dekra.com](mailto:barometre@dekra.com)

